



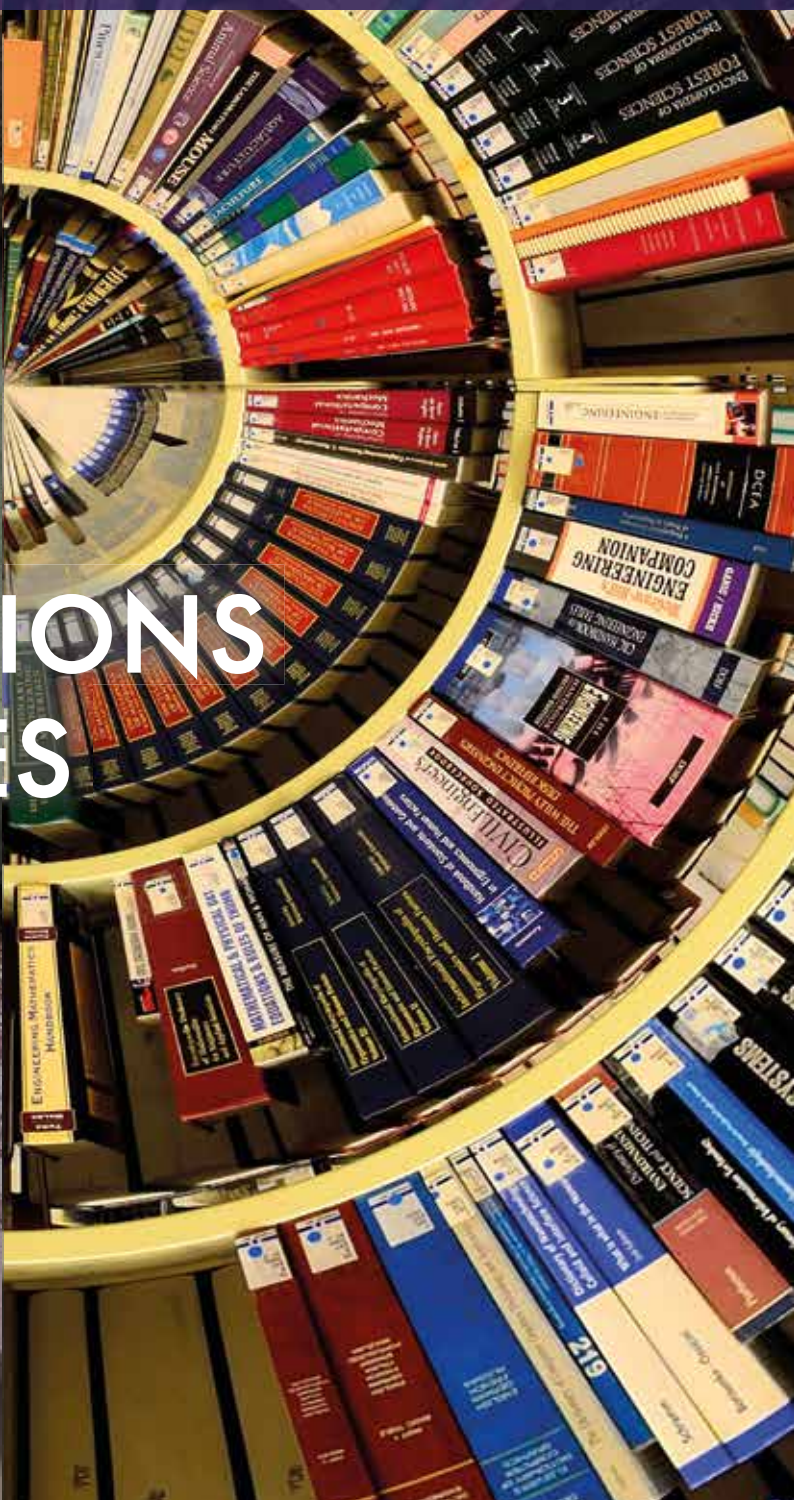
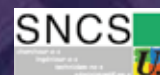
VRS

La vie de la recherche scientifique

- débats
- stratégies
- opinions
- dossiers
- actions

412
printemps
2018

Prix au numéro : 8€



LE BUSINESS DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

ZOOM

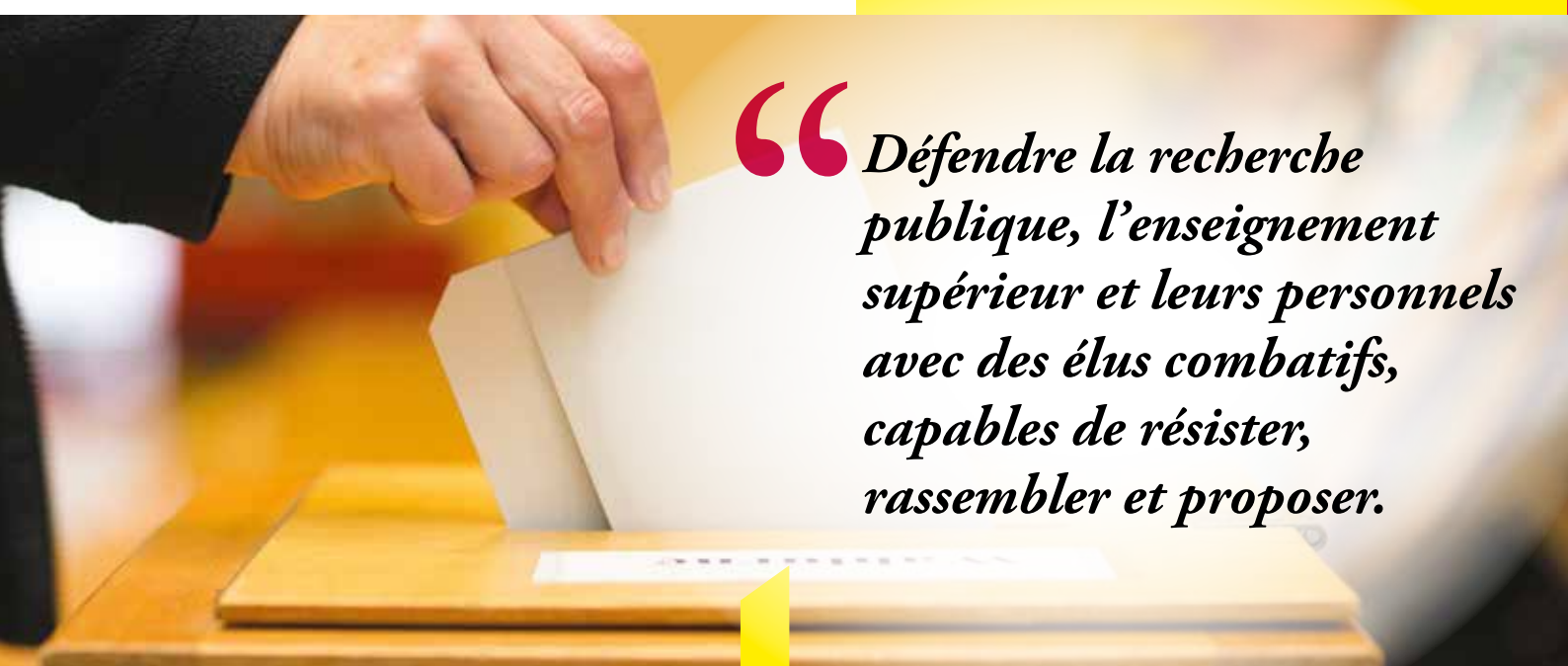
L'ŒUVRE SCIENTIFIQUE
DE FRANCOISE HÉRITIER

HORS-CHAMP

SCIENTOPHOBIE,
MALTHUSIANISME DES RECRUTEMENTS,
ET AUTRES MAUX DE LA RECHERCHE

ÉLECTIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

>> POUR UN SERVICE PUBLIC DE RECHERCHE RÉPONDANT AUX BESOINS HUMAINS



“ *Défendre la recherche publique, l'enseignement supérieur et leurs personnels avec des élus combattifs, capables de résister, rassembler et proposer.* ”

votez

pour les candidats SNCS-FSU et SNESUP-FSU
Collèges chercheurs et enseignants-chercheurs

pour les listes SNCS-FSU et SNASUB-FSU
Collèges ITA et BIATOS

|| Date d'ouverture du scrutin : début juin 2018

|| Date limite de réception des votes : **9 juillet 2018**





Patrick Monfort

Secrétaire général du SNCS-FSU

Priorité à l'emploi scientifique

Ces dernières années, la mobilisation du milieu scientifique a permis d'imposer un nombre minimum de recrutements au CNRS. Ce nombre reste toutefois insuffisant. C'est ainsi que, malgré l'embauche annuelle de trois cents chercheurs et trois cents ingénieurs et techniciens (IT), le CNRS a perdu plus de 1200 postes de titulaires depuis 2007 (350 chercheurs et 850 IT). On peut imaginer quelle serait la situation si nous n'avions pas ralenti la chute.

Or, voici que le nouveau président du CNRS, Antoine Petit, nous déclare qu'un recrutement plus faible ne serait pas un problème pour l'établissement. Ce manque d'ambition à la tête du plus grand organisme de recherche français est inacceptable, et nous fait craindre une réduction des recrutements dès 2019.

C'est qu'aujourd'hui, comme nous ne cessons de le rappeler en nous appuyant sur les chiffres de l'OCDE¹, la France a décroché en matière de recherche par rapport à ses principaux partenaires. Avec 2,2 % (environ 0,8 % pour la recherche publique et 1,4 % pour la recherche privée) du produit intérieur brut (PIB) consacré à la recherche et développement (R&D), elle reste très en deçà de l'objectif des 3 % (1 % pour la recherche publique, 2 % pour la recherche privée) fixé en 2002 par la stratégie européenne.

Pour contrer ce décrochage, l'État doit ré-investir de manière forte et durable en faveur de la recherche publique. Cela passe par une loi de programmation, avec un budget en augmentation de trois milliards d'euros par an pendant dix ans, afin de réaliser l'objectif des 1 et 2 % du PIB, respectivement pour la recherche et l'enseignement supérieur publics.

Les investissements des entreprises privées doivent enfin atteindre l'objectif de 2 % du PIB en dépense totale de R&D. Mais le secteur privé persiste dans son refus d'investir suffisamment. Le mal nommé « crédit d'impôt recherche » reste encore et toujours une aubaine fiscale... qui coûte six milliards d'euros par an au budget de l'État ! Sans aucune obligation d'embaucher les jeunes docteurs qui n'attendent que cela, ni d'investir dans la R&D, ce dont notre pays a pourtant besoin pour construire son avenir.

Le budget 2019 sera-t-il celui de la relance de l'investissement dans la recherche ? Pour ce qui est des recrutements, la ré-augmentation des nombres de départs en retraite, au cours des prochaines années, peut donner quelques possibilités supplémentaires. Mais cela ne suffira pas. Pour sortir du déclin, un plan pluriannuel de l'emploi scientifique est nécessaire, avec cinq mille créations d'emplois de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens, par an pendant dix ans.

¹ *Research and Development Statistics*, édition 2017.

sommaire

Édito 03

Priorité à l'emploi scientifique **Patrick Monfort**

Actualités 05

Dossier 09

LE *BUSINESS* DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Coordonné par Florence Audier, Laurence Favier et Chantal Pacteau

Les publications : un marqueur du fonctionnement de la science **Michel Blay 10**

Si les « publicheurs » ont besoin des chercheurs, les chercheurs n'ont pas besoin des « publicheurs » ! **Florence Audier 13**

Bibliothèques contre éditeurs : les désabonnements se poursuivent **Laurence Favier 17**

A quoi servent les publications scientifiques **Marcello Vitali-Rosati 19**

Usages et mésusages des publications : dis-moi où tu publies et je te dirai ce que tu vaudras ! **Florence Audier 23**

Les revues scientifiques à l'ère de la science ouverte. Mutations, contrôle, alternatives ? **Michèle Leduc 27**

Être lues en restant des revues : les SHS françaises à l'avant-garde **Claire Lemerrier 31**

Numérisation des revues de sciences humaines et sociales : attention danger ? **Christophe Pébarthe 35**

La bibliodiversité **39**

Bibliodiversité et indépendance à l'ère numérique. Questionner les évidences **Bertrand Legendre**

Quelle bibliodiversité pour l'édition scientifique ? **Claire Lemerrier**

Pour aller plus loin **43**

Zoom 44

L'œuvre scientifique de Françoise Héritier **Emmanuel Terray**

Hors-champ 48

Scientophobie, malthusianisme des recrutements et autres maux de la recherche Propos recueillis par **Bouchra Touba**

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU] 1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70.

Fax : 01 45 07 58 51 - sncs@cns.fr - www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU] 78, rue du Faubourg-Saint-Denis. 75010 Paris. Tél.: 01 44 79 96 10.

Fax : 01 42 46 26 56 - accueil@snesup.fr - www.snesup.fr

Directeur de la publication: Patrick Monfort | **Rédacteurs en chef:** Laurence Favier, Chantal Pacteau | **Comité de programmation:** les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP | **Ont participé à ce numéro:** Florence Audier, Michel Blay, Hervé Cristofol, Laurence Favier, Michèle Leduc, Bertrand Legendre, Claire Lemerrier, Patrick Monfort, Chantal Pacteau, Christophe Pébarthe, Emmanuel Terray, Bouchra Touba, Marcello Vitali-Rosati | **Montage:** Clotilde Péan | **Impression et routage:** Imprimerie Compédit Beaugard. Z.I. Beaugard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél.: 02 33 37 08 33 - www.compedit-beaugard.fr | **Régie publicitaire:** Com d'habitude publicité. 7 rue Emile Lacoste 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél.: 05 55 24 14 03. Fax: 05 55 18 03 73. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr - contact@comdhabitude.fr) | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél.: 01 45 07 58 70 Fax: 01 45 07 58 51 - sncs@cns.fr.

Commission paritaire: 0419 S 07016. ISSN: 0338-1889. Dépôt légal à parution.

Prix au numéro: 8€ - Abonnement annuel (4 numéros): 25€ (individuel), 50€ (institutionnel).

Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.



Ont participé à la rédaction de ces actualités: Hervé Cristofol, Patrick Monfort, Chantal Pacteau.

APPEL DE LA PREMIÈRE COORDINATION NATIONALE DES UNIVERSITÉS¹

La Coordination nationale des universités (CNU), réunie à Paris le samedi 5 mai 2018, a rassemblé des représentant-e-s de trente-huit établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Extraits.

La CNU demande :

- l'arrêt immédiat des interventions des forces de police sur les campus ; le respect par les présidents d'université des franchises universitaires (...)
- le retrait de la loi ORE, l'abandon des dispositifs du type « Parcoursup » et l'abandon du projet de refonte de l'arrêté licence ;
- après le retrait de la loi, l'ouverture de négociations ainsi que la prise en compte des revendications des per-

sonnels et étudiant-e-s pour que le service public d'ESR réponde aux besoins de la jeunesse ;

- le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire (...)
- l'élaboration d'un plan d'urgence pour l'Université avec une augmentation des dotations budgétaires et du nombre de postes de titulaires d'enseignant-e-s chercheur-e-s et de Biats ; (...) ce plan d'urgence sera financé par la réaffectation aux universités des sommes dédiées au CIR et des crédits annoncés pour le service national universel ; (...)
- la titularisation de tous les contractuel-le-s et vacataires sur mission permanente ;
- la défense et l'amélioration du statut des personnels de la fonction publique d'État.

¹ <http://www.snesup.fr/article/carte-des-mobilisations>

Journée nationale de mobilisations dans l'éducation et l'enseignement supérieur le 16 mai.

Journée nationale de mobilisations et de grève dans la Fonction publique le 22 mai.



MOBILISATIONS DANS LES UNIVERSITÉS

Alors que la mobilisation contre le loi Vidal-ORE et la généralisation de la sélection en licence n'a cessé de s'amplifier¹, le gouvernement s'enferme dans le déni en minimisant l'ampleur du mouvement des étudiants et personnels.

Après que plus de cinquante établissements se soient mobilisés, que plus de vingt-cinq sites aient été bloqués ou occupés (Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux 3 Montaigne, Brest, Caen, Dijon, Grenoble Alpes, Lille, Limoge, Lyon 2, Metz, Montpellier Paul Valéry, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris 3 Sorbonne Nouvelle, Paris 8 Saint Denis, Pau, Poitiers, Rouen, Strasbourg, Toulouse 2 Jean Jaurès, Tours) pour l'abrogation de la loi Vidal-ORE et un plan pluriannuel d'investissement dans l'enseignement supérieur, le gouvernement choisit, pour seule réponse, la répression, en exigeant des présidents d'université et des recteurs qu'ils envoient les forces de police sur les campus. Au cours des évacuations du jeudi 12 avril à Tolbiac, du vendredi 13 avril à Lyon 2, du lundi 23 avril à Nancy, du vendredi 27 avril à Bordeaux et du lundi 30 avril à Paris Censier, la stratégie policière a consisté à frapper, nasser, gazer, immobiliser et interpellier voire déférer devant la justice des étudiants qui résistaient pour « outrage » ou « refus d'obtempérer devant les forces de l'ordre. »

¹ <http://www.snesup.fr/article/carte-des-mobilisations>

Dans le même temps, ce sont des niveaux de mobilisation historiques qui ont été atteints lors des assemblées générales (AG) dans les universités, telles que celles de Nancy, le 5 avril et de Rennes 2, le 16 avril 2018, qui ont rassemblé respectivement mille cinq cents et cinq mille participants ou à Paris, l'université Paris 8 Saint Denis le 11 avril, Paris 10 Nanterre le 17 avril, Paris 3 Sorbonne nouvelle le 23 avril, qui rassemblèrent respectivement mille, mille six cents et trois mille étudiants et personnels. Ces AG ont fait suite à celles des universités entrées plus tôt dans le mouvement, qui ont rassemblé, durant le mois de mars : deux mille cinq cents personnes chaque semaine depuis le 13 mars à Toulouse 2 JJ, deux mille le 27 mars à Montpellier 3 PV, mille cent le 29 mars à Paris 1 PS.



Montréal, 16 avril 2018. Le Conseil exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal affirme sa solidarité avec les étudiantes, étudiants mobilisés et les personnels des universités en grève.

<http://www.snesup.fr/article/quebec-expression-de-la-solidarite-du-syndicat-des-professeures-de-luqam-avec-les-etudiantes->

ENSEIGNANTS À L'UNIVERSITÉ

• **Autorisation de recrutements de maître-esse-s de conférences et de professeurs d'université en 2018** : l'université n'est autorisée à n'en recruter que 1 782. C'est le plus bas chiffre depuis plus de dix ans (3 613 en 2010) alors qu'elle doit accueillir, pendant les cinq prochaines années, 200 000 bacheliers supplémentaires issus du *baby-boom* de l'an 2000 au rythme de 40 000 de plus par an !

• **Professeurs agrégés et certifiés** : 7 063 professeurs agrégés (PRAG) et 5 726 professeurs certifiés du secondaire sont affectés dans l'enseignement supérieur, d'après des données de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de



l'innovation (MESRI) qui viennent de paraître sur 2017. Le nombre de PRAG a été multiplié par cinq depuis 1984.

• **Précaires** : le MESRI recense 200 000 agents (65 % de titulaires de leur poste) en 2018. A cet effectif s'ajoutent les quelques 130 000 vacataires que le ministère a du mal à comptabiliser depuis l'autonomie des établissements. Le nombre de contractuels est le plus élevé de toute la fonction publique d'État. Il est de 30 % chez les quelques 100 000 personnels enseignants-chercheurs et enseignants et atteint même 40 % parmi les 100 000 BIATSS (personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques).

A NE PAS MANQUER



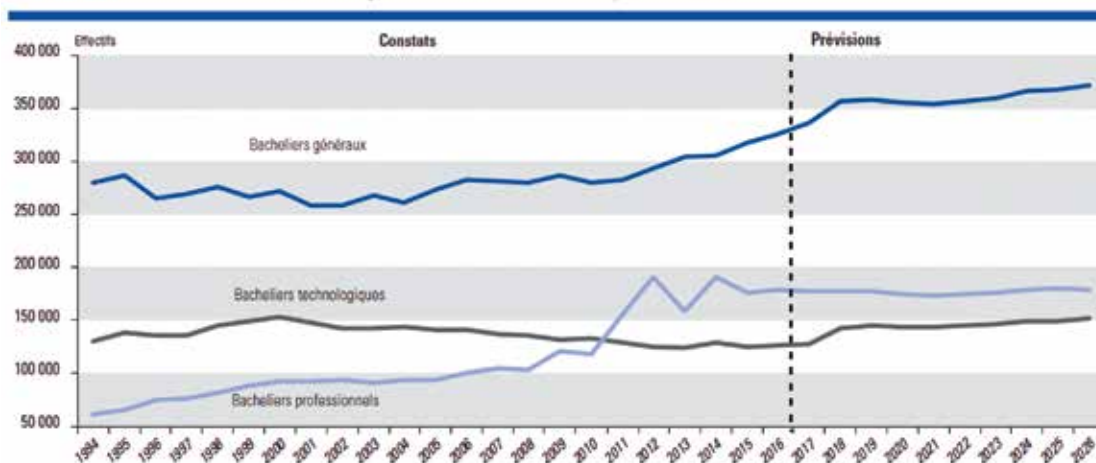
Le mensuel du SNESUP de avril 2018 : « Réforme du bac : extension de la désorientation ? ». Disponible sur <http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-664-avril-2018>

UNE PROGRESSION SPECTACULAIRE DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS

Une étude prospective des Systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation (MESRI) publiée fin avril 2018, prévoit une hausse de plus de 65 000 étudiants à la rentrée 2018, dont plus de 28 000 néo-bacheliers (+5,5 %) dans les quatre principales filières post-bac : universités, insti-

tuts universitaires de technologie (IUT), sections de technicien supérieur (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Un scénario envisage qu'à l'issue du *baby-boom* des années 2000 et 2006, le nombre d'étudiants en 2026 pourrait s'élever à 2,9 millions, soit 600 000 de plus qu'en 2009. Rien n'est dit sur le nombre d'emplois titulaires à créer...

GRAPHIQUE 1 - Effectifs de bacheliers 1994-2017 et prévisions 2018-2026 (France métropolitaine + DOM)



Source : MESRI - SIES pour 2018 à 2026, MEN pour la période 1994 à 2017, 2017 résultats définitifs du baccalauréat.

NIÈME RESTRUCTURATION À L'INIST

Une fois de plus, les personnels de l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST), basé à Nancy, subissent une nième restructuration dont l'objectif est de réduire à nouveau l'effectif du personnel. Cinquante-trois agents sont concernés, dont vingt-six qui doivent se repositionner à l'extérieur de l'unité. Les autres doivent re-postuler sur des emplois internes à l'INIST (ce qui revient à mettre en concurrence des agents sur les postes retenus pour les fonctions support et soutien).

Pour les personnels devant quitter l'INIST, la DRH du CNRS a inventé deux nouvelles procédures – des missions « sans retour » – pour les pousser hors de l'INIST :

- une mission d'un an dite « pérennisable », c'est-à-dire répondant à un besoin d'un laboratoire ou d'un service, pouvant aboutir à rester dans cette unité ou dans ce service, si un emploi y est affecté (donc au bon vouloir des instituts ou des délégations régionales) ;
- une mission de six mois dite de « découverte » dans un laboratoire ou dans un service qui n'a pas exprimé de besoin, qui permettrait à l'agent d'acquérir de nouvelles compétences. Cette mission ne peut offrir une issue pérenne sur le lieu de « découverte ».

Au conseil d'administration de l'ANR... la parité est suppléante !

<http://sncs.fr/Au-conseil-d-administration-de-l>

Grand entretien avec Antoine Petit, nouveau président du CNRS.

<https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/la-methode-scientifique-du-jeudi-08-mars-2018>

Après plus de dix ans de réorganisations-restructurations successives à l'INIST décidées en toute opacité, ce sont encore les personnels qui paient les incompétences successives des directions de l'INIST, des directions du CNRS, scientifiques et des ressources humaines.

Car la direction scientifique du CNRS a été incapable de définir clairement les missions de l'information scientifique et technique (IST) au service de la recherche et a laissé la DRH puiser « dans le stock » de l'INIST pour satisfaire d'autres besoins. En réduisant les personnels sans aucune politique en IST clairement définie, le CNRS est en train de perdre des compétences qu'il ne pourra plus récupérer.

Le CNRS doit définir un projet pour l'IST dans lequel l'INIST, unité indispensable au service des laboratoires face à leurs immenses besoins, aura toute sa place en lui octroyant des missions nationales. Sans une maîtrise indispensable de l'IST, il n'est pas possible de concevoir une recherche rigoureuse. Le Ministère doit imposer aux acteurs de l'IST une vraie politique ambitieuse pour notre pays et soutenue effectivement. Les enjeux sont énormes ; cette VRS en fait d'ailleurs un premier constat.

Sciences-Média : comment lutter contre la désinformation scientifique ? Les interventions de la journée du 11 janvier à la BNF, co-organisatrice de l'évènement avec l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information (AJSPI) et plusieurs Sociétés scientifiques (chimie, physique, mathématique, statistique, informatique).

<https://www.youtube.com/channel/UCFTd8PvVJvw51S-yQmdCM7xA>

LES COMUE CANNIBALES

Extraits du SNCS Hebdo du 3 avril 2018¹

Dans un paysage désormais partout contaminé par la « projectivité », on s'interrogeait, depuis dix-huit mois, sur le sort des « initiatives d'excellence » (IdEx), mises en sursis en 2016. Un nouveau rapport vient de fixer leur sort.

Le clou du rapport est la recommandation – impérieuse – que le président de l'« université » ait « le droit d'auditer et d'amender le projet de budget prévisionnel de toutes les institutions fondatrices, un droit de veto aux propositions de recrutement des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs des institutions fondatrices ». On a bien lu : ainsi les

ComUE devraient, par exemple, se voir reconnaître le droit d'amender le budget général du CNRS... et le droit de refuser les recrutements de chercheurs que celui-ci, ou un autre établissement public fondateur, auraient eu la perfidie de faire sans leur demander leur avis !

Cette folie déclarée a commencé à susciter, heureusement, les réactions salutaires de quelques « membres fondateurs ». Ainsi, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) a-t-elle aussitôt décidé, à la suite de ce rapport stupéfiant, de retirer sa candidature au statut de membre plein de l'IdEx Paris-Sciences & lettres, arguant de ce que de telles conditions n'avaient jamais été envisagées.

¹ <http://sncs.fr/Les-ComUE-cannibales>

SUSPENSION D'UNE GRÈVE HISTORIQUE DES UNIVERSITAIRES BRITANNIQUES POUR LEURS RETRAITES

Après plusieurs semaines de grève pour empêcher la privatisation de leur système de retraite, les enseignant·es et chercheur·es de soixante-cinq des soixante-huit universités britanniques ont suspendu leur mouvement à la suite d'une consultation de ses adhérents par le principal syndicat – modéré – de la profession, *University and College Union (UCU)*.

Sous prétexte de combler un déficit d'environ 6,8 milliards d'euros dans le fonds destiné aux retraites, les employeurs regroupés au sein de *University United Kingdom (UUK)* avaient tenté de remplacer les prestations de retraite indexées au salaire final par un système de fonds de pension. UUK a annoncé geler sa proposition de réforme et créer un comité mixte d'experts, nommé en nombre



égal par le syndicat et les employeurs, pour discuter de la réforme des retraites.

Ce n'est pas tant la légitimité du mouvement qui a fait changer d'attitude l'UUK que la peur de ne pas pouvoir organiser les sessions d'examen. Mais la lutte a changé l'engagement syndical. Des milliers d'universitaires se sont syndicalisés. Et le débat s'est élargi aux questions relatives à l'évolution du secteur universitaire sous l'ère

du néolibéralisme : marchandisation ; précarité (54 % des personnels d'enseignement sont embauchés sous contrats précaires) ; ou encore gouvernance et démocratie...

<https://www.theguardian.com/commentisfree/2018/apr/16/university-pensions-strikes-union-campaign>
<https://www.alternatives-economiques.fr/fin-dune-greve-historique-enseignants-leurs-pensions/00084238>

DROIT D'AUTEUR DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE



Patrick Monfort, Secrétaire général du SNCS-FSU et Chantal Pacteau, membre du bureau national du SNCS-FSU lors de la conférence du 11 avril 2018.

renforcer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en Europe et ailleurs ».

Le 11 avril 2018, le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) a convoqué conjointement la conférence de haut niveau « *Améliorer les dispositions en matière de droit d'auteur pour ren-*

Au cours de deux débats, les participant(e)s ont passé en revue les différents modèles mis en place pour le droit d'auteur en Europe et ailleurs, avant d'examiner la directive de l'UE relative au droit d'auteur dans l'enseignement supérieur et la recherche. Les participant·es ont préparé des recommandations concernant les problèmes identifiés après avoir échangé leurs points de vue et leurs expériences.

Trois syndicats de la FSU (SNCS, SNES et SNESUP) ont participé à la conférence.

<https://www.csee-etu.org/fr/actualites/archive/2539-etu-holds-joint-high-level-conference-on-copyright-in-higher-education-and-research-3>

Une tribune dans le Guardian défend la fin des écoles du commerce. Et c'est un ancien professeur ayant exercé dans ces usines à petits soldats du capitalisme qui le propose, d'une manière on ne peut plus explicite : « Il y a 13 000 écoles de commerce dans le monde. C'est 13 000 de trop. »

http://www.liberation.fr/direct/element/une-tribune-dans-le-guardian-defend-la-fin-des-ecoles-de-commerce_81146/

FORUM MONDIAL SCIENCES ET DÉMOCRATIE

Le Forum mondial sciences et démocratie (FMSD) a tenu sa cinquième édition durant le Forum social mondial qui s'est tenu à Salvador de Bahia au Brésil du 13 au 17 mars 2018. Représentant du SNESUP-FSU et de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), Marc Delepouve a été sollicité pour cofonder un nouveau groupe de travail thématique sur « Sciences, société et démocratie ».

http://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/28p_le_snesup_664_pdf_bd_o.pdf, page 24



Affiche en hommage à Marielle Franco, militante du PSOL et conseillère municipale de Rio de Janeiro, assassinée le 14 mars 2018.

Le business des publications scientifiques

« Un pays qui exporte sa matière première à bas prix, et réimporte le produit fini au prix le plus fort, est dans une logique de sous-développement. C'est cette logique qui prévaut dans l'édition scientifique internationale. (...) Jusqu'à maintenant, l'édition scientifique électronique reproduit en grande partie les schémas archaïques de production, parce qu'elle émane des éditeurs scientifiques commerciaux... », écrivait Anne Dujol en 1996¹. *« Il y a fort à parier que, dans un très proche avenir, de nombreux auteurs s'affranchiront des contraintes actuelles de la publication d'articles scientifiques et 'publieront' électroniquement les résultats de leurs travaux, »* poursuivait-elle.

Hélas, elle sous-estimait la puissance et l'« agilité » des éditeurs mondialisés qui tiennent ce qui est devenu un des *business* les plus lucratifs au monde. Et elle surestimait la compréhension des enjeux de la part des scientifiques et de leur bureaucratie, dans un monde où, comme à la chasse, la publication est devenue une performance où le/la scientifique exhibe ses trophées.

L'inflation des publications est telle que les bibliographies, bien souvent stéréotypées, résultent davantage de la collecte de résumés que de discussions scientifiques. On écrit mais on ne lit pas ; et la critique des résultats, les vérifications, le dialogue s'en ressentent.

Peut-être plus grave encore, les scientifiques leur ayant délégué l'évaluation de leurs travaux en leur décernant le label « d'excellence » (« où publies-tu » plutôt que « que publies-tu »), les revues – et donc les éditeurs qui les possèdent – ont acquis un pouvoir exorbitant sur la politique scientifique des institutions, voire des Etats.

Mais le vent tourne. Les institutions de recherche et d'enseignement supérieur et leurs bibliothèques croisent le fer avec les éditeurs commerciaux. Et les chercheur·e·s commencent à reprendre en main l'édition de leur travail.

¹ Anne Dujol, « Revues scientifiques médicales et droit d'auteur », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1996. Disponible en ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1996-01-0075-012>

Les publications : un marqueur du fonctionnement de la science

Le XVII^{ème} siècle voit la naissance des « publications » qui se font au rythme de la réalisation des travaux. Les correspondances – ces conversations où s'élaborent dans le temps les idées de chacun – y tiennent une large place. Comment est-on passé de ces modèles d'échanges scientifiques au productivisme d'aujourd'hui qui assujettit chacun à publier toujours plus et plus vite ?

Les publications scientifiques toutes disciplines confondues, des mathématiques aux sciences humaines et sociales, se comptent aujourd'hui par milliers, par dizaines de milliers, voire par centaines de milliers. De même, les rencontres et les colloques sont incessants : chacun parcourt la terre en tous sens pour rencontrer un collègue ou passer quelques jours ou quelques semaines dans un laboratoire. On assiste, d'année en année, à une inflation dont la politique des appels à projets, européens, nationaux, régionaux, industriels, patrimoniaux, etc. ne fait qu'entraîner et développer cette fébrilité. Que signifie une telle agitation ?

Est-elle nécessaire pour le bon fonctionnement de la recherche, pour l'accroissement des connaissances ou bien n'est-elle qu'une manière de faire circuler des crédits et des personnes pour augmenter les

échanges commerciaux et la facturation ; en un mot, pour « faire de la croissance » ?

UN PEU D'HISTOIRE

Ce fonctionnement de la vie de la recherche est récent, très récent dans la forme extrême que nous connaissons aujourd'hui. Je me souviens qu'au début des années 1980 l'historien Jacques Le Goff, au

Michel Blay

Historien et philosophe des sciences,
directeur de recherche émérite au CNRS

ce qu'il est de nos jours, conduirait à diagnostiquer pour la période considérée un manque total d'activité, un encéphalogramme plat. Il me semble donc indispensable de se poser un peu – en sommes-nous capables ? – et de réfléchir sur cette évolution à la charnière de l'économique (« la croissance ») et du remplissage bibliographique pour les CV.

La réflexion impose toujours, dans un premier temps, de regarder en arrière et de s'interroger sur les pratiques antérieures, leurs réussites et leurs échecs. Revenons donc en arrière. Lorsque je propose de revenir en arrière, je pense au XVII^{ème} siècle et au début de la science que l'on appelle classique et dont, pour une très large part, nous sommes les héritiers. Il

convient aussi de garder présent à l'esprit, cela se perd de nos jours, que ce qu'on appelle la science n'a pas surgi après la Seconde Guerre



« Les publications scientifiques toutes disciplines confondues, des mathématiques aux sciences humaines et sociales, se comptent aujourd'hui par milliers, par dizaines de milliers, voire par centaines de milliers. »

cours d'une conversation, s'étonnait de l'augmentation continuelle du nombre des colloques et des publications, un nombre qui, au regard de



mondiale en 1945, mais est le fruit de multiples et diverses cultures, centrées d'abord autour du Bassin méditerranéen, puis qui se sont trouvées, au cours des siècles, réfléchies, repensées, christianisées et reconstruites au gré de la redécouverte des textes anciens. De telle sorte que s'est constitué un terreau qui a permis les transformations conceptuelles particulières des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles¹.

Les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles sont des périodes d'une extrême fécondité intellectuelle marquées à la fois par des développements théoriques et techniques sans lesquels notre science n'existerait pas. Que dire alors des modes de publication ?

La période médiévale – comme l'humanisme de la Renaissance – avait déjà connu les échanges intellectuels par la correspondance et les voyages. On s'est toujours déplacé d'un bout à l'autre de l'Europe, d'une université à une autre, d'une abbaye à une autre, mais dans une temporalité qui

laissait du temps à la réflexion, à l'échange véritable, à la méditation. Au XVII^{ème} siècle, ce phénomène prend une ampleur considérable. Il en transforme les objets et les enjeux et, surtout, il voit la naissance des « publications ».

LE TEMPS DES CORRESPONDANCES

Un ensemble de liens serrés, un réseau complexe se tisse au cours du XVII^{ème} siècle. La notion de coopération intellectuelle internationale se développe alors à travers l'Europe à l'initiative des savants et non pas à celle, comme souvent aujourd'hui, d'une commission, d'un organisme ou d'un institut international lançant appels d'offre sur appels d'offre pour mobiliser des chercheurs ou des enseignants dont l'intérêt, loin d'être scientifique, est largement budgétaire.

Donc, au XVII^{ème} siècle, se constitue ce qu'on a appelé l'Europe des savants, la « République des Lettres ». De quelle « République des lettres » pourrait-on parler de nos jours ? D'ailleurs, même la République des savants souhai-

tée par Frédéric Joliot-Curie en 1945, au moment de la recréation du CNRS et du Comité national de la recherche scientifique, a disparu, dans son esprit, au profit de commissions *ad hoc* rassemblant quelques personnalités principalement nommées².

L'activité scientifique nouvelle et intense des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles est marquée d'une part par la création des académies, mais aussi et surtout par celle des journaux et des périodiques, principalement vers la fin du XVII^{ème} siècle. Ces publications donnent une plus large diffusion aux correspondances qu'elles publient ou dont elles se font l'écho.

Il me semble très important de dire quelques mots sur les correspondances car elles reflètent une certaine façon de faire de la science sans être sous la pression de la productivité, mais bien plutôt dans l'ordre de la réflexion.

Plus souple que le discours théorique, la correspondance permet d'atteindre, *via* sa publication dans

¹ Michel Blay, *Critique de l'histoire des sciences*, Paris, CNRS éditions, 2017.

² Michel Blay, *Quand la recherche était une république*, Paris, Armand Colin, 2011.

des périodiques, un large public. Elle favorise la collaboration scientifique entre deux ou plusieurs savants et permet la constitution de réseaux d'échanges sans internet et ses vicissitudes. La correspondance souligne également le souhait des savants de dépasser, dans la liberté, les contraintes institutionnelles, géographiques, politiques et linguistiques, voire religieuses. C'est une conversation, une discussion où s'élaborent dans le temps les pensées de chacun en dehors de toute contrainte temporelle imposée par la réalisation à court ou moyen terme de tel ou tel projet. De même, les publications se font au rythme de l'accomplissement des travaux, sans un émiettement en de multiples « papiers » pour faire nombre. Parmi ces revues, nous pouvons rappeler les noms des *Philosophical Transactions* (1665) publiées par la *Royal Society*, des *Acta Eruditorum* (Leipzig, 1682) où publieront en particulier G.W. Leibniz et les frères Bernoulli, du *Journal des Sçavans* (Paris, 1665) qui jouera un rôle considérable avant que l'Académie Royale des sciences possède une réelle et

régulière publication comme le seront les volumes de l'*Histoire de l'Académie Royale des sciences avec les Mémoires de mathématique et de physique* pour la même année, publiée à Paris à partir de 1702 ; il y a aussi l'*Histoire des ouvrages des savants* (Rotterdam, 1687) et les *Nouvelles de la République des Lettres* (Amsterdam, 1684).

Correspondance, publications, échanges, ce modèle de la vie scientifique se prolonge et s'amplifie au XIX^{ème} siècle jusqu'à la guerre de 1914-1918 à travers la mise en place de sociétés savantes nationales et internationales, l'organisation des premiers congrès et la publication de revues d'orientation plus spécialisée et disciplinaire.

LE PRODUCTIVISME D'AUJOURD'HUI

Une certaine façon de faire la science, déjà présente dans les années 1930 autour du radar au *Radiation Laboratory* (RAD Lab) du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) ou au *Berkeley National Laboratory* avec la naissance du cyclotron, s'est définitivement cristallisée pendant la Seconde Guerre mondiale avec la mise en œuvre du *Manhattan Project*. Ce programme de recherches, ayant pour but la réalisation de la première bombe atomique, a fourni un modèle d'organisation du travail scientifique qui s'est imposé par la suite à la communauté scientifique sur toute la planète (souvent dénommée « *Big Science* »). Le travail scientifique entre dans la voie industrielle et la

recherche, devenue largement technique, a certes gagné en efficacité et en rentabilité, mais elle a grandement perdu en créativité, en nouveauté conceptuelle et surtout en valeur de connaissance et en puissance éthique. On le voit aujourd'hui avec la nécessité qu'il y a, devant le nombre croissant de publications annonçant des résultats douteux ou de celles qui se pillent et se recopient plus ou moins les unes les autres, d'installer des commissions d'éthique et autres organismes de contrôle.

Par ailleurs, avec le productivisme, les normes de la recherche se sont trouvées standardisées et orientées vers des objectifs de rendement quantifiable en termes de résultats expérimentaux susceptibles de devenir immédiatement, sans beaucoup de contrôle, une ou plusieurs publications. Il faut publier vite et communiquer très vite.

En devenant technique et industrielle, la science ignore de plus en plus les enjeux de pensée et l'argumentation philosophique qui régissent les rapports de connaissance, entre autre scientifiques, aux autres modalités de la vie intellectuelle, de l'action et de l'éthique. La rationalité elle-même s'est transformée en devenant plus instrumentale, formelle, obsédée par les algorithmes et l'optimisation. Une optimisation qui assujettit chacun à publier toujours plus et plus vite.

Rappelons-nous que la science est d'abord une activité de la pensée, un lieu d'échanges des connaissances, de réflexion et de méditation que la soumission aux enjeux économiques détruit, une soumission qui s'incarne dans notre besoin de publier toujours plus et plus vite.



« Une certaine façon de faire la science (...) s'est définitivement cristallisée pendant la Seconde Guerre mondiale avec la mise en œuvre du Manhattan Project. Ce programme de recherches, ayant pour but la réalisation de la première bombe atomique, a fourni un modèle d'organisation du travail scientifique qui s'est imposé par la suite à la communauté scientifique sur toute la planète. »

Si les « publicheurs » ont besoin des chercheurs, les chercheurs n'ont pas besoin des « publicheurs¹ » !

Trois entreprises d'édition scientifique dominant le « marché » des publications : Reed Elsevier, Springer-Nature et Wiley-Blackwell. Chacun de ces grands groupes, respectivement anglo-néerlandais, néerlandais-germanique et anglo-américain, se sont constitués par fusions successives jusqu'à exercer une domination sans partage sur les publications scientifiques. Cette domination, source de profits considérables au détriment des fonds publics, est aussi source de problèmes déontologiques, éthiques et financiers majeurs pour la recherche et les chercheurs.

Florence Audier

Laboratoire Statistique, Analyse,
Modélisation multidisciplinaire (SAMM),
Université Panthéon-Sorbonne

Springer, c'est 6 343 600 articles, 4 133 000 chapitres d'ouvrages, 1 010 500 actes de conférences. Wiley/Blackwell, c'est plus de quatre millions d'articles venant de 1 500 revues, 8 000 ouvrages et des centaines de références, de protocoles issus de laboratoires, et des bases de données à la disposition de seize millions de scientifiques et académiques. Quant à Elsevier, sa base SCOPUS référence 21 000 journaux scientifiques – y compris 1 200 titres en *open access* –, 600 publications industrielles, 350 collections d'ouvrages, ainsi que 764 actes de conférences...

L'accroche d'Elsevier à propos de SCOPUS situe bien les enjeux : « *Scopus est la plus grande base de données de résumés et de citations de la littérature évaluée par des pairs (...). Donnant un aperçu complet des résultats de la recherche mondiale dans les domaines de la science, de la technolo-*

gie, de la médecine, des sciences sociales et des arts et des sciences humaines, Scopus propose des outils intelligents pour suivre, analyser et visualiser la recherche. À mesure que la recherche devient de plus en plus globale, interdisciplinaire et collaborative, vous pouvez faire en sorte que les recherches critiques du monde entier ne soient pas oubliées lorsque vous choisissez Scopus. » Grâce à SCOPUS, les chercheurs peuvent « *découvrir les tendances émergentes et*

en développement », « *être en tête de la compétition* » et « *identifier les leaders d'opinions* ».

Reed Elsevier (encadré) c'est, en 2017, 8,4 milliards d'€ de chiffre d'affaire (7,6 en 2013) dont 2,8 milliards d'€ proviennent des seuls journaux scientifiques (2,7 en 2013). Et sur les 2,6 milliards de profits réalisés par Reed Elsevier en 2017 (son taux de rentabilité s'affiche à

Reed Elsevier, désormais RELX Group*, naît de la fusion de la société d'édition juridique anglaise Reed International et de la maison d'édition néerlandaise Elsevier NV en 1992. L'année suivante, le groupe acquiert les Éditions Techniques. En 2005, Masson rejoint le groupe Reed Elsevier pour former, en 2006, avec Elsevier France, la nouvelle entité Elsevier Masson (<http://www.em-consulte.com/rmr/qui-sommesnous>). En France, outre ses activités d'édition scientifique et médicale sous la marque Elsevier et d'édition juridique et fiscale sous la marque LexisNexis, Reed Elsevier organise des salons professionnels (Salon du livre de Paris, FIAC, Salon Nautique de Paris, Paris Photos sous les marques Reed Expo et Reed MIDEM). Il s'occupe aussi de fournir des solutions en gestion du risque, management de la E-reputation, recherche et veille, sous la marque LexisNexis. Bien sûr, le groupe est coté en bourse.

¹ Le terme « publicheur » désigne ce qu'en français on appelle couramment « éditeur », à ne pas confondre avec les membres des comités éditoriaux, les « *editors* » en anglais.

* <https://www.relx.com/our-business/our-business-overview>

31 %), 40 % proviennent des journaux scientifiques, qui eux-mêmes secrètent un taux de profit de 37 % ! C'est que, dans cet univers, c'est « pile je gagne, et face tous les autres perdent » ; autrement dit, c'est toujours Elsevier et les autres éditeurs qui gagnent, et l'injonction à publier « *publish or perish* » n'a fait que renforcer leur prééminence.

BUSINESS MODELS

Elsevier, comme les autres groupes, publie des articles scientifiques selon deux « *business models* » : d'une part des revues en version « papier » et/ou électronique que les institutions doivent acheter par abonnements, le plus souvent groupés (plusieurs revues sont dans un même « *bundle* », ce qui signifie qu'elles doivent être acquises en même temps sans que l'on puisse les choisir) ; d'autre part par *open access via internet*. Dans ce cas, c'est au moment de la publication, voire de la soumission des articles, qu'intervient le paiement. C'est ce qu'on appelle l'APCs, *Article Publishing Charges*, véritable redevance, par opposition au *Green Access* (encadré).

Quelques définitions pour y voir plus clair...

Gold Open Access tous les articles sont publiés après révision par les pairs et sont mis en *Open Access* (OA) après paiement, par les auteurs ou leur institution, des APCs au « *publicheur* ».

Hybrid Open Access : revues avec révision par les pairs, vendues par abonnement. Les auteurs doivent payer des APCs s'ils veulent que leur article soit en OA.

Green Open Access : dépôt, dans une archive ouverte, de la version de l'auteur, avant révision par les pairs.

Diamond Open Access : publication d'articles revus par les pairs sans abonnement ni APCs à payer, car la publication se fait *via* une plateforme de publication qui est un équipement de recherche, au même titre qu'un centre de calcul ou le réseau RENATER.

En résumé, dans ces *business models*, on paie soit pour lire, soit pour écrire... soit pour lire et écrire ! Et finalement, les établissements de recherche déboursent deux fois, d'un côté en payant les frais de publication *open access* et de l'autre en maintenant l'abonnement à ces mêmes revues, afin, notamment, de permettre la lecture des articles accessibles uniquement sous abonnement.

Sur le site de chaque revue figurent les consignes aux auteurs et les conditions spécifiques de soumission des articles. Pour une vue d'ensemble, on peut, par exemple, consulter le site internet d'Elsevier : un tableau de soixante-et-une pages récapitule les conditions de publication relatives à 2 440 revues placées dans son orbite, titres qui couvrent quasiment toutes les disciplines scientifiques. Pour chacun des titres est affiché le prix à payer pour y publier un article, prix qui varie généralement entre 2 000 et 3 500 dollars américains (US\$), mais la société préfère indiquer que ses tarifs s'étalent de 150 US\$ à 5 000 US\$.

Ces prix – à la charge des auteurs et/ou de leurs institutions – s'appliquent à l'*open access* et doivent être acquittés lors de la soumission du manuscrit. Ils sont, nous dit-on, établis et régulièrement réajustés selon les critères suivants : l'*impact factor* du journal, le coût supposé des processus techniques mobilisés (dessins, couleurs...), le degré de concurrence entre revues, les conditions du marché, ainsi que les revenus annexes procurés par la publication. Bref, les prix sont établis en fonction du marché de chacune des revues – d'où d'ailleurs des arrangements possibles « au cas par cas ».

CITATION INDEX, IMPACT FACTOR, RANKING

L'autre grande base est le *Web of Science*, qui appartenait à Thomson Reuters. et a été racheté par Clarivate. 9 300 périodiques et plus de 110 000 actes de conférences figurent dans cette base, accessibles sur abonnement. 3 400 organisations et universités dans plus de quatre-vingt-dix pays y seraient abonnés et, surtout, utiliseraient les indicateurs contenus dans la base, afin de définir et mettre en œuvre leur politique. Une des originalités de cette base – à laquelle on accède *via ISI Web of Knowledge* – est qu'elle calcule le très fameux *citation index*, tant valorisé pour les classements et autres *rankings*. Selon la brochure de présentation, le *citation index* « est devenu le standard mondial pour la bibliométrie dans tous les domaines scientifiques », des sciences naturelles aux humanités. Grâce à la base de données JCR – *Journal Citation Reports* – chacun a ainsi accès, en un clic, au fameux *impact factor* de milliers de journaux scientifiques depuis 1975. Elle peut donc être utilisée tel quelle, ce qui est le plus souvent le cas, sans que les données et algorithmes utilisés soient connus, sans qu'ils puissent être testés et validés de façon critique et objective, alors que cette logistique sert de base aux orientations scientifiques des institutions, voire des pays, ainsi qu'à l'évaluation des institutions et des chercheurs.

LA FIN DU PILLAGE DES DENIERS DE LA RECHERCHE?

Le pillage des deniers publics par le biais de l'édition scientifique pourrait (provisoirement ?) avoir atteint ses limites, si on en croit les bras de fer récents entre les bibliothèques des établissements universitaires et de recherche, notamment dont celui avec Springer en France.

Publications scientifiques : pour qui ? par qui ?

Les progrès de la connaissance doivent irriguer la société dans son ensemble, et les supports de diffusion doivent le permettre. Toutefois, pour remplir leur office, ils doivent prendre en compte les spécificités des différents publics auxquels ils s'adressent, être adaptés à leurs attentes et faire sens pour eux.

C'est évidemment le cas des revues « grand public ». C'est aussi pertinent pour le tissu économique, qui a besoin de disposer, en permanence, d'une culture scientifique suffisante, ne serait-ce que dans sa fonction d'innovation et de modernisation. Les résultats de la recherche doivent ainsi lui être rendus abordables et intelligibles.

Les progrès de la connaissance dans leur phase d'élaboration obéissent à leur logique propre : ils nécessitent des échanges à caractère scientifique entre pairs, capables à la fois de discuter les résultats obtenus par leurs collègues, éventuellement de les reproduire, en tout cas de se les approprier.

Il va de soi que les types de publications diffèrent selon ces différents publics, et que le rôle des « publicheurs » devrait se concentrer à l'interface entre les chercheurs et la société ainsi qu'entre les chercheurs et les entreprises. Les besoins sont immenses : alors que notre société s'approprie de plus en plus des outils techniques reposant sur des découvertes récentes, la science n'est pas intégrée suffisamment à la culture « générale » pour permettre partages de connaissances et échanges riches et pertinents, voire pour faire face à des oppositions frontales (voir la saga des cellules-souches dans le hors-champ de cette VRS).

Les éditeurs pourraient définir et se saisir de tout ce champ de diffusion et de mise à disposition de problématiques scientifiques. De même il manque des interfaces entre la recherche et le tissu économique. Certaines revues existantes y répondent, mais le besoin de « traduction » de résultats avérés n'est sans doute pas encore suffisamment comblé par les médias de veille scientifique et technologique. Le développement d'un journalisme scientifique professionnel (et non de communicants) destiné à ces publics devrait se renforcer, mais surtout les rédactions devraient s'étoffer en journalistes spécialisés. Comme le montre, pour la question énergétique, l'enseignant-chercheur en sciences de l'information et de la communication Jean-Baptiste Comby, « *il n'existe pas, dans les médias généralistes français, de rubriques, de services et donc de spécialités journalistiques relatives aux questions énergétiques. Le traitement journalistique de l'énergie est partagé entre les journalistes des services économie et ceux des services environnement**... »

Par contre, la production, l'évaluation et la dissémination des publications académiques peuvent le plus utilement être prises en charge par les scientifiques eux-mêmes. Ils sont – de fait – de plus en plus nombreux non seulement à le penser, mais à aussi à le faire.

* Voir Jean-Baptiste Comby, *Le traitement des enjeux énergétiques par les grands médias télévisuels* http://www.ecologie-humaine.eu/DOCUMENTS/SEH_Energie/Energie_23_Comby.pdf

Ainsi, l'université de Montréal (UdeM) a mis fin, en 2016, à la quasi-totalité de ses abonnements avec Springer, après le refus de ce dernier de réduire ses tarifs et après

avoir constaté que seuls 265 titres des 2 266 périodiques de son forfait sont utiles à la recherche et l'enseignement. L'UdeM dénonce le fait qu'« *une partie de la straté-*

gie des éditeurs commerciaux consiste à multiplier les périodiques au sein des grands ensembles pour en justifier le coût exorbitant ». Elle appelle à « *refuser la révision d'articles, ou soutenir le modèle de diffusion en libre accès* » et précise que « *le plus grand risque, pour un éditeur, est la remise en cause de sa matière première gratuite, de sa main-d'œuvre bénévole et de son modèle d'affaires* ».

Au Danemark, les universitaires affirment : « *nous devons stopper les hausses de prix anormales, que les institutions ne peuvent tout simplement pas se permettre désormais* ». Et ils ajoutent vouloir favoriser « *la transition vers le Green Open Access en cohérence avec notre stratégie nationale* ».

En France, les négociations avec Springer sur l'augmentation des coûts d'abonnement de ses revues viennent d'être rompues, comme le relate le communiqué de presse de Couperin du 3 avril 2018, reproduit en grande partie ici² :

« *Cette situation intervient après treize mois d'une négociation acharnée avec Springer Nature, menée par le consortium national Couperin.org. (qui) représente plus de deux cent cinquante établissements d'enseignement supérieur, de recherche et de santé : universités, écoles, organismes de recherche dont le CNRS, hôpitaux (...).*

Les négociations ont abouti à une impasse, conséquence de la divergence d'approche économique entre l'éditeur et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La recherche académique française a mandaté le consortium pour obtenir une diminution du prix du contrat d'abonnement. (...) Le développement, au niveau international, du mode de publication en open access

² <https://www.couperin.org/site-content/261-a-la-une/1333-couperin-ne-renouvelle-pas-l-accord-national-passe-avec-springer>

« auteur-payeur » conduit à une augmentation sensible des contenus publiés en open access dans les revues diffusées sous abonnement payant par Springer Nature (...).

L'éditeur justifie sa politique d'augmentation des coûts d'abonnement par l'augmentation du nombre des articles publiés dans ses 1 185 revues, estimée à 3 % par an. L'éditeur démontre une conception purement quantitative de son produit, considéré comme un ensemble d'articles toujours croissant, quelle que soit par ailleurs leur qualité. Dans le même temps, l'usage des revues Springer est en diminution et se concentre sur un tiers de la collection : ce phénomène est paradoxal puisque le nombre d'articles disponibles va croissant.(...) Il confirme l'opinion largement exprimée par les chercheurs sur les dangers liés à l'augmentation continue du nombre de revues et d'articles publiés. Cette augmentation du volume des publications scientifiques aurait pour corollaire un appauvrissement général de la qualité des contenus, dénoncent régulièrement les scientifiques.

(...) Les coûts toujours croissants de l'information scientifique captent une partie désormais trop importante des budgets des établissements, part qui ne peut être consacrée au financement des activités de recherche ni employée à soutenir la diversité éditoriale. Cette situation représente une menace pour la recherche, alors que les chercheurs sont les producteurs de cette information qu'ils fournissent gratuitement aux éditeurs, et dont ils assurent, toujours gratuitement, l'évaluation et la gestion éditoriale. (...)

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ne sont plus disposés à voir croître indéfiniment leur dépense d'abonnements ; (...) ni « à payer des sommes toujours plus astronomiques pour accéder à l'information qu'ils produisent et valident au profit des éditeurs. »

Transition vers l'accès libre : le piège des accords globaux avec les éditeurs

Extrait de l'article du 13 avril 2018 de Marie Farge, directrice de recherche CNRS, ENS et Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions et Frédéric Hélein, professeur à l'Université Paris Diderot et directeur scientifique du Réseau national de bibliothèques de mathématiques¹.

(...) Pour conserver des marges bénéficiaires comparables avec le système de publication en accès libre, un éditeur devrait facturer les redevances à un prix moyen du même ordre de grandeur. (...)

La meilleure solution pour ces éditeurs reste donc d'obtenir le paiement des redevances par leurs interlocuteurs traditionnels, les bibliothèques, déjà dotées des gros budgets aptes à supporter les abonnements onéreux, ou bien vers des agences ou des institutions nationales. Ainsi les redevances ne pèseront pas directement sur les budgets des laboratoires, resteront invisibles aux chercheurs, et, mieux encore, se substitueront « en douceur » aux sommes astronomiques que les bibliothèques ont l'habitude de payer. Les éditeurs pourront ainsi poursuivre en toute sécurité leur « *business as usual* ».

Le premier pays où un modèle de ce type fut expérimenté fut le Royaume-Uni. Les Britanniques sont engagés depuis 2013 dans un programme de transition vers l'accès libre combinant l'usage d'archives ouvertes et le paiement de redevances aux éditeurs. Cela a nécessité la mise en place d'un protocole complexe² pour les institutions et la création d'un fonds spécial pour financer les coûts supplémentaires occasionnés. Malgré une volonté politique de maîtrise des coûts globaux (abonnements et redevances), force est de constater qu'aucune dépense n'a pu être contenue³. Pire encore, le système de remboursement des redevances aux universités par le fonds spécial a engendré une bureaucratie dont le coût a encore alourdi la facture. Cette expérience a incité les grands groupes d'édition et les pays tentés par cette direction à s'orienter plutôt vers des accords globaux, à l'échelle d'un pays, dont la facture serait payée par les bibliothèques.

C'est cette voie qu'ont prise les Pays-Bas, en concluant, fin 2014, un accord avec Springer qui intègre un abonnement à un bouquet de revues avec le droit pour les chercheurs néerlandais de publier en accès libre sans frais supplémentaires (ceux-ci étant donc intégrés dans la facture d'abonnement⁴). Des accords du même type ont, depuis, été conclus avec d'autres éditeurs et dans d'autres pays : en Autriche⁵ et en Allemagne⁶ fin 2015, puis en Suède⁷ en 2016, en Finlande⁸ en 2018, etc. Le type de contrat varie, mais on observe une évolution vers des contrats dans lesquels la prise en compte des redevances a un poids de plus en plus important. C'est ainsi, qu'à partir de fin 2016, l'Allemagne s'est engagée dans une voie encore plus radicale : au lieu de vouloir conclure des accords mixtes, concernant à la fois les abonnements pour lire et les redevances pour publier, l'Allemagne estime qu'il n'est plus question de payer pour lire, mais juste pour publier. (...)

¹ <https://blogs.mediapart.fr/edition/au-coeur-de-la-recherche/article/130418/transition-vers-l-acces-libre-le-piege-des-accords-globaux-avec-les-editeurs>

² <https://www.jisc.ac.uk/guides/implementing-open-access>

³ <https://www.timeshighereducation.com/news/huge-rise-subscription-costs-despite-open-access-switch>

⁴ <https://www.uu.nl/en/news/agreement-association-of-universities-in-the-netherlands-and-publisher-springer>

⁵ <http://www.springer.com/gp/aboutspringer/media/press-releases/corporate/austrian-scholars-can-publish-open-access-in-more-than-1-600-springer-journals/794476>

⁶ <https://www.mpg.de/9709881/oa-max-planck-society-springer>

⁷ (<http://www.springer.com/gp/about-springer/media/press-releases/corporate/swedish-researchersto-benefit-from-innovative-open-access-agreement-with-springer/10347200>)

⁸ <https://www.mostlyphysics.net/blog/2018/1/25/finland-takes-a-step-back-in-the-openness-of-academic-journal-pricing>

Bibliothèques contre éditeurs : les désabonnements se poursuivent

Un mouvement d'ampleur de désabonnements à l'offre électronique d'éditeurs scientifiques majeurs, mené par les bibliothèques de grandes universités occidentales, notamment françaises et américaines, avait alerté en 2012 et surtout en 2014, sur l'intenable rapport de force qu'elles entretenaient avec les éditeurs. Quelques années plus tard, la tension entre éditeurs et bibliothèques semble s'être peu améliorée malgré des modèles économiques variés en débat depuis plus de vingt ans. Le désaccord entre le consortium Couperin (Consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques) et l'éditeur Springer, en mars dernier, en est l'un des témoignages.

Une vague mondiale de désabonnements à l'offre électronique des éditeurs scientifiques avait défrayé la chronique en 2014 et 2015, rappelant la récurrence du rapport de force entre bibliothèques de recherche et éditeurs malgré le développement de la politique d'*open access*¹. Les bibliothèques françaises² et américaines³, publiques

comme privées, dénonçaient le coût de l'offre éditoriale dont elles étaient pourtant les principales clientes. Même la riche université de Harvard avait mis en ligne, deux ans auparavant, un mémorandum sur le prix exorbitant des revues scientifiques.

Aujourd'hui, l'annonce faite par le consortium Couperin⁴ (voir Audier, ce n°) fin mars d'un désaccord avec Springer montre que le combat entre éditeurs et bibliothèques continue, y compris dans un contexte international. Couperin explique que « *les prix des abonnements aux ressources électroniques, en hausse constante depuis vingt ans, génèrent des bénéfices importants pour les grands éditeurs scientifiques que sont Springer*

et Elsevier, alors même qu'une proportion non négligeable et croissante des articles publiés dans les revues concernées par les abonnements sont en accès libre. Le coût de cet accès pour ces articles est assumé par les auteurs ou leurs institutions et versé aux éditeurs. Pourquoi dès lors faire payer l'accès via l'abonnement quand l'éditeur a déjà été financé ? »

Force est de constater que, malgré la diversification des modèles économiques de la publication scientifique, les relations entre éditeurs et bibliothèques n'ont pu parvenir à un consensus. Le contexte est partout celui du développement de l'*open access*, au moins pour les publications financées sur fonds publics⁵.

Laurence Favier

Membre de la CA du SNESUP,
professeur de sciences de l'information et
de la communication à l'Université de Lille

¹ « Mode de diffusion des articles de recherche sous forme numérique, gratuite et dans le respect du droit d'auteur. » <http://openaccess.couperin.org/category/open-access/>

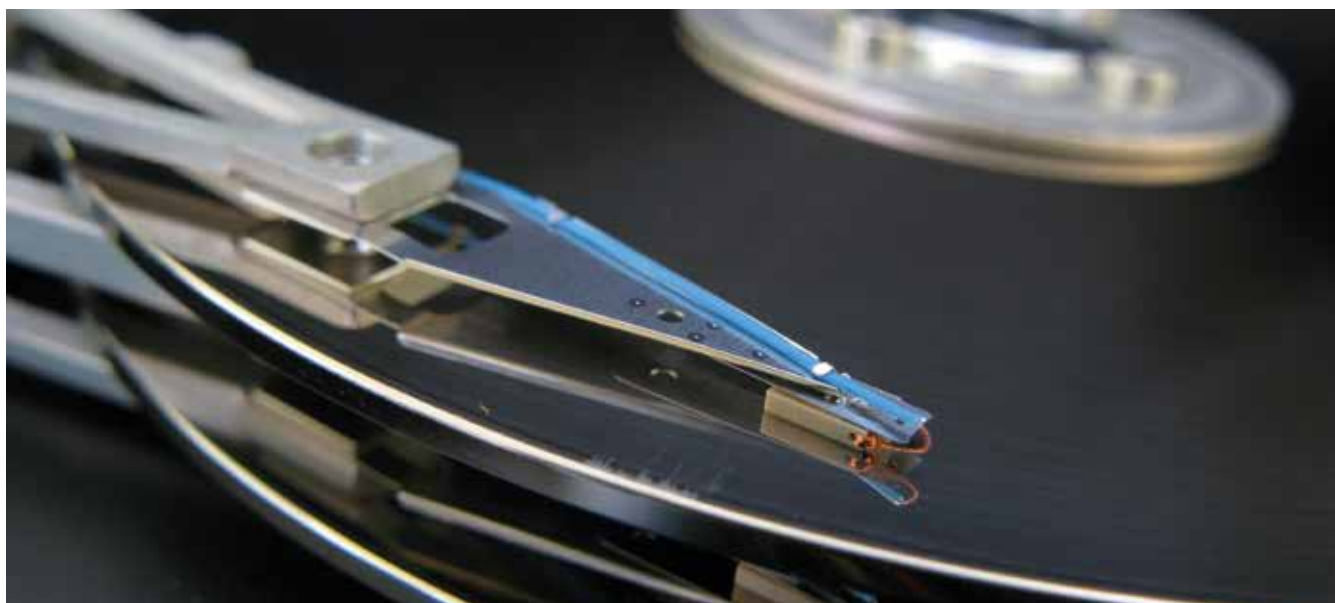
² Voir par exemple : <https://beta.arretsurimages.net/articles/les-bibliotheques-se-desabonnent-des-revues-scientifiques> http://www.lemonde.fr/sciences/article/2015/04/13/la-bnf-de-la-sante-pleine-crise_4615217_1650684.html#okQjXWohYsf7hCS.99

³ Par exemple : Rick Anderson, 2017, « *When the Wolf Finally Arrives: Big Deal Cancellations in North American Libraries* ». Accessible sur : <https://scholarlykitchen.sspnet.org/2017/05/01/wolf-finally-arrives-big-deal-cancellations-north-american-libraries/> « *Of the 31 libraries (or library systems) I checked out, 24 of them have canceled Big Deal packages that, as of this writing and as far as I can tell, remain canceled.* » (...) « *One other thing is worth noting about these cancellations: 79% of them have taken place since 2015.* »

Université de Montréal : annulation d'abonnements à 2 116 périodiques de l'éditeur Springer (<http://www.bib.umontreal.ca/communiqués/20160505-DC-annulation-springer.htm>), et annulation d'abonnements à 2 231 titres de périodiques de l'éditeur Taylor & Francis Group (<http://www.bib.umontreal.ca/communiqués/20170504-DC-annulation-taylor-francis-vf.htm>).

⁴ <http://www.couperin.org/brevés/1333-couperin-ne-renouvelle-pas-l'accord-national-passe-avec-springer>

⁵ En France, le contexte est celui la loi pour une République numérique .



« La mémoire documentaire, tout comme l'accès aux publications très récentes (sous embargo) sont donc l'un des enjeux des relations entre éditeurs et bibliothèques dans un monde en accès ouvert. »

Face aux initiatives multiples et désordonnées⁶ de la « voie verte » (celle de l'auto-archivage ou dépôt par l'auteur dans une archive ouverte), les éditeurs cherchent leur place. La « voie dorée » (publication de revues ou ouvrages nativement en *open access*, dès leur publication) peut leur en fournir une, en se rémunérant grâce à divers mécanismes de financement, dont le paiement par l'organisme auquel appartient l'auteur de frais de publication (*Article Processing Charges*). Mais le rôle des éditeurs ne s'arrête pas là. Outre les frais de publication ou d'abonnement (selon le modèle économique choisi), les bibliothèques achètent également une multitude de services : achat d'archives, fouille de textes (*TDM* : *text and data mining*), fourniture de divers formats d'exportation, statistiques d'usage, offre de livres électroniques. L'achat d'archives (de revues, de corpus de livres et de textes scientifiques), l'inclusion dans les contrats d'abonnement de la remise des données souscrites en fin de contrat, sont indispensables pour assurer la conservation du

patrimoine scientifique. Le projet français Istex en est l'émanation : « *ISTEX est une plateforme qui a pour ambition d'offrir, à l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) française qui le souhaite, un accès en ligne aux collections rétrospectives de la littérature scientifique dans toutes les disciplines. (...) s'y ajoute un nombre important de services à valeur ajoutée permettant d'en optimiser l'exploitation grâce à des outils de fouille de contenus (TDM) et de valorisation interactive* » (<https://www.istex.fr/>). La mémoire documentaire, tout comme l'accès aux publications très récentes (sous embargo) sont donc l'un des enjeux des relations entre éditeurs et bibliothèques dans un monde en accès ouvert.

L'*open access* est un argument des bibliothèques pour peser dans les négociations avec les éditeurs. Mais il ne suffit pas. Dans l'affaire qui l'oppose à Springer, Couperin⁷ explique que la part prise par des articles que l'on peut trouver en *open access* augmente et serait

passée de 3 à 8 % en quatre ans dans l'offre payante de Springer. L'éditeur oppose alors aux bibliothèques l'augmentation du nombre d'articles publiés dans ses revues. L'augmentation des prix suivrait donc celle du nombre des revues et des articles. On voit là un autre résultat de la politique « quantitative » d'évaluation de la recherche et des chercheurs : la bibliométrie et les indices de citation, qui incitent les chercheurs à publier toujours davantage, n'ont pas seulement amputé la qualité des articles (dont l'augmentation du nombre de publications erronées est l'un des symptômes), ils justifient aussi l'augmentation du prix de la documentation électronique qui, par l'appauvrissement qu'elle génère, bloque l'accès à ces mêmes publications !

« Nous tentons de répondre au mieux aux besoins de notre communauté en dépit des compressions budgétaires des dernières années, de l'avidité des éditeurs commerciaux et de la faiblesse du dollar canadien » soutient Stéphanie Gagnon, directrice des collections.

⁶ On trouve des dépôts à géométrie variable où peuvent se trouver les mêmes articles : dépôts régionaux ou nationaux, institutionnels, disciplinaires.

⁷ <http://www.couperin.org/site-content/261-a-la-une/1333-couperin-ne-renouvelle-pas-l-accord-national-passe-avec-springer>

À quoi servent les publications scientifiques ?

Les publications ont pour rôle de produire des espaces où peuvent se former des communautés capables de converser et d'échanger sur des sujets scientifiques. Plus que réseaux de textes, elles doivent être réseaux d'intelligences. À l'heure où les dispositifs d'évaluation des carrières se font de plus en plus sur les « lignes » de CV et le classement des revues, il est urgent pour la communauté scientifique de se reposer la question de quels seraient aujourd'hui les meilleurs espaces pour rendre possible la grande conversation scientifique.

Marcello Vitali-Rosati

Professeur agrégé au département des littératures de langue française, Université de Montréal

À quoi servent les publications scientifiques ? La question pourrait sembler banale, mais il me semble nécessaire de se la poser de façon naïve et sincère à une époque profondément marquée par l'émergence de nouveaux environnements d'échange et de nouveaux dispositifs de production de la connaissance. Se demander ce qu'est la publication scientifique – ou mieux, ce qu'elle devrait être – est aussi une manière pour s'interroger, en général, sur le sens de la recherche et des institutions qui la promeuvent et la financent.

Je vais tenter une première réponse, peut-être naïve : ce qui anime la recherche, c'est l'amour du savoir. C'est l'idée que Platon présente dans *Le Banquet* et elle me semble être à la base de toute démarche scientifique authentique. Formulée de façon moins poétique et plus conforme à la rhétorique contemporaine : l'objectif de la recherche est de faire avancer la connaissance. Je préfère la première formulation à la seconde, car la notion de progrès n'est pas sans poser problème – est-ce que l'on avance en sciences humaines, par exemple ? – mais les deux ont en commun le fait d'avoir comme objectif final des démarches de recherche, le savoir ou la connaissance.

Or, si l'objectif de la recherche est la connaissance, les publications devraient être des outils pour atteindre cet objectif. C'est trivial, mais il me semble qu'à l'époque où les dispositifs d'évaluation des carrières deviennent de plus en plus bureaucratiques en poussant les chercheurs à se conformer à des modes de production où les « lignes » de CV et le classement des revues compte bien plus que les résultats des recherches et leur signification pour la communauté scientifique, cette banale définition vaut la peine d'être rappelée. Pour reprendre l'expression de Jean-Claude Guédon¹, on pourrait dire que les publications sont les outils qui permettent la « grande conversation scientifique ». Un peu d'histoire peut nous rappeler cette fonction primaire.

LA CONVERSATION SCIENTIFIQUE

Le premier périodique scientifique est le *Journal des savants*, lancé en 1665 par Denis de Sallo qui fréquen-

tait différents cercles de savoir². L'entreprise naît dans le contexte intellectuel hérité de la République des lettres, une communauté de savants et de lettrés attachés à cultiver le savoir mais aussi à le communiquer³. Jusqu'à la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, la République perdure en Europe grâce à une intense correspondance personnelle entre les membres des cercles savants. Dans un esprit de partage et d'ouverture, l'information scientifique transite alors essentiellement par voie postale, au travers des frontières linguistiques et géographiques et en transgressant les frontières sociales, politiques et religieuses. Avec le *Journal des savants* apparaît une nouvelle pratique éditoriale, la revue périodique savante, qui va progressivement formaliser puis institutionnaliser une pratique de communication scientifique (et finalement de production de connaissances) qui échappait aux institutions académiques⁴.

¹ Jean-Claude Guédon, « Le Libre Accès et la "Grande Conversation" scientifique », in Marcello Vitali-Rosati & Michael Sinatra, (éds.), *Pratiques de l'édition numérique*, Presses de l'Université de Montréal, 2014. En ligne : <http://parcoursnumeriques-pum.ca/le-libre-acces-et-la-grande-conversation-scientifique#>

² Jean-Pierre VITTOU, « La formation d'une institution scientifique : le *Journal des savants* de 1665 à 1714 », 2002. En ligne : http://www.persee.fr/doc/jds_0021-8103_2002_num_1_1_1653

³ Tony Volpe et Joachim Schopf, « Dissemination of knowledge and copyright: an historical case study », 2013. En ligne : <http://www.emeraldinsight.com/doi/abs/10.1108/JICES-06-2013-0018>

⁴ Nicolas Sauret, « Dispositifs d'éditorialisation en environnement numérique. Projet de thèse ». En ligne : <http://nicolassauret.net/carnet/2017/11/28/projetthese/>

Fondamentalement, le besoin auquel les revues offrent alors une réponse est donc la communication scientifique : une communication dont l'objectif est de permettre l'avancement des connaissances. L'imprimé permet de rendre plus fluides, plus rapides et plus larges dans l'espace les discussions entre des chercheurs éloignés les uns des autres. En plus de favoriser les échanges entre les chercheurs, les revues offraient un moyen de rendre ces discussions publiques en élargissant le nombre de personnes qui pouvaient y prendre part. Elles favorisaient ainsi la création de communautés en virtualisant l'espace dans lequel les scientifiques pouvaient se rencontrer.

Avant tout, la mission des revues consiste à produire des espaces où puissent se former des communautés capables de converser et d'échanger sur des sujets scientifiques. Il est important ici de souligner un certain malentendu : peu à peu, les revues se sont concentrées sur une mission de diffusion, qui n'est qu'un moyen parmi d'autres de répondre au besoin de former des communautés. Une revue doit être, avant tout, un réseau d'intelligences plus qu'un réseau de textes. C'est le réseau de l'ensemble de personnes qui, avec leurs démarches, avec leurs savoirs, avec leur travail permettent le développement des connaissances.

C'est donc là la mission des publications scientifiques en général – et plus particulièrement des revues – et c'est à ce problème qu'elles doivent répondre : comment peut-on produire des espaces où

puissent se former des communautés capables de converser et d'échanger sur des sujets scientifiques ?

Les revues et la forme « article » sont nées pour répondre à ces questions et à ces besoins. Pour ce faire, la technologie la plus pertinente à l'époque a été utilisée : l'imprimé. Cette forme de production et de diffusion a permis d'améliorer les échanges scientifiques.

Or, depuis plusieurs décennies, les technologies nous offrent pléthore d'autres modes de diffusion et de production. Nous sommes face à une interrogation qui me semble fondamentale : voulons-nous préserver des solutions particulières à des questions universelles en risquant d'oublier le besoin auquel ces



« Cette forme de production et de diffusion [l'imprimé] a permis d'améliorer les échanges scientifiques. »

solutions voulaient répondre ou préférons-nous essayer d'adapter les solutions en restant fidèles au besoin identifié ?

MEILLEURS ESPACES POSSIBLES

Il me semble que, pour des raisons institutionnelles, nous essayons aujourd'hui de défendre des formes de publication en tant que telles et non pour leur effective utilité pour la recherche. Au lieu d'essayer de trouver et de valoriser la meil-

leure manière de faire avancer les connaissances, nous luttons pour préserver un mode particulier de diffusion du savoir qui n'est peut-être pas toujours le plus adapté à nos besoins. En clair : défendons-nous les revues, la forme article et les monographies (en particulier pour les sciences humaines et sociales) ou la volonté d'avoir les meilleurs espaces possibles pour rendre possible la grande conversation scientifique ?

Il me semble indispensable de se reposer la question de quels seraient aujourd'hui les meilleurs moyens pour répondre à ce besoin de faire avancer les connaissances, et que, pour ce faire, il est indispensable de mettre entre parenthèses les réponses dont nous disposons depuis

quelques siècles. Je pense qu'on peut identifier trois éléments fondamentaux et indispensables pour faire avancer les connaissances :

1. Des communautés. La première nécessité est celle d'avoir des groupes de personnes qui puissent partager leur travail, leurs découvertes, leurs savoirs, leurs approches... Pour ce

faire, il est indispensable de pouvoir créer des communautés. À l'époque où « *building communities* » est le slogan de grandes entreprises commerciales, il est primordial que les chercheurs se placent par rapport à leur propre besoin de faire communauté. C'était une des premières missions des revues savantes à leur naissance.

Aujourd'hui cette mission est déléguée de plus en plus à des plateformes privées : nous discutons de recherche et nous échangeons

des références bibliographiques sur Twitter ; nous mettons à disposition nos textes sur Academia ; nous publicisons nos événements scientifiques sur Facebook. Au lieu d'être nous-mêmes les acteurs de la formation de nos communautés, nous nous laissons séduire par les « services » des géants du web. Il me semble que les revues et les diffuseurs numériques doivent reprendre en main ce rôle. Des initiatives comme les carnets de recherche Hypothèses⁵ réalisés par le Centre pour l'édition électronique ouverte⁶, ou comme la création de réseaux alternatifs à Twitter (tels que Mastodon) par Huma-Num⁷, ou encore les différents outils proposés par HAL me semblent d'excellents débuts. Mais il faudrait que les revues et, plus encore, les éditeurs scientifiques et les institutions de recherche reprennent en main cette mission de création de communautés. Il faudrait aussi que les chercheurs prennent conscience individuellement des enjeux.

2. Des formes de stabilisation de la connaissance. L'article est une forme de stabilisation de la connaissance adaptée au dispositif de l'imprimé. Or, aujourd'hui, cette forme n'est pas la seule possible. Jean-Claude Guéron, historien et sociologue des sciences à l'Université de Montréal, parle de « *cristaux de connaissance*⁸ » pour signifier des savoirs scientifiques qui sont stables pendant un certain

⁵ Fondée en 2009, Hypothèses regroupe aujourd'hui plusieurs milliers de blogs dans tous les domaines des sciences humaines et sociales. Les textes sont librement accessibles. En ligne : <https://cleo.openedition.org/openedition/hypotheses>

⁶ Voir l'histoire d'OpenEdition à l'adresse <https://cleo.openedition.org/presentation/dates>

⁷ Huma-Num est une très grande infrastructure de recherche (TGIR) visant à faciliter le tournant numérique de la recherche en sciences humaines et sociales. La TGIR Huma-Num est bâtie sur une organisation originale consistant à mettre en œuvre un dispositif humain (concertation collective) et technologique (services numériques pérennes) à l'échelle nationale et européenne en s'appuyant sur un important réseau de partenaires et d'opérateurs. En ligne : <https://www.huma-num.fr/la-tgir-en-bref>

⁸ Niels Stern, Jean-Claude Guéron et Thomas Wibben Jensen, « Crystals of Knowledge Production. An Intercontinental Conversation about Open Science and the Humanities », *Nordic Perspectives on Open Science*, 2015, p. 124.

Chercheurs, prenez votre édition en main*

(...) On peut identifier deux tendances contradictoires dans les manières de produire et de faire circuler des contenus sur le web : celle qui est typique des grandes multinationales du numérique – on pourrait l'appeler « édition GAFAM » en utilisant l'acronyme qui renvoie aux cinq géants Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft, mais qui signifie, par extension, l'ensemble des grandes entreprises dominant le marché numérique – et celle des spécialistes, des professionnels de l'édition et des chercheurs – qu'on nommera ici « édition savante ».

Ce que j'appelle « édition GAFAM » est la forme de circulation de contenus qui occupe la plus large partie de nos expériences numériques (...). On peut identifier un certain nombre de principes communs à la philosophie GAFAM : elle est caractérisée par le fait d'être basée sur les données davantage que sur les documents : ce qui intéresse les entreprises commerciales est de récupérer des informations, peu importe leur structure et leur sens. Des informations, même très fragmentées, peuvent avoir un intérêt et une valeur de marché (...); pour une question, il doit y avoir une seule réponse (...). Les informations qui intéressent l'édition GAFAM ne doivent, en outre, pas nécessairement être validées, car c'est leur masse qui est précieuse d'un point de vue économique (...). L'édition GAFAM doit donc être simple (*friendly*) quitte à être superficielle (...).

À l'opposé, l'édition savante produit des documents – et non seulement des données – qui déclarent de façon transparente leur structure et leur fonctionnement (...); elle est, par définition, plurielle (...); son premier objectif est d'être structurée et validée par des dispositifs de légitimation clairs et bien fondés (...); l'édition savante est donc riche, très complexe. Cela implique que les dispositifs de production ne sont pas toujours simples – et très rarement *friendly* (...). Comprendre tous les champs à remplir dans un formulaire de dépôt de textes en ligne, comme HAL, demande des compétences assez poussées (...). Le grand problème de cette forme d'édition est qu'elle s'éloigne souvent des pratiques réelles – et non seulement des pratiques du grand public, mais aussi des pratiques des chercheurs, qui préfèrent, comme plusieurs études le démontrent, utiliser aussi pour leur recherche des outils grand public (par exemple Google Search comme moteur de recherche plutôt que des moteurs sémantiques destinés spécifiquement aux besoins de la recherche) – (...).

Il est urgent d'agir dans ce domaine, si nous voulons préserver la possibilité d'une alternative à la circulation de contenus proposée par les grandes multinationales du web. Pour ce faire, il est nécessaire d'intégrer l'idée que les enjeux techniques sont inséparables des enjeux intellectuels. (...) Nous sommes à un moment clé pour le futur de la production, de la circulation et de la validation des contenus : notre responsabilité est très importante. Il faut dédier nos énergies à la formation des jeunes chercheurs et à la sensibilisation des chercheurs affirmés. Négliger cette urgence impliquerait un risque de disparition des formes savantes et un futur où il n'y aurait plus qu'un seul modèle de publication, régi par des exigences qui sont très lointaines des préoccupations qui ont caractérisé depuis des siècles le monde de la recherche.

* Extraits du texte de Marcello Vitali-Rosati : Édition GAFAM et édition savante : une bataille. [En ligne : theconversation.com/edition-gafam-et-edition-savante-une-bataille-en-cours-68754].

temps. Une théorie peut être considérée par la communauté scientifique comme « vraie » jusqu'au moment où, par exemple, elle sera mise en question. Une information, une donnée, une interprétation peuvent être stabilisées pendant un certain temps. Cette stabilisation se fait aujourd'hui principalement (et exclusivement pour les sciences humaines) dans des articles ou dans des monographies.

Or le numérique permet d'autres formes de stabilisation : des données structurées, par exemple, peuvent être une contribution importante à la recherche. Un texte balisé, une base de données, une annotation, une correction apportée à une autre publication ou un commentaire pourraient être pris en compte comme des contributions à la connaissance. Évidemment, selon les disciplines, des formes autres que les articles et les monographies sont prises en compte (les brevets, les données statistiques, etc.). Mais on devrait revoir les formes acceptées – en particulier en SHS qui n'acceptent pratiquement que les formes article et monographie – pour commencer à en prendre en compte d'autres. Dans ce sens, les phases de production, de validation et de diffusion des connaissances sont souvent entremêlées et les modes d'évaluation de ces formes ne sont pas toujours adaptés. Cela implique évidemment un changement des modèles institutionnels d'évaluation des *curricula* : un chercheur devra être évalué pour sa contribution à l'avancement de la recherche, laquelle pourra se faire sous différentes formes : l'écriture d'un commentaire, la participation à une discussion, la correction de certaines informations...

3. L'accès à ces formes stabilisées. La diffusion de l'imprimé était une réponse à ce besoin. Or, aujourd'hui, cette réponse est inac-

ceptable et obsolète pour au moins quatre raisons : la publication sur papier demande une production physique qui la rend très lente par rapport à la production numérique, trop limitée dans sa diffusion, trop coûteuse et ne permet pas l'enrichissement de données. La diffusion numérique est beaucoup plus rapide et elle garantit l'accès aux connaissances partout dans le monde et à des coûts beaucoup plus limités. Le papier, c'est beau, j'en conviens, mais c'est un luxe qui n'est pas nécessaire pour la diffusion des connaissances.

Par ailleurs, l'accès rendu possible par le papier est très peu structuré : à part quelques informations bibliographiques (comme le titre et l'auteur) qui sont indexées dans le catalogue des bibliothèques, les productions imprimées sont impossibles à repérer avec des méthodologies scientifiques. À une époque de multiplication vertigineuse de la quantité des publications, il est de plus en plus difficile d'avoir accès aux données les plus pertinentes pour ses propres recherches, sans le recours au balisage sémantique intratextuel, à l'alignement des mots-clés avec des référentiels ou encore au référencement sémantique fait avec des outils appropriés, tels que, par exemple, la plateforme Isidore⁹.

Dans le cadre de la refonte du modèle éditorial de la revue *Sens public* que je dirige, nous travaillons – avec Nicolas Sauret, Gérard Wormser et Servanne Monjour – à mettre en place un paradigme de ce type. Selon nous, l'ensemble des informations présentes dans les textes de la revue sera utilisé pour produire un territoire : les personnes citées dans un texte, par exemple, seront invitées à le commenter ; d'autres

textes disponibles sur le web seront mis en relation avec les articles de la revue, avec l'objectif de créer une base commune de discussion qui aille au-delà du simple texte ; les annotations, les commentaires et les discussions seront mis en avant sur le site à la place des articles.

Les technologies numériques – et en particulier les outils du web sémantique – doivent être au centre de ce travail : pour que cette création de territoire soit possible, il faut être en mesure d'identifier les personnes, les mots-clés, les entités nommées pour les mettre en relation. Le territoire émerge de ces relations. Des outils comme l'interface de programmation applicative (ou API¹⁰) d'Isidore seront fondamentaux pour réaliser ce projet. En interrogeant l'API, on sera en mesure, par exemple, de récupérer des informations sur un auteur cité dans le texte, de récupérer ses autres articles ainsi que des informations sur ses comptes dans les réseaux sociaux. La conversation ne peut exister que si elle accepte la décentralisation : elle ne se fera pas seulement sur un site, mais dans un territoire qui comprendra plusieurs plateformes que le site devra agréger.

Ce type de projet est chargé d'enjeux institutionnels : comment ces activités de recherche seront-elles comptabilisées dans l'évaluation des CV ? Est-ce que les organismes subventionnaires reconnaîtront ces formes de production, de validation et de circulation du savoir ? Quels modèles mettra-t-on en place pour attribuer aux chercheurs leur travail de recherche ? Le pari est de taille, mais il est nécessaire de le relever si l'on veut trouver encore un sens aux revues scientifiques.

⁹ La plateforme ISIDORE est une plateforme qui collecte, indexe, valorise et permet la recherche unifiée dans les données numériques de la recherche en sciences humaines et sociales. En ligne : <https://www.huma-num.fr/sites/default/files/guide-isidore.pdf>

¹⁰ API est un acronyme pour *Application Programming Interface*. L'API peut être résumée à une solution informatique qui permet à des applications de communiquer entre elles et de s'échanger mutuellement des services. En ligne : <https://www.journaldunet.fr/web-tech/dictionnaire-du-webmastering/1203559-api-application-programming-interface-definition-traduction/>

Usages et mésusages des publications : dis-moi où tu publies et je te dirai ce que tu vaux !

Désormais règne la hiérarchie des publications, celle de la langue de publication, celle des citations, enfin celle des titres de revues. L'impact est majeur sur la qualité de la science, l'orientation des thématiques, mais aussi la façon de travailler... et bien sûr la carrière des chercheurs et des postulants chercheurs. Tout cela n'a pu advenir qu'avec l'appui et la complicité des scientifiques.

Dans la jungle que sont devenues l'université et la recherche, où le « *struggle for life* » est en voie de généralisation, il a bien fallu trouver des outils de labellisation, des critères de classement, des indicateurs d'excellence... Comment comparer – pour classer il faut bien comparer –, si possible de façon simple et « évidente », sans avoir à « entrer dans le détail », les disciplines dans leur diversité, les institutions dans leurs spécificités, les chercheurs dans leurs singularités ?

Tout naturellement, ce sont les articles qui ont tenu la corde : après tout, toutes les disciplines en font ! Non que ces publications soient évidemment sans intérêt : à la différence des ouvrages qui réclament pour le moins maturation et qui ancrent dans le temps, l'article est un support commode de concrétisation du travail de recherche en cours, une façon d'en marquer les étapes ; c'est aussi une forme aisée de communiquer avec les collègues ou confrères, de soumettre ses travaux à leur critique, au sens noble du terme. Pourtant, le passé récent leur assigne un tout autre rôle.

Car si les réactions des divers milieux scientifiques et disciplinaires sont aussi variées que le sont leurs traditions, une voie dominante s'esquisse : celle de la hiérarchie des publications (articles *versus* livres), celle de la langue de publication (anglais *versus* toutes les autres), celle des citations et des citation index (« citons nous les uns les autres ») *versus* la bibliographie utile, enfin celle, primordiale, de la *hiérarchisation des titres versus* l'intérêt des papiers publiés, car il y a revue et revue... Et tout cela a un impact majeur sur la qualité de la science, l'orientation des thématiques, mais aussi la façon de travailler... et bien sûr la carrière des chercheurs et des postulants chercheurs.

Ecrire des articles scientifiques et les faire publier revêt bien évidemment un intérêt majeur : il s'agit, avec les ouvrages, d'un moyen traditionnel de rendre visibles les résultats des recherches, de soumettre des hypothèses ou de mettre à disposition des synthèses. Toutefois, dans ce domaine comme dans d'autres, les choses sont de

moins en moins simples. Au cours de leurs travaux, les chercheurs doivent sans cesse répondre à une série d'injonctions qui s'enchaînent, notamment :

- **que** publier et **quand** publier : dès qu'on a une idée, lorsqu'on a un résultat intelligible, bref quand on a quelque chose à dire, ou bien publier très vite « pour ne pas se faire voler son idée », quand il faut étoffer son dossier, parce que c'est nécessaire pour figurer dans un rapport, opportun pour ne pas rater une manifestation... ?
- **où** publier : faut-il viser une revue réputée « top », avec le risque de se faire évincer après des mois d'attente, de perdre du temps et de l'argent – car la soumission des articles est de moins en moins souvent gratuite – ou bien viser une revue plus modeste, où on est déjà connu personnellement ou *via* son laboratoire... mais au risque de regretter ce repli ?
- **avec qui** publier : avoir l'audace d'y aller seul ou tenter un jumelage avec quelqu'un ayant davantage d'entrées.... ?

Florence Audier

Laboratoire Statistique, Analyse, Modélisation multidisciplinaire (SAMM),
Université Panthéon-Sorbonne

L'inflation des publications et des *citation index*

Pour avoir une idée de l'inflation des publications et des citations, il suffit de consulter différentes rubriques du *Web of Science*... Florilège.

Core Collection : Permet l'accès à la plus importante base de données mondiale de citations, avec des références multidisciplinaires extraites de plus de 18 000 journaux à fort impact, plus de 180 000 compte-rendus de conférences et plus de 80 000 livres venant du monde entier. Avec plus de cent ans de couverture exhaustive et plus d'un milliard de collections de références recensées, vous pouvez faire vos recherches en toute confiance et explorer le réseau complet des citations essentielles reconnues dans n'importe quel domaine scientifique.

Science Citation Index Expanded : Plus de 8 850 journaux majeurs couvrant cent cinquante disciplines – de 1900 à aujourd'hui.

Social Sciences Citation Index : Plus de 3 200 journaux couvrant cinquante-cinq branches des sciences sociales, ainsi qu'une sélection d'articles extraits des 3 500 journaux scientifiques et techniques les plus importants au monde – de 1900 à aujourd'hui.

Arts & Humanities Citation Index : indexation en totalité de plus de 1 700 revues en arts et humanités, ainsi que des articles extraits de plus de 250 revues (sciences et SHS) – de 1975 à aujourd'hui.

Emerging Sources Citation Index : Couverture de plus de cinq mille revues à fort impact. Les revues sélectionnées et référencées par notre équipe éditoriale sont identifiées comme d'une importance majeure par les leaders d'opinion, les financeurs et les évaluateurs du monde entier.

Book Citation Index : citations extraites de 80 000 livres sélectionnés, avec 10 000 nouveaux livres entrés dans la base chaque année – de 2005 à aujourd'hui.

Conference Proceedings Citation Index : cet index multidisciplinaire offre la façon la plus rapide d'accéder aux recherches de pointe et impactantes, à partir des compte-rendus de plus de 180 000 conférences – de 1990 à aujourd'hui.

En réalité, l'enchaînement pourtant logique des questions qui viennent d'être évoquées se fait de plus en plus souvent... dans le sens inverse de celui suggéré plus haut. Car ce que nos jeunes collègues, mais pas seulement eux, nous disent c'est :

- **il faut** que je publie : c'est indispensable pour ma réputation, pour ma position dans mon équipe, pour mon labo, pour m'inscrire à tel ou tel colloque ou manifestation. C'est incontournable pour mon CV, pour le concours d'entrée à l'université ou dans un organisme de recherche...

- **quelle revue** puis-je raisonnablement viser ? Le choix de la cible, angoissant, dépend de plusieurs facteurs. Evidemment de sa ligne éditoriale, mais surtout de la position « hiérarchique » des différentes revues dans l'échelle d'estime. En outre, il est quasi-indispensable d'être connu ou de connaître quelqu'un parmi les auteurs récemment publiés ou parmi les membres du *board*. Et puis, quoi de plus efficace que de chercher un ou une co-auteur qui facilitera l'accès, mais comment s'y prendre ?

Une fois la cible choisie, presque tout le chemin est fait : il reste seulement à lire attentivement les « conseils aux auteurs », à s'inspirer des articles qui figurent dans les récents numéros et surtout à repérer les auteurs et institutions patentées afin de les citer abondamment dans la biblio, voire les remercier ; il faut surtout penser à adopter leur « plan », s'imprégner de la façon d'écrire, de présenter, d'argumenter... Autant dire

les choses clairement : le choix de la cible va tout structurer !

Mais au fait, de quoi cet indispensable article pourrait-il bien traiter ? C'est l'ultime question qui se pose à l'auteur, qui va bien devoir trouver quelque chose...

Dans ce système du « *publish or perish* », il faut publier... pour publier, et selon un rythme souvent dissocié de celui de la recherche. D'où une inflation de publications, des millions chaque année (voir encadré L'inflation des publications)...

ALGORITHMES ET PONDÉRATIONS

Dans le cadre des évaluations individuelles et collectives, tout l'espace est dorénavant dédié aux articles, plus précisément à certains articles, et rien ou quasi rien aux autres modes d'expression et de transmission, comme par exemple les ouvrages – pourtant irremplaçables, notamment en SHS – mais aussi les données empiriques, les méthodologies... Il est vrai que cela facilite bien des choses : il suffit de confier l'évaluation à des algorithmes et à se mettre d'accord sur les pondérations, et le tour est joué (voir encadré Indices h et g et h de h).

Les scientifiques succombent-ils à la puissance des éditeurs lorsqu'ils leur délèguent *de facto* la responsabilité de définir ce qu'est l'excellence ? Car, une fois la hiérarchie des revues établie, les chercheurs s'en remettent bel et bien à ceux qui, à la direction des revues, effectuent le premier tri des articles, puis aux *boards* et aux *referees* : c'est ainsi que s'effectue la sélection des publiants, *i.e.* le choix des « excellents ».

Certes, y compris pour les éditeurs qui tiennent le haut du pavé, le business que représentent les



« ... on génère un conformisme stérilisant, qu'il s'agisse des thématiques, des paradigmes, de la nature et de l'origine des données mobilisées comme des plans d'expositions et d'argumentation. »

revues et les enjeux qu'il y a, pour eux, à être nommés comme les meilleurs sont puissants : toute revue écartée des listes patentes n'aura plus de contributeurs et va mourir ; toute revue « nouvelle » ne pourra survivre que si elle trouve des ambassadeurs suffisamment puissants pour la faire entrer dans leur club, par exemple un groupe de presse déjà bien implanté dans la discipline. D'où, sans doute, leur empressement à indiquer leur *ranking* (classement), leur *citation index*, etc., bref à se vendre ; d'où aussi l'exceptionnel travail de marketing que nombre d'entre elles déploient, qui n'a, *a priori*, rien à voir avec la qualité des contributions.

Quoi qu'il en soit – et les situations sont éminemment variées selon les disciplines – il faut souligner, au moins en SHS, le danger non seulement pour les individus mais – on serait tentés de dire « surtout » – pour la qualité de la production scientifique qui résulte d'une évaluation assise principalement sur le *ranking* des revues et le *h-index* ou facteur h : ce faisant, on génère un conformisme

stérilisant, qu'il s'agisse des thématiques, des paradigmes, de la nature et de l'origine des données mobilisées comme des plans d'expositions et d'argumentation. Et ce conformisme gagne inévitablement les façons de réfléchir, d'écrire et de convaincre, au détriment des idées novatrices, offrant un pouvoir injustifiable à ceux qui se cooptent, y compris parmi les *boards* ou les *referees*. Pouvoir qu'ils pérennisent aisément par ce moyen. Est-ce un hasard si de plus en plus de chercheurs cherchent à publier dans des revues... qu'ils ne lisent pas !

Chez les économistes... comme chez d'autres, Springer, Elsevier et Wiley/Blackwell règnent en maîtres. Pour offrir une visibilité aux multiples « domaines » de la recherche en économie et à sa diversité, la section Economie-Gestion du CoNRS avait ouvert, en 2004, un vaste chantier dans le but de recenser les revues auxquelles accèdent les économistes français et donner ainsi une visibilité à des domaines jusqu'alors marginalisés, voire méprisés, dans les traditions facultaires (par exemple l'écono-

mie du développement, du travail, des transports...). La communauté scientifique concernée ayant recensé pas loin de mille titres, certains chercheurs et enseignants-chercheurs (E-C) puissants ont réussi à imposer une hiérarchie des titres selon le classement suivant : en 1* et 1, ils ont installé les revues excellentes, c'est-à-dire les revues où publient les « excellents », tandis que les autres revues, celles de rang 2, 3 ou 4 accueilleraient les autres, par ordre « décroissant ».

Pour publier l'« excellence » (les auteurs excellents et non forcément, il va de soi, les articles les meilleurs), quoi de mieux que des revues anglophones (qui, comme chacun sait, sont toutes excellentes), bien sûr « *main stream* », appartenant à *Springer*, *Elsevier* ou encore *Blackwell/Wiley*, auxquels s'ajoute l'*American Economic Association Journals*, solidement tenue en main par le courant dominant de l'économie. Bien que ces revues n'accueillent *in fine* quasiment pas d'articles émanant d'auteurs français (y compris signés des E-C les plus fervents partisans de la hiérarchisation de ces listes), il s'agit,

Indices h et g et h de h

Des palmarès ? En veux-tu, en voilà ! Qui peut dire que les gestionnaires n'ont pas d'imagination ? Extraits de notices publiées dans Educpros.

Voici comment un nouvel indicateur de recherche est présenté dans l'*Etudiant*. fr pour le palmarès des grandes écoles : « Cette année, pour calculer notre indice de recherche, nous avons attribué un coefficient plus important pour les articles parus dans les revues les plus prestigieuses catégorisées par le CNRS et la Fnege (Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion des entreprises) : revue catégorie 1* : coefficient 10 ; revue catégorie 1 : coefficient 7 ; revue catégorie 2 : coefficient 4 ; revue catégorie 3 : coefficient 2 ; revue catégorie 4 : coefficient 1. Nous avons ensuite divisé le nombre de points par le nombre de professeurs-chercheurs permanents (quatre ou cinq jours par semaine) dans l'école ».

Plus raffiné encore ? Un des classements d'écoles de commerce françaises est explicité ainsi : « Le classement n'a pas été simplement élaboré en fonction du nombre brut de citations des articles. Il est constitué à partir de l'indice h' des professeurs permanents, un indicateur inventé en 2005 par Jorge Hirsch. Son principe ? Un professeur dispose d'un 'indice h' égal à cinq s'il a publié au moins cinq articles et que chacun d'entre eux a été repris au moins cinq fois. Le fossé entre un 'h' de quatre et un 'h' de cinq est donc très important. Par rapport au nombre de citations, l'indice h permet d'apporter un élément qualitatif et prendre en compte l'impact d'un travail de recherche. Nous estimons que plus les travaux sont de bonne qualité, plus ils seront cités », explique X.

Pour départager les professeurs qui auraient le même indice h, l'« indice g »¹ a été créé. Il valorise, dans le cadre de l'indice h, les articles qui ont été cités le plus de fois.

Enfin, pour évaluer une école ou un département universitaire, X a calculé le « h des h ». Une école a un « h des h » de quatre si elle possède au moins quatre professeurs qui ont publié au moins quatre articles repris chacun au minimum quatre fois. Les institutions sont classées selon leur « h des h », puis leur « g des g » en cas d'égalité. Les ex-æquo sont départagés en fonction du nombre de professeurs, la meilleure institution étant celle qui arrive au même résultat... avec moins d'enseignants !

CQFD

Léo Egghe, *An improvement of the h-index: the g-index*.
<http://www2.stat-athens.aueb.gr/~jpan/Egghe-ISSI-2006.pdf>

avant tout, de donner un signal, plus particulièrement aux jeunes docteurs susceptibles de postuler comme chercheurs ou enseignants/chercheurs en tant qu'économistes : voilà dans quels types de paradigmes il faut vous inscrire si vous voulez qu'on vous adoube et qu'on vous coopte !

D'ailleurs, toute la corporation sait que pour avoir une chance

d'être publié dans une « top » revue, mieux vaut afficher que l'article soumis a déjà été de multiples fois présenté lors des cérémonies que sont les grands séminaires, colloques ou congrès rituels aux États-Unis, qu'il a été lu et relu par des personnalités prestigieuses (dont on cite abondamment les noms et qualités sous forme de remerciements, généralement en

note de première page pour garantir sa lecture), que la recherche restituée ici a bénéficié de *grants* (subventions) dont les donateurs sont aussi remerciés, et qu'elle a été formidablement améliorée par les remarques pertinentes des rapporteurs... bref, qu'en jugeant – et éventuellement en refusant – un papier, c'est toute la communauté susnommée qui est jugée. Et pas seulement parce qu'elle est supposée avoir contribué à « améliorer » le texte, comme il est souligné en exergue, mais parce qu'elle s'est en quelque sorte engagée en le patronnant.

Même le très officiel Rapport Hautcoeur, *L'avenir des sciences économiques à l'Université en France*¹, fustige cet état de fait et met en exergue l'impératif de « sortir de l'obsession des classements et favoriser la prise de risque ; de renoncer à l'idée d'une hiérarchisation unique et mono disciplinaire des revues et des productions scientifiques ». Il souligne que « l'histoire des sciences nous enseigne combien les innovations et apports scientifiques importants émergent souvent en dehors des critères dominants », et ajoute qu'il faut « éviter le biais des publications » et « redonner au livre son statut scientifique » dans les évaluations.

Mais rien n'y fait : la formation des économistes doit être sous contrôle et c'est aux publications que ce rôle est dévolu. La domination de la discipline constitue un enjeu social et politique, donc aussi académique, et c'est aussi au travers des publications – *via* leur rôle structurant et classant – que ce contrôle s'impose.

¹ Rapport à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et à Madame la secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, remis par Monsieur Pierre-Cyrille Hautcoeur, Président de l'École des hautes études en sciences sociales le 5 juin 2014. http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Formations_et_diplomes/05/1/Rapport_Hautcoeur2014_328051.pdf

Les revues scientifiques à l'ère de la science ouverte. Mutations, contrôle, alternatives ?

Dans le contexte en rapide mutation de l'édition scientifique, les moyens dont disposent les scientifiques pour faire connaître leurs travaux se multiplient (et même, des formes prédatrices de communication s'inventent !). Dans le mouvement vers l'*open science*, qu'en est-il du rôle joué par les revues classiques et du *peer review*? Quelles nouvelles formes d'évaluation des publications? Quelles pistes alternatives pour contourner le modèle économique de la publication scientifique actuelle et ouvrir de nouveaux espaces de liberté et de reconnaissance aux chercheurs ?

Michèle Leduc

Physicienne, directrice de recherche CNRS émérite au laboratoire Kastler-Brossel à l'ENS
Membre du Comité d'éthique (COMETS)
du CNRS

La libre communication des résultats de la recherche et la libre circulation des données ont considérablement évolué depuis l'apparition de l'internet et du mouvement de la science ouverte (*open science*). La loi *Pour une république numérique* de 2016 constitue un tournant notable à cet égard. Les possibilités de communiquer les résultats de leurs travaux sont aujourd'hui devenues très diverses pour les chercheurs. Le libre accès (*open access*) permet la mise à disposition en ligne de contenus numériques (publications scientifiques, mais aussi séminaires en ligne, pages web personnelles, vidéos de conférences, etc.). Toutefois les chercheurs restent très attachés à la publication dans des revues scientifiques, qui pratiquent le *peer review* (évaluation par les pairs), fournissent un archivage et un référencement de leurs articles dont ils ont besoin pour leur carrière.

Si le modèle « traditionnel » de l'édition scientifique (gratuit pour

l'auteur, payant pour le lecteur (en général la bibliothèque de l'établissement) reste encore largement dominant, certaines revues scientifiques proposent des modèles hybrides où l'auteur peut payer pour avoir son article en *open access*. Et tous les grands éditeurs trouvent de nouveaux créneaux pour investir dans la création de nouvelles revues en *open access*, dont le nombre ne cesse de croître.

REVUES PRÉDATRICES

Sur le principe, l'essor de l'*open access* est favorable à une diffusion rapide et généralisée des publications scientifiques, leur permettant d'atteindre tous les milieux, y compris les moins favorisés. Cependant, le paiement de frais de publication (ou APC, pour *articles processing charges*), estimés par les revues elles-mêmes et souvent très élevés, constitue un frein pour les laboratoires de recherche les moins dotés et les pays aux moyens

limités. Les gains des grands éditeurs privés comme Springer et Elsevier sont considérables, en général très supérieurs à ceux des autres secteurs du monde de l'entreprise. (Notons qu'il n'en va pas de même pour les éditeurs scientifiques appartenant à des sociétés savantes, comme par exemple celles de l'*American Physical Society*; toutefois le risque qu'elles basculent également dans un management de rentabilité purement économique n'est pas nul).

Il existe bien des revues, de plus en plus nombreuses, qui proposent une mise en ligne d'articles en *open access* moyennant des APC peu élevées. Elles sont créées pour rapporter un bénéfice financier à court terme, au détriment des chercheurs qui se laissent tenter : c'est pourquoi elles sont appelées revues prédatrices. Elles offrent rarement une garantie de *peer review* sérieux, malgré l'affichage d'un comité éditorial. Dans ces comités, on

Conférences prédatrices

Il n'y a pas que les publications qui puissent être prédatrices. Quelques extraits du savoureux article de Daniel Bloch sur les conférences prédatrices.

Depuis quelques années, il est devenu très fréquent pour les chercheurs de recevoir dans leur boîte mail des « invitations » à présenter ses travaux, en Chine notamment, ou même à organiser une session thématique de son choix pour d'« importantes » conférences au domaine scientifique très large. Ces invitations sont envoyées par un secrétariat au nom d'un comité où vous ne connaissez personne, même de réputation. (...)

Peu de précisions seront obtenues du secrétariat. Evidemment... Car l'essentiel, malgré votre statut « d'invité », est qu'il vous faut payer les frais d'inscription (mille dollars, jusqu'à deux mille cinq cents dollars, avec cent dollars de réduction pour les orateurs !). (...)

Avec des tarifs d'inscription réduits pour les orateurs qui ne demandent pas à être publiés, l'organisateur se transforme en un éditeur de journal prédateur, qui vend la mise en ligne d'articles scientifiques sans la sélectivité inhérente aux articles scientifiques. Si un journal prédateur n'ose pas dire que tout sera publié, la conférence prédatrice a le grand avantage d'associer voyage et publication : la prétendue sélection par le « comité » garantit la présentation, ET la publication ultérieure. (...)

Daniel Bloch : Les conférences prédatrices, parodies lucratives de rencontres scientifiques, 21/12/2017.
<http://theconversation.com/enquete-les-conferences-predatrices-parodies-lucratives-de-rencontres-scientifiques-86957>

retrouve parfois des noms de collègues connus, soit qu'ils se soient laissés piéger, soit qu'ils y figurent sans même le savoir et sans avoir donné leur consentement. Certaines de ces revues vont jusqu'à s'approprier des *preprints* déposés sur des archives ouvertes et à les publier sous forme d'articles en changeant légèrement le titre.

Il importe donc d'être très vigilant face aux revues prédatrices. Pour les

différencier des revues en *open access* de bonne qualité, il existe le répertoire DOAJ¹ qui recense ces dernières. Soulignons ici le tort que les revues prédatrices causent à la science, multipliant la possibilité de publication de travaux sans valeur et créant une inflation de ce que les anglo-saxons nomment la *junk science*.

LES REVUES ET LE PEER REVIEW

On peut se poser dans d'autres termes la question de la publication des résultats de la recherche. Les scientifiques sont avant tout redevables aux revues scientifiques d'organiser le *peer review*. Mais qu'en est-il en fait aujourd'hui de ce système de qualification par les pairs ? Il est de plus en plus en difficulté. Le nombre des articles soumis aux revues augmente en continu, non seulement en raison de l'accroissement du nombre des chercheurs, mais aussi de la pression à publier que chacun subit pour satisfaire aux critères en vigueur de l'évaluation. Les relecteurs des articles sont de plus en plus souvent sollicités. Les grandes revues leur imposent des délais toujours plus courts, surtout lorsque les sujets traités sont à la mode. La notoriété des auteurs peut remplacer la lecture serrée de la publication.

Dans ce contexte, le *peer review* devient presque impraticable dans des disciplines comme les mathématiques, où il convient souvent de revenir sur les calculs de l'auteur !

¹ DOAJ : *Directory of Open Access Journals* qui recensait 11 000 revues sérieuses en *open access* en 2015 (contre 300 en 2003).

Il n'est pas surprenant que les meilleurs scientifiques se refusent fréquemment à faire la critique de la production de leurs collègues. Le niveau de contrôle de la qualité diminue. En outre, les comités de rédaction des revues les plus prestigieuses comme *Nature* imposent un style de présentation visant au spectaculaire, avec par exemple des interprétations non démontrées mises en avant dès l'introduction. Les auteurs doivent alors se soumettre, volontiers ou non, à la contrainte du *buzz* pour attirer l'attention des médias.

Je ne souhaite pas revenir ici sur les fraudes en recherche, dont l'origine est largement à trouver dans le *publish and perish*². Certes, dans le milieu académique, le plagiat reste un souci majeur pour toutes les disciplines³, source de conflits toujours aigus et souvent traités avec peu de célérité et une rigueur variable par les institutions concernées. Ils sont évidemment fortement facilités par internet. Toutefois, la situation devrait s'améliorer progressivement avec la création de l'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS) qui va coordonner et harmoniser les interventions de référents intégrité scientifique dans les établissements⁴.

En réalité, les préoccupations relatives aux manques à l'intégrité scientifique évoluent rapidement. La reproductibilité des résultats, hors tout soupçon de fraude intentionnelle, est devenue une préoc-

² Voir mon article « Le comité d'éthique du CNRS face aux manquements à l'intégrité scientifique » dans la *VRS* 406 de l'automne 2016 (pages 31-35), consacrée à la condition et responsabilité sociale du chercheur.
http://snsc.fr/sites/snsc.fr/IMG/pdf/vrs_no406.pdf

³ Voir l'analyse du COMETS dans l'avis 2017-34 « *Réflexion éthique sur le plagiat dans la recherche scientifique* », de juin 2017.

⁴ L'OFIS a été créé en mars 2017 par Thierry Mandon, alors secrétaire d'État en charge de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.
<http://www.hceres.fr/PRESENTATION/Organisation/Office-francais-de-l-integrite-scientifique>

cupation essentielle⁵. Les normes de statistiques exigées sont notamment insuffisantes pour certaines enquêtes en sciences humaines et sociales, ou certaines données dans des domaines de la biologie ou de la médecine. En outre, les protocoles des expériences peuvent ne pas être assez explicites pour permettre la réplique par d'autres que les auteurs de l'article. Or, bien souvent, tout ceci échappe aux rapporteurs du *peer review* des revues. Ici se manifeste l'intérêt du contrôle des articles que permet maintenant internet et les réseaux sociaux scientifiques qui s'y inscrivent.

AU-DELÀ DU PEER-REVIEW

La possibilité de critiquer et de commenter publiquement des travaux publiés (communément appelé *ppr* pour « *post-publication peer review* ») se développe avec les moyens fournis par les réseaux sociaux scientifiques⁶. Beaucoup y voient une liberté accrue pour les chercheurs de discuter entre eux au-delà du *peer review*. Les commentaires postés sur des blogs ou sur des *Online Journal Clubs* en témoignent.

Le site *PubPeer* en est un exemple. Créé en 2013 par trois chercheurs du domaine des sciences de la vie et de la santé pour offrir une tribune aux experts du domaine, il a pris depuis une importance grandissante. Le site s'est progressivement transformé en tribune pour dénoncer des publications comportant des malversations (plagiats, mais surtout figures d'articles et données trafiquées...). Le nombre des commentaires reçus a fortement augmenté quand l'anonymat a été accepté (le réseau ne



PubPeer - Créé en 2013 par trois chercheurs du domaine des sciences de la vie et de la santé pour offrir une tribune aux experts du domaine, il a pris depuis une importance grandissante.

publie pas le nom de celui qui est l'auteur du commentaire – connu des seuls responsables du site). Si l'anonymat facilite la dénonciation de pratiques douteuses dans la recherche qui auraient échappé aux relecteurs et aux éditeurs des revues, il peut aussi porter des accusations non fondées résultant de la malveillance... *PubPeer* se justifie avec force dans son manifeste « *A crisis of trust* » et a tout récemment publié une vigoureuse tribune dans *Le Monde* « *Pouvoir critiquer anonymement la science permet de mieux la corriger* »⁷, arguant que « *l'environnement aujourd'hui est hostile à la critique des résultats* ». Les récents articles mensongers hostiles à la vaccination semblent bien devoir leur donner des arguments...

On peut cependant se demander s'il ne serait pas plus sain d'avoir un contrôle sur les publications scientifiques avant leur parution plutôt qu'*a posteriori*. Le dépôt des *preprints* sur des archives ouvertes est une méthode très recommandée pour obtenir des commentaires

et suggestions d'améliorations sur un article avant de le publier dans une revue. Des domaines comme la physique, l'astrophysique, les mathématiques et l'informatique y ont systématiquement recours : le manuscrit est déposé en *preprint* en même temps qu'envoyé à la revue, avant le *peer review* effectué par l'éditeur traditionnel, mais dans une forme proche de la publication finale. La communication d'un travail de recherche à la communauté internationale peut s'en trouver fortement accélérée. Les archives ouvertes internationales ArXiv, de même HAL en France, en sont d'excellents exemples. Notons qu'elles donnent lieu à un référencement utilisable⁸.

D'autres idées sont avancées dans les conférences sur l'intégrité scientifique : le pré-enregistrement d'un protocole de recherche, communiqué en détail et évalué par les pairs avant même que le travail de recherche soit entamé. Le *peer review* une fois l'expérience

⁵ Lire, par exemple, *1500 scientists lift the lid on reproducibility* de Monya Baker (2016). <https://www.nature.com/.../1-500-scientists-lift-the-lid-on-reproduc...>

⁶ Voir l'avis du COMETS de 2016, *Discussion et contrôle des publications scientifiques à travers les réseaux sociaux et les médias : questionnements éthiques*. <http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/mediaaviscometsavrili6-2.pdf>

⁷ Boris Barbour et Brandon Stell, tribune dans *Le Monde* Sciences & Médecine, 17 avril 2018.

⁸ Voir par exemple l'archive ouverte HAL, pluridisciplinaire, destinée au dépôt et à la diffusion en ligne d'articles scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, et de thèses, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés. La gestion de HAL est française, mais est couplée à un système international.

effectuée, si celle-ci est approuvée *a priori*, deviendrait alors inutile. On minimiserait certainement ainsi le temps et les moyens de la recherche, si ce n'est les fraudes et les erreurs.

Remarquons enfin que des initiatives émanant de certains éditeurs tendent à améliorer leur système de *peer review* et minimiser les malversations. En effet, leur réputation se trouve mise en défaut s'ils sont contraints de retirer sur *Retraction Watch* un trop grand nombre de leurs articles. Certaines revues, en particulier dans le domaine des sciences du vivant, pratiquent une politique accrue de transparence. Ainsi, pour la revue en libre accès *Frontiers*, où éditeurs, relecteurs et auteurs interagissent ouvertement pendant tout le processus éditorial. Certains éditeurs rendent publics les commentaires et les noms des relecteurs, mais c'est loin d'être la règle générale.

QUELLES ALTERNATIVES ?

Pour conclure, force est de constater que les chercheurs sont pour l'instant encore largement dépendants des éditeurs de revues scientifiques, et attachés à la publication de leurs travaux dans des revues. Il me semble qu'ils devraient, *in fine*, être en position de l'emporter dans

les querelles qui les opposent à certains éditeurs scientifiques. En effet, ces derniers sont, dans les faits, tributaires des chercheurs à tous les niveaux : production des résultats de recherche et des données qui les accompagnent, évaluations pour le *peer review*, composition des comités éditoriaux, etc. Les chercheurs ont donc une position de force.

La révolte est partie des mathématiciens à Harvard en 2012 et elle n'est pas près de s'arrêter. Elle se poursuit dans différentes communautés, qui commencent à envisager la possibilité de créer des revues en accès libre totalement autogérées par les chercheurs eux-mêmes. Une réflexion dans cette direction est ainsi en cours en informatique à l'INRIA. Les difficultés de tels projets sont toutefois considérables : outre les temps de travail pris sur celui de la recherche pour les scientifiques impliqués, il faut compter des années de latence avant qu'une nouvelle revue s'impose, sans même parler de se constituer un facteur d'impact – un paramètre qui n'est d'ailleurs pas le graal, comme le démontre Florence Audier (ce numéro). De plus, l'effort de lancer une nouvelle revue sur un nouveau modèle n'a vraiment d'intérêt que si elle a

une dimension internationale, ce qui complique l'aventure.

Plus radicaux dans leur vision sont ceux qui prétendent qu'on pourra bientôt se passer des éditeurs et se limiter à des discussions en ligne sur un manuscrit déposé dans des archives ouvertes (voir ce numéro, Marcello Vitali-Rosati). Ce manuscrit serait alors soumis aux commentaires et suggestions des collègues intéressés, ce qui permettrait à l'auteur de l'améliorer en continu. C'est la position de certains grands théoriciens de la physique des particules, qui considèrent qu'ils sont un très petit nombre aptes à se juger les uns les autres. Un article ne serait ainsi plus une production figée mais évolutive.

Evidemment, dans cette optique, la question du référencement se pose. Toutes sortes de questions sont soulevées par de telles pratiques, malgré leur séduction apparente. La principale est la taille du vivier : si le sujet est pointu et la communauté concernée très restreinte, on peut imaginer que les chercheurs intéressés repéreront le manuscrit et seront motivés pour le commenter. Par contre, s'il se situe dans un domaine de recherche étendu et par essence multidisciplinaire – par exemple l'ensemble de la physique, qui a de nombreux sous-domaines, tous en interaction les uns avec les autres, la réaction à un article en ligne ne sera pas forcément pertinente.

Il est tout de même permis de penser à des alternatives à la publication dans les grandes revues scientifiques dont le profit est le seul but. Certaines sont évoquées dans ce dossier de la *VRS*. L'ère de l'*open science* ne fait que commencer et rien n'est impossible aux chercheurs s'ils appliquent leur créativité à résoudre ces problèmes de publication qui les concernent au premier chef.



« (...) force est de constater que les chercheurs sont pour l'instant encore largement dépendants des éditeurs de revues scientifiques, et attachés à la publication de leurs travaux dans des revues. »

Être lues en restant des revues : les SHS françaises à l'avant-garde

La numérisation des revues de sciences humaines et sociales basées en France est aujourd'hui largement accomplie, en majorité en libre accès. Elle a conservé une grande diversité de modèles éditoriaux et économiques, tout en permettant un réel élargissement des publics : un exemple à suivre... si les financements publics l'autorisent.

Depuis 2004, quand très peu de revues de sciences humaines et sociales (SHS) françaises étaient en ligne, les débats sur leur numérisation ne cessent de rebondir – dernièrement encore à propos de la « Loi pour une République numérique » de 2016. Vus de loin, ces débats semblent opposer « anciens » et « modernes »¹. S'il existe bien une controverse de cet ordre, il me semble qu'elle a indûment masqué ce qui fait l'originalité de la situation des SHS françaises, à savoir que, depuis une dizaine d'années, l'immense majorité des contenus des revues sont en ligne et en libre accès, soit dès leur parution, soit après un délai d'un à quatre ans (la numérisation remontant souvent au premier numéro des revues).

En outre, cette évolution a eu lieu sans que ne soit imposé un paiement aux auteur·e·s, comme cela se pratique de plus en plus dans d'autres disciplines à l'étranger. Enfin, plutôt que d'avoir été organisée par les auteur·e·s, avec un dépôt en archives ouvertes avant

ou après parution comme cela se fait dans d'autres disciplines (par exemple *via* arXiv en physique et mathématiques), cette évolution s'est faite sous le contrôle des revues elles-mêmes, avec une présentation revue par revue sur trois portails : Persée, plutôt pour les numéros anciens ; OpenEdition Journals (précédemment Revues.org) et Cairn, pour les plus récents, qui regroupent chacun environ quatre cents revues.

Ces particularités incitent aujourd'hui des chercheur·e·s, maisons d'édition et bibliothécaires d'autres disciplines et pays à s'intéresser au modèle des SHS françaises² – ou plutôt aux modèles, une réelle diversité ayant été maintenue dans les modes de publication, de financement et d'accès. Certes, la situation est loin d'être parfaite, notamment au regard de la dépendance quasi totale aux financements publics – et donc des risques politiques qui pèsent sur les services publics en général et la recherche en particulier – mais quel modèle éditorial y échappe ?

Claire Lemerrier

Directrice de recherche CNRS en histoire
au Centre de sociologie des organisations
(CNRS-Sciences Po Paris)

LA QUERELLE DES ANCIENS ET DES MODERNES ?

Revenons un instant sur la controverse « anciens-modernes ». Les « anciens » seraient attachés, pêle-mêle, aux versions papier, au financement du fonctionnement des revues par abonnement (notamment individuel), au principe même des revues (à l'évaluation par les pairs ainsi qu'à la notion de ligne éditoriale, par opposition aux « méga-revues » couvrant une discipline entière) et aux relations électives entre revues et éditeurs (souvent de petites maisons, publiques ou privées, pour les revues de SHS). Réticent·e·s au départ envers la numérisation, ils et elles l'ont acceptée lorsqu'elle s'accompagnait d'une « barrière mobile » (encadré).

Les « modernes » seraient, au contraire, des militant·e·s de versions purement électroniques, qui s'émanciperaient des contraintes propres au papier en acceptant des articles de longueur variable – assortis d'éléments multimédias, de données en annexe, voire évolutifs au fil des commentaires – et pourraient se passer des maisons d'édition (avec des publica-

¹ Impliquée dans OpenEdition et le Comité de suivi de la loi numérique, je m'exprime ici en mon nom personnel. J'ai développé les éléments présentés ici dans l'article « Pourquoi écrivons-nous ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2015, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01309291>

² Il existe toutefois quelques initiatives similaires en Amérique latine (Redalyc et Scielo, ce dernier étant spécialisé plutôt hors SHS) et au Canada francophone (Erudit).

La « barrière mobile »

L'expression recouvre deux mécanismes distincts : les numéros les plus récents étaient au départ seulement vendus en version papier ; dans la plupart des cas, ils sont aujourd'hui mis en ligne sur un portail (Cairn) géré par un ensemble d'éditeurs, qui, pour ces numéros les plus récents seulement, vend un abonnement à des « bouquets de revues » aux institutions universitaires et un accès au numéro aux particuliers et institutions non universitaires (ce dernier accès étant semble-t-il peu utilisé). Dans les débats autour de la « Loi pour une République numérique », les « anciens » ont exprimé la crainte que l'autorisation donnée aux auteur·e·s de déposer leurs articles dans des archives ouvertes un an après parution déstabilise cette économie de la « barrière mobile » (souvent fixée à trois ou quatre ans), les finances et donc l'existence des revues.

tions appuyées sur des centres de recherche ou des associations). Il leur est parfois reproché de remettre en cause la parution régulière des revues au profit d'articles publiés « au fil de l'eau » – voire l'idée même de revue – et de refuser toute forme de paiement par les lecteur·rice·s et toute barrière mobile au profit d'un mythe de la gratuité.

Cairn remplit certains des souhaits des « anciens », OpenEdition – dans le sillage de Revues.org – certains de ceux des « modernes », mais dans les deux cas, on est loin de la caricature. OpenEdition comprend des revues purement électroniques (en minorité), dont certaines créées d'emblée comme telles et publiant des formes d'articles inhabituelles. On y trouve beaucoup de revues sans maison d'édition et/ou en libre accès inté-

gral. Mais aucune ne s'affranchit du jugement des pairs ou des particularités d'une revue.

Chaque portail a ses spécificités : ainsi, aucune revue de Cairn ne se passe de maison d'édition ou ne publie « au fil de l'eau » ; aucune revue d'OpenEdition n'a de barrière mobile longue ou ne pratique le paiement à l'article. Mais, au sein de chaque portail, la diversité domine : langues (même si l'ancrage francophone est fort) ; rythmes de parution ; revues très spécialisées *versus* revues s'adressant à un plus large public, etc.

Un point commun fondamental des deux portails est le respect de l'identité de chaque revue. Ils n'interfèrent pas dans les procédures d'évaluation des articles, qui restent décidées par chaque comité de rédaction. Ils proposent aux lecteur·rice·s une navigation par revue (incluant consignes aux auteur·e·s et autres éléments de présentation) et numéro – même s'il est possible d'arriver sur un article précis par le biais d'un moteur de recherche. On retrouve ainsi les avantages des portails des grands éditeurs privés étrangers par rapport aux dépôts d'archives ouvertes, sans leur coût prohibitif (pour les lecteur·trice·s et/ou les auteur·e·s).

.....
Il s'agit d'« édition électronique », qui n'en rabat pas sur les ambitions intellectuelles et iconographiques du travail d'édition, et non de simple mise en « accès ouvert », expression qui a pris le dessus dans les années 2010.
.....

FINANCEMENTS PUBLICS, FREEMIUM...

L'économie des revues françaises et de leurs portails reste toutefois fragile dans la mesure où elle repose quasi-exclusivement sur des financements publics. C'est le cas de manière évidente d'OpenEdition.

Le portail s'appuie sur une Unité mixte de recherche et de services (CNRS-EHESS-Aix-Marseille Université-Université d'Avignon³) qui a ses propres personnels, ainsi que sur des revues qui réalisent une partie des tâches de mise en ligne. Ce travail est effectué soit par des secrétaires de rédaction payé·e·s par des employeurs publics, soit par des collègues qui prennent sur leur temps de recherche.

Depuis quelques années, une solution complémentaire de financement a connu un réel succès. Mais, s'élevant de quelques centaines à quelques milliers d'euros par an et par revue, elle ne peut abonder que quelques dépenses de fonctionnement. Il s'agit du « *freemium* », consistant à mettre en ligne gratuitement une version lisible (xml) des textes et à faire payer aux bibliothèques universitaires l'accès aux versions pdf des articles et à quelques services complémentaires. Cette solution a été développée à la demande des revues, souvent dépendantes de ces sommes en apparence faibles, pour payer, par exemple, quelques traductions ou réunions de comités de lecture.

Si pour certaines revues, le *freemium* est venu compenser la baisse ou la disparition des abonnements papier, pour d'autres – comme *Cahiers d'histoire* –, il a permis de gagner des abonnements papier. Des dizaines de lecteur·trice·s ont manifestement conclu de leur lecture gratuite en ligne qu'il serait intéressant de s'abonner. Pour soutenir la revue ? Pour une lecture et une conservation plus commodes ? L'histoire ne le dit pas. D'autres revues ont vu leurs abonnements fondre. Il est clair qu'il n'y a pas, en la matière, de parcours unique.

³ <https://cleo.openedition.org/>



« En France aussi, beaucoup de collègues pensent que les articles de recherche en SHS ne peuvent intéresser en dehors de nos rangs. »

Le portail Cairn, administré par une société anonyme, a un modèle économique en apparence bien différent, mais, en pratique, il s'appuie principalement sur les mêmes ressources publiques. Il vend quasi-exclusivement à des universités l'accès à des « bouquets » de revues. Les revenus vont au fonctionnement du portail et aux maisons d'édition ; ces dernières en reversent souvent une partie aux revues, là encore pour quelques milliers d'euros par an. La différence principale, qui préexistait aux portails, est le fait que pour certaines revues, une partie des tâches d'édition (mise en page, parfois corrections et même gestion des contacts avec les auteur·e·s) est assurée par le personnel d'une maison d'édition privée. Toutefois, même parmi ces revues qui ont un éditeur privé, il arrive souvent que ce soient des secrétaires de rédaction ou membres de comités de rédaction fonctionnaires ou contractuel·le·s du public qui se chargent de ces tâches – sans parler de l'évaluation des articles⁴. Ces frais de personnel ne sont pas plus payés aujourd'hui par les revenus des portails qu'ils ne l'étaient, dans le passé, par les abonnements papier.

« Travailler sur des projets d'accès ouvert présente le risque de se faire tour à tour accuser d'être un vendu au néolibéralisme ou un marxiste anti-entreprises. »⁵ Les portails de revues françaises n'échappent pas à ces accusations et se font régulièrement caricaturer – d'un côté, il y aurait une société anonyme assoiffée de profits ; de l'autre, au choix, un projet aux origines libertaires ou un gros laboratoire public, autant dire un mammoth. Pourtant, le modèle économique sous-jacent est simple et reste principalement – comme au temps du papier – celui de revues produites dans et payées par des universités et organismes de recherche, avec une implication ponctuelle d'associations et de maisons d'édition privées.

DIVERSITÉ DES LECTORATS

Qu'en est-il du lectorat ? **C'est là que le modèle français est original, puisqu'il donne à lire des revues en tant que telles** – et des revues qui ne sont majoritairement pas en anglais – **à un public non universitaire**. Au contraire, Jstor, grand portail à but non lucratif originellement anglophone, maintient

un accès strictement universitaire aux articles de revues, même les plus anciens. On ne m'ôtera pas l'idée que cela contribue à maintenir la fracture entre l'université et le reste de la société états-unienne.

En France aussi, beaucoup de collègues pensent que les articles de recherche en SHS ne peuvent intéresser en dehors de nos rangs. Une opinion plus que discutable, qui n'est pas étayée par la fréquentation des portails. Les articles étant le plus souvent écrits « en langage naturel », ils peuvent être compris par les non spécialistes, même s'ils ne maîtrisent pas l'ensemble des concepts et méthodes. En outre, de nombreux·ses lecteur·rice·s non universitaires mais formé·e·s à différentes disciplines en SHS peuvent continuer à s'y intéresser, dans le cadre ou non de leur travail.

Lorsque l'accès aux portails de revues est réservé aux seules universités, il échappe en effet aux enseignant·e·s du secondaire et de classes préparatoires et à leurs élèves, aux membres de « sociétés savantes » et amateur·e·s d'histoire, de géographie, d'archéologie, aux conseiller·e·s ministériel·les et autres chargé·e·s de mission d'entreprises ou d'associations, aux journalistes... Tous ces publics dont nous

⁴ Odile Contat et Anne-Solweig Grémillet, « Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 2015, <http://rfsic.revues.org/1716>

⁵ Cameron Neylon sur Twitter, cité par Martin Eve, *Open Access and the Humanities. Contexts, Controversies and the Future*, Cambridge University Press, 2014, <https://doi.org/10.1017/CBO9781316161012>

déplorons régulièrement qu'ils ne prennent pas assez en compte les apports de la recherche ne peuvent alors découvrir des articles qui les concernent.

L'existence de portails de revues très largement en libre accès, bien indexés par les moteurs de recherche du fait de leur taille et de leur bonne structuration, permet non seulement d'atteindre un public élargi mais aussi parfois, une rediffusion importante (encadré). En témoigne, par exemple, la forte consultation actuelle d'un article sur les ambulanciers, largement *via* Facebook. Plus surprenant, certains articles parmi les plus consultés ce printemps l'étaient déjà lorsque j'avais regardé les mêmes statistiques en 2015, alors que cela faisait déjà quatre ou cinq ans qu'ils avaient été publiés. Un article sur les femmes en Asie centrale a ainsi manifestement bénéficié de recherches sur Google. Un autre succès pérenne est l'article de l'historien Gareth Austin, qui propose une critique serrée de certaines analyses économiques du sous-développement africain, un article aussi important sur le plan politique que méthodologique. Ce succès montre qu'un autre intérêt du libre accès est de ne pas être lu qu'en France.

Les publics qui n'ont pas accès aux portails payants incluent une bonne partie des universitaires des pays du Sud. Un des enjeux d'un libre accès non orienté vers le profit est de renforcer leur place dans les débats scientifiques – et c'est clairement un point qui reste à améliorer pour les portails de revues lancés en France. Une chose, déjà bien utile, est de permettre la lecture d'un

Parmi les dix articles les plus consultés sur OpenEdition Journals en mars 2018 (liste non hiérarchisée) :

Alié Akimova et Raziya Mukminova, Le rôle de la femme dans la société de l'Asie centrale sous les Timourides et les Sheybanides, *Cahiers d'Asie Centrale*, 2011.
<https://journals.openedition.org/asiacentrale/488>

Gareth Austin, African Economic Development and Colonial Legacies, *International Development Policy*, 2010.
<https://journals.openedition.org/poldev/135>

Rémy Crassard et Lamia Khalidi, De la pré-Histoire à la Préhistoire au Yemen, *Arabian Humanities*, 2006.
<https://journals.openedition.org/cy/178>

Isabelle Ernot, Voyageuses occidentales et impérialisme : l'Orient à la croisée des représentations (XIX^e siècle), *Genre & Histoire*, 2011.
<https://journals.openedition.org/genrehistoire/1272>

Sylvie Morel, De transporteurs à soigneurs ? Vers une segmentation du travail des ambulanciers privés français, *Sociologie du travail*, 2018.
<https://journals.openedition.org/sdt/1736>

Sandra Siqueira da Silva, A relação entre ciência e senso comum. Para uma compreensão do patrimônio cultural de natureza material e imaterial, *Ponto Urbe*, 2011.
<https://journals.openedition.org/pontourbe/359>

article publié dans une revue suisse par un universitaire basé en Angleterre, une autre est de construire un libre accès « décolonial », comme le propose Florence Piron, en donnant une visibilité égale aux recherches conçues et réalisées au Sud⁶. Les portails français sont sans doute un peu plus avancés que d'autres en la matière, mais ils n'ont fait qu'une très petite partie du chemin. Il faut non seulement qu'ils s'ouvrent à des revues sans maison d'édition, mais aussi à d'autres objets que les revues : ouvrages, mémoires, thèses, rapports de recherche.

Comme souvent, ces questions posées depuis le Sud restent en réalité aussi à régler au Nord. Dans les SHS françaises, nombre de ce type de documents n'est déposé nulle part – souvent par crainte du plagiat, alors que le dépôt en rend en réalité la détection plus facile et permet d'attester

une priorité⁷. Les portails ont vu, ces dernières années, leur périmètre s'étendre aux ouvrages de recherche et parfois de vulgarisation, mais la plupart ne sont pas en libre accès – alors même que les ouvrages de recherche font de plus en plus l'objet d'une demande de subvention par les éditeurs qui s'apparente à un système « auteur-payeur »...

Beaucoup reste à faire pour aller vers une véritable « bibliodiversité », en termes d'autorat comme de format de publications. Mais l'expérience des SHS françaises – à la fois multilingues, diverses en termes de modèle économique, sans standardisation des formats de revues – peut déjà constituer une source d'inspiration pour d'autres disciplines. À condition que la recherche publique conserve des fonds suffisants pour y contribuer – notamment par cette ressource inestimable que sont les personnels d'édition professionnels.

⁶ Florence Piron, « Qui sait ? Le libre accès en Afrique et en Haïti », 2017.
<http://www.laviedesidees.fr/Qui-sait.html>

⁷ Émilien Ruiz, « Pourquoi déposer sa thèse dans TEL ? », 2014.
<http://lettre.ehess.fr/7094>

Numérisation des revues de sciences humaines et sociales : attention danger ?

La publication en sciences humaines et sociales présente des spécificités qu'il faut prendre en compte dans les débats sur la numérisation des revues, telles que leur diversité et fragilité ou encore la domination symbolique de la monographie et du livre qui font œuvre... C'est dans ce contexte que sont discutées les conditions de mise en place de l'accès ouvert, les impératifs des modèles économiques, la pérennité du personnel dédié à la fabrication des revues ainsi que l'absence de reconnaissance – et parfois l'exploitation – du travail intellectuel investi.

Les sciences humaines et sociales n'ont pas été les premières à s'intéresser à la question du libre accès des revues couvrant leurs champs disciplinaires. Ce retard relatif par rapport à d'autres domaines scientifiques peut s'expliquer par une des spécificités majeures de ces disciplines : la domination symbolique de la monographie et de l'ouvrage scientifique. Une « bonne » thèse doit donner lieu à une publication, c'est-à-dire à un livre, première brique et brique fondamentale, désormais quasi indispensable avec la raréfaction des postes de maîtrise de conférences en France, du dossier de candidature.

Le désintérêt des sciences humaines et sociales se comprend aussi à l'aune des raisons mises en avant par les défenseur·es de l'accès libre. La première justification porte sur la vitesse de la diffusion avec, en particulier, la question de la communication des prépublications. Cette dimension intéresse beaucoup moins les chercheur·es

en sciences humaines et sociales que celles et ceux des sciences de la matière et de la vie. D'une part, la recherche d'une forme, en particulier littéraire (parfois à la virgule près), est un souci majeur quand une prépublication pourrait donner l'impression d'un article non encore achevé. Lorsqu'il s'agit de découvertes importantes, la forme orale (séminaire), par exemple, constituera un premier moment de diffusion avant une mise en forme écrite qui pourra intervenir plusieurs années après. D'autre part, le rythme propre aux recherches dans ces disciplines ne s'accompagne pas d'une lecture au jour le jour des derniers résultats scientifiques. Beaucoup continuent à utiliser des articles publiés il y a plusieurs décennies, le plus souvent non pour mener une réflexion érudite sur l'histoire de sa discipline mais bien pour faire science. Certes, en tenant compte de la temporalité propre à l'édition papier, il faut aussi garder à l'es-

prit que l'écart entre la parution d'un article et sa première mention dans des notes de bas de page peut être de plusieurs années.

Par ailleurs, lorsque dans les années 1990, l'importance éthique et politique de la diffusion au plus grand nombre des travaux scientifiques a été soulignée, c'était avant tout les recherches dans le domaine de la biologie et de la médecine et celles sur le changement climatique qui étaient visées.

Enfin, la quête de profits indécents par les éditeurs n'a pas été ressentie de la même façon en sciences humaines et sociales que dans les sciences de la matière et de la vie. Si personne en SHS ne nie les faits¹, il faut toutefois remarquer que les revues de sciences humaines et sociales en France ne

Christophe Pébarthe

Maître de conférence en histoire,

Université de Bordeaux Montaigne

Directeur de la *Revue des Études Anciennes*

¹ Le groupe Elsevier affichait, en 2016, pour sa branche scientifique, un taux de marge de 36 %, supérieur à celui de groupes comme Amazon, Google ou Apple (source, P. Y. Geoffard, *Libération*, 11 décembre 2017). L'augmentation considérable des abonnements pris dans des « bouquets » donne lieu à des conflits entre bibliothèques et éditeurs.

sont pas toutes, loin de là, prises dans les bouquets des éditeurs. En outre, ces revues pratiquent encore la politique du tiré à part, c'est-à-dire de la mise à disposition gratuite de l'article par son auteur, anciennement sous format papier (quelques exemplaires) et à présent sous format numérique. Il existe de ce fait une diffusion hors abonnement que le numérique a démultiplié. Mais cette communication se fait entre pairs le plus souvent. L'accès libre permet, du moins en théorie, de diffuser les résultats scientifiques à un public beaucoup plus large, incarné par la figure de l'« *unexpected reader* », le lecteur ou la lectrice inattendue.

DROIT DE METTRE À DISPOSITION GRATUITEMENT

En France, le débat a véritablement été posé au moment des discussions entourant la préparation de la « loi pour une République numérique ». Un article a particulièrement attiré l'attention des éditeurs en sciences humaines et sociales². Il stipule que « lorsqu'un écrit scientifique issu d'une activité de recherche financée au moins pour moitié par des dotations de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics, par des subventions d'agences de financement nationales ou par des fonds de l'Union européenne est publié dans un périodique paraissant au moins une fois par an, son auteur dispose, même après avoir accordé des droits exclusifs à un éditeur, du droit de mettre à disposition gratuitement dans un format ouvert, par voie numérique, sous réserve de l'accord des éventuels coauteurs, la version finale de son manuscrit acceptée pour publication, dès lors que l'éditeur met lui-même celle-ci gratuitement à disposition par voie numérique ou, à défaut, à l'expiration d'un délai courant à compter de la date de la première publication. Ce délai est au maximum de six mois pour

une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de douze mois dans celui des sciences humaines et sociales ».

Cette disposition reprend manifestement l'esprit de la déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance (2003) selon laquelle « la recherche sur fonds publics doit revenir au public, à la fois pour des raisons éthiques, sociétales et scientifiques ». Puisque les revues reçoivent un financement public, toutes les citoyen·nes doivent pouvoir accéder aux articles qu'elles publient sans avoir à payer une nouvelle fois.

Dès avant même son adoption, des éditeurs et des chercheur·es en sciences humaines et sociales ont fait valoir leur opposition à cette disposition. Dans une tribune parue dans *Libération* le 17 mars 2016, ils et elles rappellent d'abord que dans ces champs disciplinaires, les « revues existent en France grâce à une économie le plus souvent hybride, association entre le secteur public et l'édition privée ». Ensuite, cette disposition leur semble mettre en péril cette économie générale. Un danger est particulièrement pointé : « Sous couvert de gratuité, il s'agit bien, pour certains des actuels promoteurs de l'open access, d'uniformiser le paysage des revues en sciences humaines et sociales françaises, de les lisser, d'en gommer l'extraordinaire diversité pour ne conserver que les plus 'liked' ».

Pour mesurer l'éventuel problème que pose la dite disposition de libre accès après un an, il faut entrer dans le fonctionnement même des revues. Peu avant la loi sur le numérique, le directeur de la rédaction de la revue *Annales. Histoire Sciences Sociales*, Étienne Anheim, a apporté une contribution éclairante à cette question². En préalable, il invite à prendre acte du « dépassement d'une problématique qui a tant occupé notre communauté au début du XXI^{ème} siècle : l'opposition entre le papier et le numérique. La plupart des revues

utilisent aujourd'hui la complémentarité des deux supports sans que cela pose problème ». Et il tire de son constat une conséquence déterminante : « le point d'équilibre entre papier et numérique s'est durablement déplacé vers ce dernier ».

VERS LA DISPARITION DES FONCTIONS D'ÉDITION

Un premier effet est souligné. Même lorsqu'ils sont insérés dans des dossiers thématiques, inscrits dans des problématiques particulières, les articles sont de plus en plus souvent lus comme des produits singuliers, parce qu'ils sont trouvés par le biais de moteurs de recherche. C'est ainsi une partie de l'ambition intellectuelle des revues en sciences humaines et sociales qui se trouve de fait remise en cause, l'incarnation d'approches particulières – pouvant, le cas échéant, se traduire par des éditoriaux valant manifestes – étant devenue invisible. Le risque est ici double, la perte d'une dimension capitale pour pouvoir saisir les enjeux propres à la publication d'un article donné et la disparition de la fonction d'édition proprement dite des revues réduites à la seule fonction de support de publication. La recherche de la *bibliodiversité* chère aux défenseurs et défenseuses de la « Science ouverte » pourrait alors déboucher sur une uniformisation de la production scientifique, réduite à traiter du *big data*, de la pratique et non plus de la théorie, les *humanités numériques* écrasant la diversité des paradigmes qui caractérisait jusque-là les sciences humaines et sociales.

Mais si les nouvelles manières de lire les articles, consécutives à leur mise à disposition sous format numérique, doivent être prises en considération, Étienne Anheim pose une question plus générale, celle de « l'économie des revues, c'est-à-dire la dimension matérielle et éditoriale de leur produc-

² « Le numérique et l'économie éditoriale des revues scientifiques », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 62.4bis, 2015, p. 22-32.

tion ». La gratuité, accompagnée de la dématérialisation, estompent les conditions permettant aux revues d'exister, fragilisant d'autant celles-ci. Un problème qui va bien au-delà des seules sciences humaines et sociales. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de concilier la diffusion la plus large des résultats des recherches scientifiques avec, notamment, la pérennité du personnel dédié à la fabrication des revues, en particulier les secrétaires d'édition et/ou de rédaction. Si cet enjeu est général, il concerne plus directement les revues en sciences humaines et sociales qui sont souvent rattachées à une université ou à une équipe de recherche dont les moyens sont limités et en baisse. La plupart d'entre elles ne sont pas en capacité de produire un bénéfice (voire, de payer les salaires). Il convient aussi d'intégrer dans cette réflexion les chercheurs-éditeurs/chercheuses-éditrices, bénévoles, ne recevant qu'exceptionnellement des gratifications (même symboliques), et sans lesquelles les revues ne pourraient tout simplement pas fonctionner.

DU LECTEUR PAPIER AU LECTEUR ÉLECTRONIQUE

Or, le paradoxe produit par la numérisation est que l'accroissement du lectorat qu'elle entraîne s'accompagne d'une baisse des abonnements papier qui sont majoritairement, voire uniquement, le fait d'institutionnels – les bibliothèques universitaires en particulier – pour lesquels le libre accès constitue un effet d'aubaine pour faire des économies. Sans même tenir un raisonnement cynique, il suffit le plus souvent de faire valoir que les consultations des exemplaires papier sont très faibles pour qu'au nom de restrictions budgétaires, les volumes cessent de remplir les étagères. Le directeur des *Annales* exprime cette situation ainsi : « *le gain de la diffusion électronique est*

de l'ordre de quelques milliers d'euros alors que la perte des abonnements papier se mesure en dizaines de milliers d'euros. En somme, si l'on veut bien employer des unités comptables conventionnelles, un 'lecteur électronique', dans l'état actuel des modes de diffusion, rapporte beaucoup moins à la revue qu'un 'lecteur papier', en particulier dans le cas des abonnements institutionnels qui constituent le cœur du chiffre d'affaires ».

Comme la question du coût de la production de la revue est pour l'essentiel celle du travail d'édition, et non celle de la fabrication matérielle des numéros, nombre d'éditeurs défendent l'édition papier en pointant les dangers de l'auto-diffusion des résultats de la recherche et en mettant en avant le modèle de l'évaluation par les pairs préalable à l'acceptation des articles. Dans un contexte de restriction budgétaire qui accompagne les baisses des abonnements, le danger est grand de voir l'intensification de la charge de travail des secrétariats d'édition, voire même de leur disparition, rendant à terme impossible l'organisation des expertises.

Cette défense de l'évaluation par les pairs trouve toutefois ses limites avec les nombreux canulars qui viennent régulièrement souligner les failles du système. Les revues en accès libre, sans version papier, apparaissent alors comme étant particulièrement fragiles. En témoigne la réussite qu'a connue un projet d'article dans le domaine de la chimie accepté par

Soutien aux revues en SHS*

La recherche française en SHS a la chance de disposer de plusieurs centaines de revues en langue française, dont une très grande partie du contenu est d'ores et déjà disponible en libre accès en ligne. Aucune autre communauté linguistique ne peut en dire autant, soit que la mise en ligne soit moins avancée, soit que, pour l'anglais, elle se soit faite en immense majorité sur des portails accessibles aux seuls universitaires et chercheurs.

Le centre de gravité du travail des revues se situe très nettement dans les laboratoires, plutôt que dans les maisons d'édition. Si ces dernières entretiennent souvent des relations de confiance avec les revues, elles sont de fait plutôt en position de prestataires de service que de réelles parties prenantes. Le propre d'une revue de recherche est précisément d'avoir une ligne éditoriale et des critères de sélection décidés en toute indépendance par des universitaires et chercheurs. De ce fait, si soutien aux revues il doit y avoir pour encourager plus encore la diffusion en libre accès des résultats des recherches en SHS françaises et francophones, ce sont bien les revues qu'il faut soutenir – non parce que leurs intérêts seraient contraires à ceux des éditeurs ou des portails, mais parce que ce sont les revues qui ont besoin d'argent, et que des sommes, assez réduites en fin de compte, suffiraient à assurer leur équilibre sur le long terme.

* Fragments de texte tirés de la « note sur la loi sur le numérique et le soutien aux revues » du Conseil scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS - Paris, 1^{er} février 2016.
<http://www.cnrs.fr/inshs/presentation/csi/numerique-revues.pdf>

157 revues sur les 304 sollicitées alors même qu'il s'agissait d'un *fake* volontairement émaillé d'erreurs grossières rédigé par un journaliste de *Science*³. Les sciences humaines et sociales ne sont pas en reste. Le faux rédigé par Manuel Quinon et Arnaud Saint-Martin, publié par la revue *Sociétés*, et dont l'histoire a été raconté et analysée dans le *Carnet Zilsel* en 2015, souligne à quel point l'évaluation par les pairs (voir Michèle Leduc, ce n°) doit faire l'objet d'une réflexivité accrue⁴.

³ Bohannon, « Who's Afraid of Peer Review? », *Science*, 342, octobre 2013, p. 60-65.

⁴ « Le maffesolisme, une 'sociologie' en roue libre. Démonstration par l'absurde, » *Carnet Zilsel*, 7 mars 2015.
(<http://zilsel.hypotheses.org/1713>).



« Les dangers du libre accès pour les revues en sciences humaines et sociales ne doivent toutefois pas obérer les potentialités du numérique largement encore sous-estimées. »

QUEL NUMÉRIQUE POUR QUELLES REVUES ?

La qualité de la recherche académique procède en partie de l'absence de droits d'auteur. C'est sur ce rappel que nombre de défenseur·es du libre accès fondent une bonne partie de leur argumentaire. Reste que les conditions matérielles ne sauraient être ignorées. Un premier moyen consiste à faire payer les auteur·es eux-mêmes, avec le défaut d'avantager celles et ceux qui peuvent le faire, c'est-à-dire celles et ceux qui occupent les meilleures positions (titulaires, membres de grands laboratoires, etc.). Un deuxième moyen réside dans l'auto-archivage (type HAL) qui, selon les études, n'affecte pas l'économie générale des publications scientifiques. Mais cette solution fait reposer le système entier sur les subventions publiques dont la pérennité est moins que jamais garantie ; ce qui explique les demandes de barrière mobile de trois ans ou plus faites par les directeurs et directrices de revues. En outre, la figure centrale de cette modalité du libre accès est le chercheur ou la chercheuse, dont les travaux sont exploités par les revues.

Une troisième solution est apparue, avec l'exemple en France d'*OpenEdition*. Les textes sont en libre accès mais des services complémen-

taires payants sont proposés (i.e. accès à des métadonnées concernant la lecture de l'article considéré). Reste qu'il n'y a pas ici de critique de l'économie générale, en particulier de la surexploitation des chercheur·es, base de la dite « gratuité », surtravail particulièrement important pour celles et ceux qui ne disposent pas de position institutionnelle. Sur ce dernier point, *OpenEdition* n'apporte rien, sinon le fait d'être une plateforme performante. Tel serait le prix du libre accès, une exploitation capitaliste maximale.⁵

La solution ne saurait résider dans un maintien des positions dominantes car il faut reconnaître que les directeurs et directrices des grandes revues papier aujourd'hui doivent leur éminence, certes à leurs qualités professionnelles et intellectuelles, mais aussi et surtout à l'histoire de l'édition scientifique qui a façonné le paysage éditorial actuel. Dans un contexte où un très grand nombre de diplômé·es de l'enseignement supérieur peinent à trouver un emploi stable de chercheur·e, ils et elles se retrouvent à faire et défaire les carrières (qualification et recrutement) en raison du monopole qui est le leur dans l'évaluation de la recherche en train de se faire. Les scandales évoqués ci-dessus soulignent les risques

du maintien d'une telle position dominante. En outre, la surexploitation des précaires par les revues ne saurait fonder cette nouvelle économie des publications, ne serait-ce que parce qu'elle constitue une négation du nouveau lecteur ou de la nouvelle lectrice qu'appellent de leurs vœux les tenants de l'accès libre, l'*unexpected reader*. Comme l'écrivent Christophe Magis et Fabien Granjon, « la libération véritable de l'accès aux ressources scientifiques ne peut se réaliser que dans le cadre d'une libération sociale plus large⁶ »

Les dangers du libre accès pour les revues en sciences humaines et sociales ne doivent toutefois pas obérer les potentialités du numérique largement encore sous-estimées. Au-delà de la question du support, papier ou non, il conviendrait de tenir compte de la mutation récente des usages, la vidéo l'emportant désormais de beaucoup sur les contenus écrits. Au modèle du déversement de ces derniers sur des plateformes, il serait possible de substituer une complémentarité entre les deux formats. Il reste alors à inventer des contenus nouveaux qui ne remplaceront pas l'écrit mais qui, au contraire, encourageront à sa consultation⁷.

⁶ « Numérique et libération de la production scientifique. Critique de l'économie politique de l'*Open Access* », *Variations*, 19, 2016.

⁷ C'est ce que tente la *Revue des Études Anciennes* avec un carnet Hypothèses (<https://reainfo.hypotheses.org>).

⁵ Ce lien entre recherche scientifique et capitalisme n'est pas nouveau. Max Weber l'a décrit dans sa célèbre conférence de 1917 « La science, profession et vocation ».

La bibliodiversité

En écho à la biodiversité, la notion de bibliodiversité fait référence à une nécessaire diversité des productions éditoriales¹ pour s'opposer au renforcement de la concentration du monde de l'édition et de sa financiarisation. La bibliodiversité est à l'origine une notion très politique, liée à celle d'indépendance éditoriale. Elle est discutée ici successivement dans le monde du livre et celui des revues scientifiques.

Bibliodiversité et indépendance à l'ère numérique Questionner les évidences

Ancrée dans le monde du livre hispanophone, la notion de bibliodiversité ne manque pas de soulever des questionnements. Analyse de certains des aspects des mutations en cours dans le monde éditorial tels que : commercialisation, auto-édition, statut de l'auteur, sélection des projets éditoriaux.

Les notions de bibliodiversité et de diversité culturelle ont partie liée, la première s'inscrivant dans le cadre plus large que constitue la seconde, elle-même développée dans le courant des années 1990 avant de donner lieu à la *Déclaration universelle de l'Unesco* sur la diversité culturelle. Mais si cette *Déclaration* est précisément datée, 2 novembre 2001, il est beaucoup plus difficile de situer la notion de bibliodiversité dans le temps autant que dans l'espace. Plusieurs recherches convergent pour l'ancrer dans le monde hispanophone, au Chili ou au Mexique, mais certaines relèvent l'usage du mot « *bibliodiversidad* » à la fin des années 1970, dans le milieu des petits éditeurs madrilènes en butte au franquisme.

Par ailleurs, l'usage du mot est avéré au milieu des années 1990 sous la plume d'un des responsables de la maison d'édition chilienne *Ril* qui recourt à un usage métaphorique de la biodiversité pour décrire l'offre éditoriale comme une monoculture, à l'image du désert vert détruisant la forêt native au fil de son avancée.

Lors de la première rencontre des éditeurs indépendants, qui s'est tenue à Gijon, en Espagne, en 2000, la notion de bibliodiversité, absente du programme des débats, était néanmoins très présente dans les échanges et conceptualisée pour lutter contre la concentration éditoriale et le processus de mondialisation². C'est bien dans ces deux phénomènes, liés l'un à l'autre, que la dimension politique de la bibliodiversité et celle de l'indépendance éditoriale trouve son origine. Elle peut ainsi être lue comme l'expression d'une prise de conscience des risques générés par le mouvement de concentration qui s'est développé à partir des années 1980 et, pour le monde hispanophone, par le partage du marché sud-américain entre groupes espagnols et groupes nord-américains.

LES COMMENCEMENTS

L'Alliance des éditeurs indépendants, association internationale présente dans une cinquantaine

Bertrand Legendre

Professeur à l'Université Paris XIII, directeur du Laboratoire des sciences de l'information et de la communication (LabSIC)

de pays, assure, depuis sa création en 2002, un rôle de défense de la bibliodiversité, par un ensemble d'actions et au travers de sa revue *Bibliodiversity*³. Le lien est ainsi fait entre bibliodiversité et indépendance. La fortune que ces deux notions ont rencontrée dans le champ éditorial, mais aussi dans d'autres secteurs culturels (la musique, le cinéma⁴...) tient pour une large part à leur caractère consensuel. Il est en effet difficile de s'opposer aux principes mêmes qu'elles sous-tendent.

Le travail de Tristan Mattelart déconstruisant la notion de diversité culturelle, interroge ainsi : « *Ne permet-elle pas de légitimer tout à tour et les politiques publiques destinées à promouvoir une certaine pluralité culturelle et les stratégies des firmes globales de la communication œuvrant au nom d'un accroissement de la palette des choix des consom-*

¹ « Bibliodiversité » : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bibliodiversit%C3%A9>

² Rodríguez Galvis, *De nouveaux éditeurs « indépendants » en Amérique du Sud : émergence, modes d'action, enjeux. Le cas de l'Argentine, du Chili et de la Colombie*. Thèse de doctorat en Sciences de l'information et de la communication, Université Paris 13, 2016.

³ <https://www.alliance-editeurs.org/-presentation-et-orientations,173->

⁴ Voir Alexandre, Olivier, Noël, Sophie et Pinto, Aurélie (dir.), *Culture et (in)dépendance. Les enjeux de l'indépendance dans les industries culturelles*. Bruxelles, Ed. Peter Lang, coll. ICCA, 2017.

mateurs ? »⁵ De même, la notion d'indépendance appelle-t-elle un minimum de circonspection en raison du fait qu'un ensemble très hétérogène de structures éditoriales l'utilisent pour se qualifier. On relève ainsi que le même mot qualifie aussi bien des petites maisons exerçant en dehors de tout groupe éditorial et des groupes d'édition eux-mêmes en situation de dépendance capitaliste tout en contrôlant un ensemble d'autres sociétés.

Les deux notions, victimes du potentiel critique qu'elles portent à l'encontre des stratégies industrielles des acteurs dominants et d'une production toujours plus marquée par la « bestsellerisation », sont exposées à un détournement à des fins communicationnelles ; celles-ci

poussent à faire l'économie d'une interrogation sur la réalité de la bibliodiversité comme de l'indépendance. Souvent posée comme un absolu, l'indépendance connaît en fait des modulations infinies : on peut bien sûr exercer une activité éditoriale à l'écart de tout groupe, mais la question

du financement comme celle de la commercialisation réintroduisent rapidement la notion. La première oppose souvent le financement bancaire à l'actionnariat familial ou amical, censé être moins exigeant ; cependant, l'histoire de l'édition, petite ou grande, est constellée de conflits qui mettent à mal une telle distinction.

⁵ Tristan Mattelart, *Pour une déconstruction de la « diversité culturelle »*, OMC, 2007. <http://www.observatoire-omic.org/fr/art/412/pour-une-deconstruction-de-la-diversite-culturelle.html>

Quant à la commercialisation, si sa délégation crée bien une dépendance entre éditeur et distributeur, l'absence de délégation signifie aussi l'impossibilité d'accéder au marché. Au final, l'indépendance absolue ne semble accessible qu'à la condition de pouvoir mobiliser une fortune personnelle en dehors de toute préoccupation de résultat.

Pour sa part, la bibliodiversité n'a pas manqué de soulever des questionnements. Comment l'apprécier ? On ne peut se contenter de données mesurant le volume de la production dans un contexte où, sous l'effet des phénomènes de mode, paraissent sur une période donnée des collections très inspirées les unes des autres (par exemple, dans le domaine de la *fantasy*⁶ ou de la romance, mais aussi



dans le domaine du livre pratique). L'augmentation de l'offre éditoriale ne doit pas être prise comme un indice de sa diversité. A quel niveau de la chaîne du livre doit-on mesurer celle-ci ? Si l'on admet l'idée que l'existence d'un grand nombre de

⁶ Sur le genre littéraire « Fantasy », voir par exemple Marie-Charlotte Damasco, *Un regard sur la fantasy en France, une petite explication théorique du genre*, 2016. « Il n'existe pas de terme français pour désigner les littératures de l'imaginaire et les différents genres qui en découlent. La fantasy remonte au roman gothique qui a connu un succès plus important au Royaume-Uni qu'en France. » <https://www.cairn.info/la-fantasy--9782130551584-page-3.htm>

petites maisons, supposées portées à prendre davantage de risque éditorial que ne le font les plus développées, est un facteur de diversité, encore faut-il distinguer la réalité des catalogues et l'accessibilité de cette offre en librairie et dans les différents canaux de vente.

AUTOPUBLICATION, AUTEUR-ENTREPRENEUR

Ces questions se trouvent aujourd'hui renouvelées avec le numérique et trois aspects des mutations en cours peuvent être soulignés.

Le trait le plus marquant du numérique dans l'édition est sans doute le développement de l'autopublication⁷, qu'elle soit individuelle ou collaborative. Le terme ne désigne en fait qu'une sous-partie d'un phénomène,

l'autoproduction, qui concerne toutes les industries culturelles et s'étend bien au-delà. Cette dernière renvoie à un ensemble de pratiques sociales très antérieures à l'ère numérique, certains auteurs situant dans l'Angleterre du XVIII^{ème} siècle les origines du *Do It Yourself* qui couvre déjà, à cette époque, un

large champ d'activités menées par loisir ou par nécessité économique. Elle est associée, depuis les années 1970, de manière parfois confuse, à des valeurs de coopération, d'engagement, d'équité et de créativité, valeurs qui réapparaissent dans les industries culturelles à la faveur de la démocratisation des moyens numériques de production, notamment

⁷ Ecouter, par exemple : *Fanfiction et auto-édition : la création littéraire à l'ère numérique*, 28/07/2015. <https://www.franceculture.fr/emissions/l-invite-culture/fanfiction-et-auto-edition-la-creation-litteraire-l-ere-numerique>

dans le champ musical où elles sont à la base du développement de micro labels, en rupture critique avec les *majors*. L'autoproduction est aussi traversée de tensions et ambiguïtés entre positions subies et positions choisies, entre amateurisme et professionnalisation, entre position critique et coopération avec les acteurs dominants.

Un autre fait marquant concerne la figure de l'auteur, désormais théoriquement en mesure, *via* les plateformes d'édition, d'agir en « auteur-entrepreneur »⁸ (ou auteur

⁸ Voir Marie-Laure Cahier et Elizabeth Sutton, *Publier son livre à l'ère numérique : Autoédition, maisons d'édition, solutions hybrides*. Paris, Eyrolles, 2016.

indépendant) et de bénéficier de conditions de rémunération aux apparences très favorables.

On mentionnera encore des pratiques liées à la sélection des projets éditoriaux, tout particulièrement dans le domaine des littératures de genre : au comité de lecture, voire au choix très personnel de l'éditeur, les plateformes de publication peuvent opposer le verdict de la multitude⁹ ou la « sagesse des

⁹ Voir Henri Verdier, *L'âge de la multitude. Entreprendre et gouverner après la révolution numérique*, Armand Colin, 2012.

foules »¹⁰ pensée comme manifestation statistique. Et il en va de même en matière de critique avec le passage d'un fonctionnement vertical (l'autorité du critique) à un fonctionnement horizontal (la critique collaborative).

Des mutations profondes mais qui ne garantissent ni un surcroît de diversité, ni une plus grande indépendance.

¹⁰ Voir James Surowiecki, *La Sagesse des foules*. Lattès, 2008 (paru initialement en anglais sous le titre : *The wisdom of crowds: why the many are smarter than the few and how collective wisdom shapes business, economics, society and nations*, Doubleday, 2004).

Quelle biodiversité pour l'édition scientifique ?

Passée du monde du livre à celui des revues scientifiques, en sciences humaines et sociales puis en général, la métaphore de la « biodiversité » peut-elle conserver sa charge critique ?

Comme rappelle Bertrand Legendre, la « biodiversité », métaphore calquée sur la biodiversité, vient du monde hispanophone, chez des éditeurs avant tout préoccupés de défendre les maisons petites ou « indépendantes ». L'Alliance des éditeurs indépendants (AEI), qui a popularisé le vocable, adopte volontiers les thématiques du mouvement altermondialiste. Mais des organisations et personnes moins radicales – de l'Unesco à Ségolène Royal – ont aussi, dès la fin des années 2000, mentionné ponctuellement la « biodiversité » : le potentiel critique de la notion peut en être dilué.

C'est logiquement par le monde du livre – éditeurs mais surtout bibliothécaires et libraires – que le concept est arrivé en France. Dès 2008, un numéro spécial de la revue de l'Association des bibliothécaires de France filait (et rendait moins cohérente) la métaphore

en titrant « Le livre, une espèce en danger ? »¹. Il y était beaucoup question de rapports Nord-Sud et de diversité linguistique, mais aussi de critique des mesures d'audiences.

UNE MÉTAPHORE REPRISE PAR DES MILITANTS DE L'ACCÈS OUVERT

C'est à peu près au même moment que le terme apparaît dans le monde de l'édition scientifique française, d'abord en sciences humaines et sociales (SHS). Le géographe québécois Pierre J. H. Richard avait parlé deux fois de « biodiversité » en 1996², pour se féliciter de la diversité interne (contenus et langues) de la revue *Géographie physique et quaternaire* et, déjà, pour critiquer la bibliométrie ; mais le

¹ « Le livre, une espèce en danger ? », *Bibliothèque(s)*, 39, 2008. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/59482-39-biodiversite.pdf>

² Pierre J. H. Richard, *La biodiversité*, 1996. <http://id.erudit.org/iderudit/033086ar>

Claire Lemerrier

Directrice de recherche CNRS en histoire, Centre de sociologie des organisations

terme n'avait pas pris. Ce sont Pierre Mounier et Marin Dacos, ingénieurs de recherche EHESS et CNRS, de formation littéraire et historienne, qui importent la métaphore depuis le monde du livre. Ils sont les chevilles ouvrières d'un portail de revues, blogs, ouvrages et événements scientifiques en SHS qui existe depuis dix ans à la fin des années 2000, et qui ne s'appelle pas encore OpenEdition. Ils utilisent le terme dans des discussions internes au portail et des formations.

Mais la première mise en avant du concept de biodiversité date de mars 2013, avec la publication, dans *Le Monde*, du texte « Qui a peur de l'*open access* ? »³, dont les premier·e·s signataires sont issu·e·s des métiers de la recherche de l'édition et des bibliothèques,

³ « Qui a peur de l'*open access* ? », appel publié par *Le Monde* le 15 mars 2013. http://www.lemonde.fr/sciences/article/2013/03/15/qui-a-peur-de-l-open-access_1848930_1650684.html

en SHS mais aussi – ce n'est pas un hasard – en mathématiques. Le texte fait suite à une recommandation de la Commission européenne en faveur de l'accès ouvert, qui avait entraîné une réaction inquiète de quelques responsables de revues et de maisons d'édition françaises. Il met en valeur le succès de différents portails en accès ouvert, notamment hispanophones et lusophone : « Ces exemples montrent que l'accès ouvert change le rapport de forces dans un monde dominé par des groupes détenant des portefeuilles de milliers de revues majoritairement de langue anglaise : il ouvre la porte à ce qu'on peut appeler une véritable bibliodiversité en favorisant l'émergence d'une pluralité de points de vue, de modalités d'édition, de paradigmes scientifiques, de langues. » Le consortium Couperin, qui centralise les négociations des universités et organismes français avec les grands éditeurs étrangers, se met alors à parler publiquement de « bibliodiversité ».

BIBLIODIVERSITÉ CONTRE MONOCULTURE

Un an plus tard, dans un billet de blog centré sur les sciences humaines et sociales, Marin Dacos⁴ étend efficacement la métaphore en opposant la « bibliodiversité » à la « monoculture » et en insistant sur le fait que la seconde menace aussi bien la « créativité » que la « robustesse des écosystèmes ». Il donne aussi un contenu un peu moins irénique au terme, lorsqu'il parle de « faire émerger un nouveau rapport de forces ». « La bibliodiversité dans le domaine scientifique s'entend comme une diversité des langues, une diversité des disciplines, une diversité des types de publications et une diversité des acteurs qui les publient. Elle va à l'encontre d'un monde scientifique qui serait quasiment monolingue

(dominé par l'anglais), focalisé sur quelques disciplines (concentrant ses investissements sur les « Sciences, Techniques et Médecine », STM), qui ne donnerait sens qu'à une forme de publication, l'article (au détriment du livre, pourtant souverain en SHS, ou de formes nouvelles qui sont en train d'émerger sur le Web), et qui mettrait tout son argent dans quelques rares paniers, les oligopoles éditoriaux que nous connaissons tous et qui dictent leur loi aux bibliothèques. » Le billet critique notamment la notion de revues plus centrales que d'autres, base de la bibliométrie, et présente la bibliodiversité comme capable de limiter l'« effet saint Matthieu » qui fait, en science comme ailleurs, que toujours plus de citations vont aux plus riches, et *vice versa*.

Plus concrètement, au sein d'OpenEdition, le terme est régulièrement employé lorsqu'il s'agit de décider quelles nouvelles revues ou quels nouveaux éditeurs de livres accueillir : il recouvre un souci de variété, au sens non seulement d'équilibre mais de promotion active des minorités et des expériences nouvelles, en termes de langues, de disciplines ou d'approches, mais aussi de formats éditoriaux. Toutefois, la forme « revue » et le principe de l'évaluation par les pairs (malgré la diversité de leurs mises en pratique) ne sont pas remis en cause – contrairement à ce qu'évoque B. Legendre à propos du statut de l'éditeur dans le monde du livre.

QUELLE INSTITUTIONNALISATION POUR UN SLOGAN CRITIQUE ?

Dernier moment en date dans la carrière du concept en matière d'édition scientifique : sa reprise,



en 2017, par l'appel (multilingue) de Jussieu⁵, c'est-à-dire son extension plus nette hors des SHS. Le terme n'y est toutefois pas défini, sinon en ce qu'il implique une résistance à la concentration de l'édition et une affinité pour l'innovation. Une des missions du Comité pour la science ouverte créé ce printemps par le ministère de la Recherche est précisément de donner un contenu à la bibliodiversité – sans trop en diluer la portée politique, espérons-le...

L'appel à manifestations d'intérêt pour ce comité évoque à la fois la « coexistence de divers modèles économiques » et la « diversité des acteurs », des « cultures » et des « pratiques », en mentionnant non seulement les maisons d'édition, mais les différences entre disciplines, établissements, pays, etc. Ce programme est aussi vaste que motivant. Mais cette institutionnalisation de la « bibliodiversité » sera confrontée à au moins deux questions difficiles : la promotion de l'innovation doit-elle aller jusqu'à la remise en cause de la forme « revue », voire de ce que l'on entendait jusqu'ici par « jugement des pairs » ? Et la lutte pour la « diversité » peut-elle être autre chose qu'un simple slogan recouvrant le manque de lutte concrète contre les discriminations et inégalités – comme c'est trop souvent le cas dans les entreprises ?

⁴ Marin Dacos, « Bibliodiversité et accès ouvert », *Blogo-numericus*, 11 juin 2014. <https://bn.hypotheses.org/11585>

⁵ Appel de Jussieu, 2017. <http://jussieucall.org/index-FR.html>

Pour aller plus loin...

Budapest Open Access Initiative : souvent considérée comme l'origine du mouvement en faveur de l'*open access* des publications scientifiques.

⇒ <http://www.budapestopenaccessinitiative.org/translations/french-translation>

Peter Suber, directeur du *Harvard Office for Scholarly Communication*, directeur du *Harvard Open Access Project* et chercheur au *Berkman Klein Center for Internet & Society*, est l'un des rédacteurs de la déclaration.

⇒ https://cyberharvard.edu/~psuber/wiki/Peter_Suber

Jean-Claude Guédon, historien et sociologue des sciences à l'Université de Montréal est l'un des signataires de l'initiative.

Open access : du rêve au cauchemar ? L'avis de J-C Guédon

Sylvestre Huet, *Libération*.

⇒ <http://sciences.blogs.liberation.fr/2013/10/04/open-access-du-reve-au-cauchemar-bis/>

L'Académie des sciences estime que les modèles actuels de l'édition scientifique ne garantissent pas à l'ensemble de la communauté scientifique internationale un accès égal à une information de qualité, disponible immédiatement.

⇒ http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/rads_2+1014.pdf

Digitalisation et démocratisation : qui est le gardien du savoir ?

Robert Darnton, historien, directeur de la bibliothèque de Harvard. *10 ans de Mediapart*.

⇒ <http://www.youtube.com/watch?v=gHUtPaSjrhM>

La section 29 du comité national de la recherche scientifique a pris connaissance de l'initiative « Peer Community In » (<https://peercommunityin.org/>) et de sa première déclinaison PCI Evolutionary Biology (PCI Evol Biol)... Lors de l'ensemble de ses travaux (évaluations, promotions, concours...), la section 29 considérera les articles recommandés par PCI Evol Biol au même titre qu'un article publié dans une revue scientifique indexée.

⇒ http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/P17/P17_MotionS29_PCL.pdf

La veille pour vos informations scientifiques, techniques et stratégiques – LaLIST – Lettre hebdomadaire

⇒ <http://bbf.ensib.fr/consulter/bbf-1996-01-0075-012>

Sci-Hub : Ce site pirate, qui donne accès gratuitement à des dizaines de millions de publications scientifiques. Victimes d'un système délirant, des scientifiques « piratent » leurs recherches.

⇒ <https://scihub.org>

Est-ce le moment de nationaliser les éditeurs scientifiques ?

David Matthews pose la question dans :

⇒ <https://www.timeshighereducation.com/fr/blog/it-time-nationalise-academic-publishers>

Quatre jeunes chercheurs français viennent de fonder la revue scientifique en ligne *Negative results. Explications dans La canneberge n'évite pas les cystites, et autres raisons de publier les recherches négatives* par Rémi Thomason et Antoine Muchir.

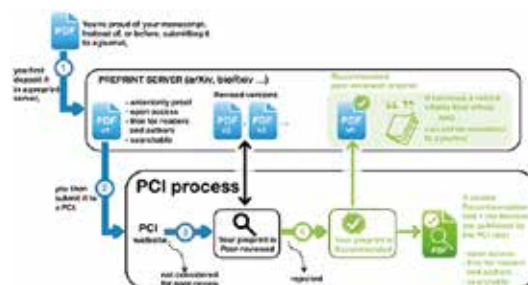
⇒ <https://theconversation.com/la-canneberge-nevite-pas-les-cystites-et-autres-raisons->

Dénonciation de l'envahissement de la communauté scientifique par des « pseudojournaux » par les présidents des académies des sciences de France, d'Allemagne et de Grande-Bretagne le 12 décembre 2016 à Bruxelles dans la « Déclaration sur les publications scientifiques par trois académies nationales – Académie des sciences, Leopoldina et Royal Society ».

⇒ <http://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/declaration-sur-les-publications-scientifiques.html>
de-publier-les-recherches-negatives-67407



⇒ <http://www.ease.org.uk>



L'œuvre scientifique de Françoise Héritier

Lors des nombreux hommages rendus à la mémoire de Françoise Héritier, décédée le 15 novembre 2017, la place la plus importante a été faite à sa personnalité, à son courage, à la fermeté de ses convictions, à la rigueur de ses engagements et aux qualités littéraires de ses derniers livres. En revanche, son œuvre proprement scientifique a été trop passée sous silence. Son collègue et ami, Emmanuel Terray, professeur à l'EHESS, africaniste et anthropologue, éclaire ici l'œuvre fondatrice de Françoise Héritier.

Emmanuel Terray

Professeur à l'EHESS,
africaniste et anthropologue

*Extraits d'une étude encore inédite publiés
avec l'aimable autorisation de l'auteur.*

C'est par son œuvre scientifique, peu accessible au lecteur pressé, que Françoise Héritier survivra dans le souvenir collectif. Elle mérite donc de retenir un moment notre attention. A mon sens, l'apport scientifique de Françoise s'organise autour de quatre avancées majeures :

- l'éclaircissement des systèmes semi-complexes de parenté et d'alliance ;
- la mise en évidence de « l'inceste de deuxième type » ;
- la réévaluation de la place du corps dans les études anthropologiques ;
- « la valence différentielle des sexes », concept à travers lequel Françoise pense les origines de la domination masculine.

LE CHOIX DU CONJOINT

On le sait, les systèmes de parenté et d'alliance se répartissent entre trois rubriques : les structures élémentaires, les structures semi-complexes et les structures complexes. Les premières sont celles où l'individu, homme

ou femme, se voit prescrire ses conjoints possibles ; elles ont été étudiées par Claude Lévi-Strauss à travers la distinction entre l'échange restreint et l'échange généralisé. Dans les structures semi-complexes, aucun conjoint

sociétés occidentales, les interdictions se réduisent à un cercle de consanguins très proches du sujet ; les circonstances et le hasard jouent donc le rôle principal dans le choix du conjoint. (...)



Françoise Héritier en 2014.

n'est positivement prescrit ; un certain nombre d'interdictions sont énoncées, désignant diverses catégories de conjoints prohibés ; dans les limites tracées par ces interdictions, le choix du conjoint est déterminé par les « circonstances » de la vie, en d'autres termes, au moins en théorie, par le hasard. Dans les structures complexes, enfin, pratiquées par nos

Au terme d'un recensement exhaustif des mariages au sein du village étudié sur son terrain Sumo (Burkina-Faso), Françoise Héritier fait observer que la très grande majorité des unions sont contactées aussitôt que la frontière de la zone interdite est franchie. Pour donner un exemple simplifié, si le mariage entre cousins germains est interdit, la très grande majorité des mariages se concluent entre cousins issus de germains. En d'autres termes, le hasard et les circonstances s'inclinent devant une loi de structure. Tout se passe comme si les mariages étaient le résultat d'un compromis entre deux tendances : une tendance centrifuge, portée par les interdictions, qui obligent à chercher le conjoint au-delà d'un cercle de proches ; et une tendance contraire, animée par une sorte de

nostalgie de l'entre-soi, qui amènerait à ne dépasser que d'un pas les limites de la zone prohibée. Ainsi, le navigateur avisé sait qu'il lui faut sortir de la ronde, mais il s'efforce cependant de ne jamais perdre le rivage de vue.

« L'INCESTE DE DEUXIÈME TYPE »

L'inceste est une relation sexuelle entre consanguins socialement considérés comme « trop proches » ; dans l'immense majorité des sociétés, par exemple, les rapports sexuels entre frère et sœur, père et fille, mère et fils sont regardés comme incestueux, et par extension, toute transgression des prohibitions matrimoniales en vigueur est à son tour assimilée à un inceste, avec les mêmes effets que lui sur la santé physique et mentale des partenaires et sur l'ordre social et cosmique.

Mais, comme Françoise l'a montré, de nombreuses sociétés étendent la catégorie d'inceste à des unions qu'à première vue nous n'aurions pas rangées sous cette rubrique. Par exemple, il est interdit à un individu masculin d'avoir des relations sexuelles – simultanées ou successives – avec deux sœurs ; de même, un individu féminin ne saurait avoir pour partenaires – simultanés ou successifs – deux frères ; de même encore, père et fils, mère et fille ne peuvent avoir le ou la même partenaire sexuel(le). Dans tous les cas, nous disent les sociétés concernées, il y a inceste ; en outre, précision essentielle, l'inceste survient entre les deux consanguins impliqués dans la relation ; leur partenaire commun n'est pas concerné ; il n'intervient en quelque sorte que comme occasion ou comme catalyseur.

La justification de ces interdictions prend la forme d'une théorie des « humeurs du corps » dont Françoise

nous restitue les grandes lignes. Les humeurs du corps, ce sont la sueur, le sang, le lait maternel, le sperme, les autres substances secrétées par l'organisme humain. A présent, si deux sœurs ne peuvent partager un même amant, c'est que leurs substances corporelles identiques risquent de se rencontrer dans le réceptacle que constitue cet amant commun ; on peut en dire autant, *mutatis mutandis*, dans les autres cas visés. Bien entendu, c'est l'identité des substances qui est ici le point décisif ; dans la théorie des humeurs, on trouve en effet, non seulement l'énumération des substances considérées, mais aussi et surtout l'énoncé des règles qui président à la circulation de ces substances, à leur combinaison et à leur transformation les unes dans les autres.

Ces règles se ramènent d'ordinaire à deux principes fondamentaux : les identiques et les semblables sont incompatibles et s'excluent ; les différents et les contraires s'associent et sont complémentaires. Le croisement des identiques entraîne donc des conséquences désastreuses qui sont celles mêmes de l'inceste : maladies, sécheresse, désordres sociaux et naturels ; à l'inverse, l'union des contraires est source d'équilibre et garantie de santé physique, mentale et sociale.

« TOUT PART DU CORPS »

Faire place à la théorie des humeurs corporelles est pour Françoise une première étape ; mais elle va beaucoup plus loin et nous propose une réévaluation globale de la place du corps dans les études anthropologiques. Les anthropologues ont tendance à privilégier dans leurs recherches les dimensions sociales et culturelles ; or, les êtres humains, les hommes, les femmes, ont des corps qui leur sont donnés et qu'ils ne peuvent transfor-

mer qu'à la marge, des corps par l'intermédiaire desquels ils sont inscrits dans la Nature et soumis à ses lois. Au fondement de l'anthropologie, il y a la biologie, et l'on s'expose à de graves dérives si on l'oublie. (...)

Plus généralement le corps peut être regardé, d'un point de vue chronologique aussi bien que d'un point de vue logique, comme le premier objet qui s'offre à la réflexion humaine. Sitôt qu'elle s'éveille, la conscience ne peut que s'interroger sur ce corps qu'elle habite, sur ses forces, sur ses ressources, sur ses limites, sur la façon dont il s'inscrit dans le monde environnant. Mais le corps n'est pas seulement « matière à réflexion » ; il propose aussi à la pensée les instruments qu'elle va utiliser pour « lire » l'univers. C'est à notre corps – aux sensations dont il est le siège, aux processus physiologiques qui se déroulent en lui – que nous empruntons les représentations primaires qui nous permettent de penser aussi bien le monde que nous-mêmes et le rapport à l'autre. Nos sens nous apportent les qualités sensibles – chaud/froid, sec/humide, dur/mou etc. – qui forment autant de catégories à l'aide desquelles nous mettons en ordre notre image de ce qui nous entoure. Les processus physiologiques – respiration, circulation sanguine, digestion – constituent des modèles conduisant à une première compréhension des processus naturels. Là, Françoise Héritier prolonge de façon créatrice aussi bien Bachelard que Lévi-Strauss : notre corps nous fournit les éléments d'une logique concrète qui est au fondement de toute raison. (...)

« *Tout part du corps* », écrit Françoise Héritier. C'est la considération du corps qui confronte les hommes et les femmes à ces « *butoirs de la pensée* » que sont la différence des sexes, la procréa-

tion, la puberté, le vieillissement, la maladie, la mort. Ce qui est universel, ce sont donc les interrogations suscitées par ces « *butoirs de la pensée* ». Les réponses, quant à elle, sont variables, mais – seconde extension du champ de l’universel – elles sont construites à l’aide des mêmes représentations, empruntées pour la plupart à l’expérience sensible, donc aux sensations du corps. Bref, le corps envahit en quelque sorte le domaine que Claude Lévi-Strauss prétendait réserver à la culture ; le corps, cet universel...


Pour Françoise, il serait manifestement dangereux d’accuser par trop le contraste qui oppose la nature à la culture : on risquerait, ce faisant, de voir resurgir bientôt le vieux partage spiritualiste entre le corps et l’âme. En réalité, nature et culture ne constituent pas deux règles séparées ; elles sont liées l’une à l’autre par un rapport essentiel, car toute culture est culture de la nature, affrontement avec la nature et remaniement de celle-ci, sans intervention extérieure. En cela, Françoise est parfaitement fondée à se déclarer matérialiste : c’est effectivement un concept capital de sa pensée.

LA VALEUR DIFFÉRENTIELLE DES SEXES

Françoise n’a certes pas découvert la domination masculine ; sa contribution en la matière est autre : à mon sens, elle a montré à quelles profondeurs cette domination s’enracine dans le passé social et intellectuel du genre humain.

Reprenons le récit des origines proposé plus haut : le corps, avon-nous dit, offre à la réflexion humaine

Mes anges gardiens



EMMANUEL TERRAY
MES ANGES GARDIENS
Préface de
Emmanuel Terray l'insurgé
par
FRANÇOISE HÉRITIER
LA LIBRAIRIE
DU XXIÈME SIÈCLE
ÉDITIONS

En janvier 2017, Françoise Héritier a signé un de ses derniers textes, en préface au livre d’Emmanuel Terray, *Mes anges gardiens* (Librairie du XXI^{ème} siècle, éditions Le Seuil). En voici quelques passages que nous reproduisons avec l’aimable autorisation des éditions du Seuil.

Comme Emmanuel Terray, ma révolte est née d’une réaction à la tradition chrétienne de mon enfance. Comme lui, j’ai été heurtée par la discordance entre les discours bienveillants et les conduites politiques en société, entre la théorie et la pratique. Je me souviens de ma profonde révolte, à l’âge de treize ou quatorze ans. Je ne dis pas que j’ai lu Saint Augustin, mais j’ai dû avoir accès à certains passages où, comme chez d’autres pères de l’Église, on comparait la femme à un « sac d’ordures ». Je me suis dit : « Mais l’homme aussi doit donc être un “sac d’ordures” puisque nous sommes faits de la même manière. » Première prise de conscience... qui ne m’a jamais quittée. [...]

Pour ma part, j’ai surtout œuvré pour l’égalité des sexes. J’ai donc été amenée aussi à faire mon insurrection. Je crois que l’inégalité entre les sexes est première entre toutes. Et si on arrivait à la déconstruire, on détruirait les jugements de valeur qui conduisent à l’oppression. Les modèles de l’oppression d’un sexe sur l’autre sont devenus des prototypes pour tous les asservissements. Maîtres, esclaves, ou colonisateurs et colonisés. On retrouve ici le même type de formules d’abaissement que celles qui ont été utilisées pour stigmatiser les femmes. [...]

Arrivée à ce point, dans ma propre existence, je m’interroge : s’il n’y a pas cet enthousiasme de la jeunesse, de la vie, à quoi bon vivre ? Ce que montre, à sa manière, le livre de Terray, c’est que la vérité de la vie ne se situe pas dans un quotidien monstrueux et désespérant. C’est dans la solidarité, la fraternité, l’action et l’enthousiasme qu’on peut arriver à quelque chose. Même si, en fin de compte, on n’obtient pas tout ce à quoi on pourrait aspirer. [...]

son premier objet ; or, la première chose que celle-ci constate c’est la différence des sexes, qui va servir de modèle pour penser toutes les autres différences.

Or cette différence est, dès l’origine, transformée en « *valence différentielle des sexes* » ; autrement dit, la différence est métamorphosée en inégalité. Les hommes sont les auteurs de cette opération ; l’enjeu est le contrôle de la reproduction qui est, par nature, le privilège des femmes ; les hommes s’attachent donc à neutraliser ce privilège et à s’approprier le corps des femmes afin de maîtriser leur progéniture.

Perpétré à l’aube de la conscience humaine, ce coup de force va étendre ses effets à la totalité de notre histoire ; en tout cas, la domination masculine est acquise dès l’avènement de la prohibition de l’inceste – dans laquelle Claude Lévi-Strauss voit le passage de la nature à la culture – puisqu’à la suite de cette prohibition, « *ce sont les hommes qui échangent les femmes et non l’inverse* ».

Que la « *valence différentielle des sexes* » soit bien un universel, Françoise en fait brillamment la démonstration. Tout système de parenté et d’alliance repose sur trois relations de base : la diffé-

rence des sexes, la succession des générations et l'ordre de séniorité au sein d'une même génération. A partir de ce matériau initial, on peut reconstituer, par le simple jeu de la combinatoire, l'ensemble des systèmes possibles qui sont en nombre fini. Or, parmi les possibilités logiques ainsi dénombrées, certaines ne sont jamais exploitées dans la réalité : ce sont celles qui consacraient d'une manière ou d'une autre la supériorité du principe féminin sur le principe masculin ; par exemple, aucune terminologie ne réunit sous un même terme les frères, sœurs et cousins croisés pour les opposer ensemble aux cousins parallèles. Bref, si la différence des sexes relève bien du substrat biologique commun, en revanche, leur hiérarchie et la suprématie masculine sont des faits de culture ; or celles-ci sont aussi universelles que celles-là.

UN FÉMINISME DE LA RÉCONCILIATION

La pensée de Françoise est donc résolument féministe : toutefois, son féminisme présente des caractères remarquables, qu'il importe

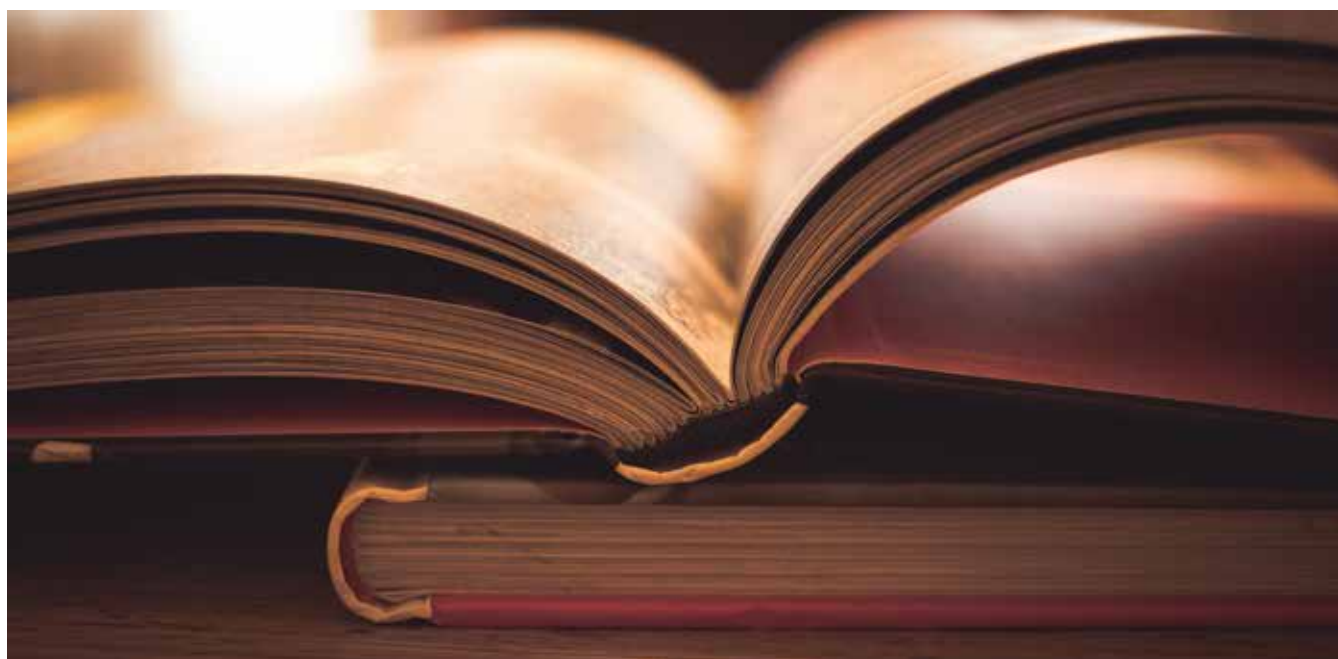
de souligner aujourd'hui tout particulièrement. En premier lieu, pour transformer la situation, Françoise compte sur l'éducation beaucoup plus que sur la loi. Mieux, elle nous met en garde contre une sorte d'*ubris*, de tentation de démesure, en vertu de laquelle, à partir des avancées récentes du génie génétique, les contraintes du social s'évanouiraient, en sorte que toutes les organisations deviendraient possibles sur simple décision d'un législateur supposé tout puissant.

Or le social a ses exigences et ses lois ; certes, il n'abolit pas la liberté, car il offre des alternatives, mais chacune des solutions proposées a sa logique, qu'on ne saurait transgresser impunément. Bref, on ne peut pas tout faire ni jouer sur tous les tableaux, et Françoise revient à plusieurs reprises sur l'exemple désastreux et instructif de la loi de 1972 sur la filiation. En ajoutant aux critères reconnus de la filiation – légitimité, reconnaissance, possession d'état – un nouveau critère fondé sur la comparaison des ADN et en rendant ce nouveau critère opposable aux pré-

cédents, la loi de 1972 a créé une situation d'équivoque et d'instabilité qui a conduit à des épisodes aussi lamentables que l'exhumation d'Yves Montand.

Par ailleurs, le féminisme de Françoise est un féminisme non pas du ressentiment, mais de la réconciliation. Pour certain(e)s féministes, tout se passe comme si les hommes et les femmes formaient deux espèces voisines, mais différentes, entre lesquelles il faudrait répartir un territoire et négocier les termes d'une coexistence pacifique possible. Pour Françoise, ce qui fonde la lutte des femmes et leur revendication d'égalité, c'est la commune appartenance des hommes et des femmes au même genre humain. Cette appartenance qui les réunit devrait compter beaucoup plus que ce qui les distingue. Bref c'est la nature humaine partagée qui justifie la demande d'égalité.

Ce texte est une version réduite de l'original écrit par Emmanuel Terray, à notre demande, pour la VRS.



« La pensée de Françoise est donc résolument féministe : toutefois, son féminisme présente des caractères remarquables, qu'il importe de souligner aujourd'hui tout particulièrement. En premier lieu, pour transformer la situation, Françoise compte sur l'éducation beaucoup plus que sur la loi. »

Scientophobie, malthusianisme des recrutements et autres maux de la recherche

Le 30 novembre dernier, l'Inserm et l'Office parlementaire des choix scientifiques et techniques (OPECST¹) ont remis à Marc Peschanski le prix OPECST-Inserm pour ses recherches menées sur les cellules souches embryonnaires humaines. À l'occasion de la remise de ce prix, ce dernier a prononcé un discours alarmant sur l'état de la recherche².

Propos recueillis par Bouchra Touba

B. Touba : Tout d'abord, pouvez-vous nous dire, en quelques phrases, le travail de recherche qui a été récompensé par ce prix ?

M. Peschanski : En réalité, plus qu'un travail de recherche, c'est le choix de la thématique des cellules souches embryonnaires qui a été reconnu. Bien sûr, mon équipe et moi-même avons apporté un certain nombre de résultats sur ce sujet. Mais, il faut se souvenir que c'est au prix d'une vraie lutte pour le respect de la liberté de la recherche. Nous avons mené un vrai combat contre des forces réactionnaires, soutenues à l'époque par le monde politique. Et ce combat a finalement abouti à la victoire de la liberté de la recherche dans notre pays.

B.T. : Pourquoi avoir dit dans votre discours que recevoir un prix scientifique à titre individuel est « *anachronique* » ?

M.P. : Le monde scientifique, depuis des dizaines voire des centaines d'années, c'est une communauté. L'idée qu'un scientifique, seul, mériterait une reconnaissance particulière parce qu'il a eu une idée géniale dans le fond de son jardin, c'est au mieux

une illusion, au pire une fraude. En effet, tout scientifique vit en permanence sur les épaules de tous les scientifiques qui ont travaillé avant lui, que ces derniers aient eu du succès ou non. C'est l'ensemble du *corpus* des connaissances qui nous permet d'avancer. Ceci est d'autant plus vrai dans les disciplines où l'on travaille en équipe. Récompenser un seul individu qui ne pourrait rien faire seul, ne serait-ce que d'un point de vue technique, témoigne d'une vision totalement dépassée du travail de recherche. Si j'ai choisi le mot « anachronique », c'est en pensant qu'à une certaine époque peut-être (au XVIII^{ème} ou au début du XIX^{ème} siècle), le travail d'un scientifique pouvait se faire en dehors des cercles universitaires. Aujourd'hui, c'est impossible.

B.T. : Dans ce discours, vous avez évoqué une liberté de la recherche menacée par des rapports conflictuels entre la science et une partie de la société. Vous avez utilisé des formules marquantes telles que « *religieux scientophobes* » ou encore « *ayatollahs de l'antiscience* ». Des exemples de ces conflits vous viennent-ils à l'esprit ? Et quelles conclusions pouvez-vous en tirer ?

M.P. : Dès le premier débat sur les lois de bioéthique³, une infime fraction de

la société, issue de l'Église catholique, a influencé les décideurs politiques. Dans notre pays, ce sont eux, les intégristes car ils ont fait valoir leur dogme contre toute espèce de réflexion scientifique. Ce qui a été très particulier dans le domaine de la recherche sur les cellules souches embryonnaires, c'est que l'attaque était dirigée contre la liberté de la recherche, sur notre travail de laboratoire, sur ce qui se passait dans nos boîtes de Petri. On nous a interdit de mettre des cellules embryonnaires dans nos boîtes de Petri alors même qu'il s'agissait de déchets opératoires. Et ce, pour des raisons purement dogmatiques. L'Église voulait nous interdire l'accès à ces cellules.

C'est extrêmement grave quand les politiques décident d'interdire aux chercheurs d'entrer dans un domaine dans lequel il n'y a pas, *a priori*, de risque pour la société, pour l'homme, pour l'environnement. On peut comprendre qu'ils établissent des limites pour éviter que les résultats de la science impactent négativement les individus et la société. D'ailleurs, le plus souvent, les scientifiques le font avant eux. Mais cela doit se conjuguer avec une liberté des chercheurs à explorer l'ensemble des domaines de la connaissance.

Avec les cellules embryonnaires, tout d'un coup, il y avait un domaine de la connaissance dans lequel on nous

¹ Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : <http://www2.assemblee-nationale.fr/15/les-delegations-comite-et-office-parlementaire/office-parlementaire-d-evaluation-des-choix-scientifiques-et-technologiques>

² <https://www.youtube.com/watch?v=XDoQl6EMjTY&feature=youtu.be>

³ Loi du 1^{er} juillet 1994 et loi du 29 juillet 1994 : <http://www.vie-publique.fr/actualite/faq-citoyens/bioethique/#art8549>

interdisait d'aller. Un certain nombre de scientifiques sont alors montés au créneau au nom de la liberté de la recherche. Malheureusement, ce combat légal a été utilisé pour construire un clivage politique. La droite a repris à son compte les dogmes des intégristes catholiques contre l'autre partie du monde politique, qui était la gauche. Je pense donc que nous nous sommes heurtés à de véritables « religieux scientophobes ». Cette expression, je l'avais déjà utilisée dans une tribune du *Monde*⁴, que j'avais rédigée avec Cécile Martinat.

Je tiens à préciser que les embryons utilisés sont des embryons surnuméraires, c'est-à-dire des embryons issus de la fécondation *in vitro*, mais non utilisés pour faire des bébés. Ce qui nous intéresse, nous scientifiques, ce sont les cellules produites entre cinq jours et demi et sept jours et demi après la fécondation. La question est posée aux parents sur ce qu'ils souhaitent pour ces embryons surnuméraires. On leur demande en premier « *Voulez-vous qu'on congèle ces embryons et qu'on les garde, ou bien préférez-vous qu'on les détruise ?* ». Une fois sur deux, le couple répond qu'il ne souhaite pas les garder et qu'il préfère faire une nouvelle fécondation *in vitro* si celle en cours échoue. Dans ce cas, on leur pose alors une seconde question : « *Acceptez-vous que ces embryons soient utilisés pour la recherche ?* ». Leur consentement est éclairé puisque nous expliquons tout ce que nous allons faire avec ces cellules.

Les cellules souches nous intéressent car elles ont deux propriétés. La première propriété est qu'on peut les faire proliférer de façon illimitée. Ce sont les seules cellules de l'organisme capables de le faire. Toutes les autres cellules cessent de se répliquer au bout de cinquante ou soixante cycles de réplication. Cette limite – dite de Hayflick – aboutit à la sénescence cellulaire. Cette propriété fait qu'à ce jour, nous avons des cellules qui proviennent de l'embryon

à partir duquel nos collègues américains, James Thomson et son équipe, ont donné naissance aux premières cellules souches en 1998. Nous n'avons donc pas besoin d'avoir un grand nombre d'embryons car nous travaillons toujours sur les mêmes. Il faut comprendre que ce qui préoccupe les intégristes catholiques, c'est de toucher à des cellules qui, d'après leur dogme, ont été animées par Dieu au moment de la rencontre du spermatozoïde et de l'ovule. Il y a là, pour eux, une entité humaine vouée, dans la pratique, à la destruction et qui doit être interdite à l'investigation scientifique.

La seconde propriété des cellules souches est qu'elles donnent naissance à l'ensemble des cellules de notre organisme. Et, en laboratoire, nous arrivons à les diriger pour obtenir progressivement de la peau, du neurone, du muscle. De nombreuses équipes aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Corée, en Israël, en Espagne, en Allemagne, travaillaient sur ces cellules quand nous, nous en étions empêchés à cause de la loi de bioéthique : en 1994, les religieux avaient réussi à faire interdire la recherche sur les embryons. En réalité, leur but était d'empêcher celle sur la procréation médicalement assistée (PMA). C'est ainsi que la France, alors en avance dans le domaine de la PMA, grâce aux travaux de René Frydman notamment, a commencé à prendre du retard, en termes de proportions de PMA aboutissant à une grossesse

B.T. : Quel a été le rôle des associations pendant ce combat ?

M.P. : Dès le départ, les associations de patients ont été nos meilleurs supporters. Cela s'est traduit par l'organisation de grands débats dans lesquels ils faisaient intervenir un panel de citoyens, parents de patients, patients, etc., qui prenaient des positions très favorables à la liberté de la recherche. C'est ainsi que l'Association française contre les myopa-



Marc Peschanski, directeur de recherche Inserm et directeur de l'I-Stem, biologiste et neurophysiologiste, spécialiste des maladies neurodégénératives et des cellules souches.

thies (AFM-Telethon) – créée en 1958 – a été parmi les principaux acteurs ayant œuvré pour la mise en place du diagnostic préimplantatoire. Il s'agissait là de sélectionner les embryons en fonction de la présence ou non d'un gène susceptible de déclencher une myopathie. Les médecins devenaient capables de dire à des couples qui veulent un enfant : « *Nous pouvons sélectionner des embryons, faire une fécondation in vitro et implanter des embryons dont nous sommes sûrs qu'ils ne sont pas porteurs d'une maladie grave* ».

Le diagnostic préimplantatoire, c'est extraordinaire en termes de science mais, aussi, en termes philosophiques. En termes de science, cela se traduit par une technicité extraordinaire. En termes philosophiques, c'est offrir à un couple la possibilité d'avoir des enfants alors que la vie les en empêche. Les catholiques intégristes, eux, sont contre cela. En 2005, les associations de patients, dont l'AFM, ont décidé de créer l'Institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogéniques (I-Stem). Elles se sont retrouvées, une fois encore, en première ligne des attaques des catholiques intégristes, dénonçant des « assassinats » d'embryons. Les activistes intégristes sont allés jusqu'à lancer dans les médias, la rumeur d'un boycott du Téléthon deux-trois semaines avant son lancement. Cette menace de boycott a finalement été stoppée par une déclaration, au style très gaullien, de Jacques Chirac dans laquelle il a rappelé avec force que l'État n'acceptait pas les pressions dogmatiques. L'ironie, dans cette his-

⁴ Tribune de Marc Peschanski et Cécile Martinat, « *Ne pas interdire les cellules souches* », *Le Monde* du 5 avril 2011.

toire, est que c'est le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, sous la présidence de Jacques Chirac, qui avait voté en 2004 la loi interdisant la recherche sur l'embryon humain. La politique...

B.T. : Vous décrivez aussi des rapports entre le personnel scientifique et le personnel politique non moins conflictuels. Là encore, les mots choisis sont forts. Vous parlez d'« *illettrisme d'une grande partie du monde politique* » et de « *désert de la pensée* ». Pouvez-vous expliquer le choix de ces mots ?

M.P. : L'« *illettrisme scientifique* », c'est un terme que j'ai repris à Alain Fischer, médecin et biologiste, ex-membre de divers cabinets du ministère de la Recherche. Lors d'une réunion à laquelle assistait Laurent Fabius, il a déclaré être toujours sidéré par l'illettrisme scientifique profond des hommes politiques. J'ai repris ce terme-là parce que c'est vrai. Le personnel politique, les députés mais aussi les sénateurs, sont censés prendre une position très « engageante » pour nous, les scientifiques, mais aussi pour l'ensemble de la société. Sur les questions de déontologie, ils déclarent « *suivre* » soit Jean Leonetti⁵, soit Alain Claeys⁶, qui sont l'un de droite, l'autre de gauche. C'est catastrophique. Il faut bien dire que la formation dans les grandes écoles, l'ENA ou les cabinets ministériels ne prédispose pas à une ouverture d'esprit extraordinaire. Et cela se traduit par une méconnaissance totale de ce qui se passe dans le monde scientifique. Conséquence dramatique : quand on leur expose les problèmes auxquels se confronte la recherche, ils ne comprennent absolument rien. Quand on explique aux hommes politiques que les jeunes chercheurs sont payés 1 500 euros par mois, que ce sont des jeunes professionnels qui se préparent à trente ans de travail scientifique à la dure, nous sommes confrontés à une incompréhension totale de

leur part, par incompetence. C'est pourquoi le terme d'« *illettrisme scientifique* » m'a bien plu et que je l'ai repris.

B.T. : C'est le moment de parler de l'emploi scientifique : comment, à votre sens, le « *malthusianisme des recrutements* » contribue-t-il à dégrader les conditions d'exercice des métiers de la recherche ?

M.P. : La façon dont les thésards voient l'avenir, c'est « *tout sauf la recherche publique* ». Aujourd'hui, attirer quelqu'un dans la recherche publique, c'est un véritable sacerdoce. La situation est dramatique. Au début des années quatre-vingt, j'ai quitté mon cursus de médecine pour passer dans l'année un DEA, puis une thèse de troisième cycle l'année suivante, suivie d'un post doc d'un an. Et j'ai été recruté à l'Inserm. Aujourd'hui, la moyenne d'âge des recrutements à l'Inserm se situe au-dessus des trente-cinq ans. La plupart des futurs recrutés – qui ne sont pas médecins – mettent, à bac+8, près de dix ans avant d'entrer à l'Inserm. C'est n'importe quoi. De plus, ils sont recrutés avec des salaires minables et des perspectives de carrières déplorables. Il faut ajouter à cela un changement complet dans la stratégie de publication et de communication scientifique. A l'époque où j'ai été recruté, quand on avait un résultat, on le publiait. Aujourd'hui, quand on a un résultat, on attend d'en avoir un deuxième, un troisième, un quatrième pour éventuellement faire une publication dans un journal prestigieux. Au final, avec une stratégie comme celle-là, je vois un thésard sur deux qui termine sans papier. Et c'est un jeu officiel. Moi-même, je ne leur cache pas qu'il vaut mieux un papier dans *Nature*, que quinze dans *Neuroscience Letters*. C'est en ce sens que, nous-mêmes, nous avons été conduits à faire une politique malthusianiste.

B.T. : Ma dernière question se rapporte à la prise de position politique que vous avez exprimée d'emblée, à

l'occasion de ce discours. Pensez-vous que c'est le rôle du scientifique de dénoncer, ou bien de critiquer, la politique gouvernementale (en général) et la bien mal nommée « *crise des réfugiés* » (en particulier) ?

M.P. : C'est le rôle de tout le monde. J'ai eu l'opportunité de le dire et je me suis saisi de cette opportunité. Pourtant, avec le recul, je dirais presque que je n'aime pas la façon dont je l'ai dit car mon propos a pu être interprété comme si j'étais en faveur d'une immigration sélectionnée. Ce que je ne suis évidemment pas.

Je suis déjà intervenu pour trois étudiants menacés d'expulsion en écrivant une lettre au préfet dans laquelle j'ai évoqué l'histoire de ma famille. Mon père et ma mère ont été des héros de la résistance. Et ma mère, chercheuse, a été sous le coup d'un avis d'expulsion immédiat quand elle est arrivée en France. Mon père, lui, a été mis en résidence forcée. A la fin de la guerre, en 1946, alors qu'elle avait été résistante, déportée, ma mère a reçu l'avis d'expulsion dont elle avait été l'objet en 1938. La bureaucratie française l'avait retrouvée et avait remis en vigueur cet arrêté. C'est difficile d'imaginer, à quel point de stupidité peut arriver la machine bureaucratique.

Et c'est exactement comme cela que sont traités les réfugiés aujourd'hui. Je ne suis pas un fan de Yann Moix. Pourtant, j'aime bien le ton qu'il utilise à un moment où l'attitude du gouvernement est insupportable. Dire, comme le fait Emmanuel Macron, que les policiers font leur travail et que les associations doivent arrêter de mentir, c'est inaudible. J'ai donc profité de ce discours pour exprimer cela et je dois dire que j'ai été agréablement surpris par les applaudissements du public présent. Il faut ajouter que nous évoluons dans un milieu très cosmopolite et dans lequel ces valeurs-là sont profondément ancrées.

⁵ Ancien député LR et rapporteur des lois de bioéthique de 2011.

⁶ Ancien député PS et ancien membre de l'OPECST.

Socialismes et éducation au XIX^e siècle



L'ambition de cet ouvrage est d'étudier comment le mouvement socialiste a su articuler des conceptions et des réalisations originales de l'éducation au projet de transformation sociale. Il s'agit de comprendre quelles formes peut prendre une éducation quand elle entend contrarier les effets les plus délétères d'une société de classes et contribuer à l'émancipation complète des individus dans une société égalitaire. Situées dans leur contexte, ces conceptions et ces expérimentations appartiennent sans aucun doute à l'histoire. Mais elles portent en elles un projet qui s'il n'a pas abouti n'est pas pour autant révolu.

Éditions Le Bord de l'Eau - Format 15*23 cm - 306 pages

Payer pour réussir ? *Le marché du soutien scolaire*



Ce livre est le résultat des travaux de recherches conduits par Erwan Lehoux, jeune chercheur à l'Institut en 2015/2016.

Le soutien scolaire marchand concerne une part tout à fait significative des élèves puisque environ 15 % des lycéens en bénéficient. Derrière cette moyenne se cachent d'importantes disparités sociales. Ainsi ce soutien scolaire est-il révélateur du poids du capital économique dans la reproduction des inégalités scolaires.

L'ouvrage analyse précisément sa diversité et ses stratégies mais aussi le rôle de l'État dans la structuration du marché. Il montre comment le soutien scolaire construit un marché de l'angoisse et participe de l'exacerbation de la compétition scolaire.

Collection Comprendre et Agir - Format : 115*190 - 110 pages

COMMANDE

Frais de port offerts

Nom : OU Organisation :

Prénom : OU Nom du contact :

Adresse :

CP : Ville : Téléphone :

Livre	Quantité	Prix	Total
Payer pour réussir ?		7€	
Socialismes et éducation au XIX ^e siècle		24€	

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'1,5 million de Sociétaires...

Fonctionnaires, cette offre vous est réservée !



L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#)



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique